

# IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

N°ISSN : 0008-0209 (Imprimé)  
3080-7565 (En ligne)



UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Revue Trimestrielle

# Cahiers Economiques et Sociaux

Vol.39 N°4  
Décembre 2023

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK



# **Cahiers Economiques et Sociaux**

**VOLUME 40 N°4  
Décembre 2023**



# Cahiers Economiques et Sociaux

COMITÉ DE REDACTION :

REDACTEUR EN CHEF :  
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :  
CHARGÉ DE PUBLICATION :  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Antoine BATAMBA BALEMBU  
Jean-Paul KONDE KONDE  
Cyprien METELA SHUMB  
Michel MUSA KALONDA

## COMITÉ SCITIFIQUE

### **Phocas PFUNGA PFUNGA**

(Université de Kinshasa, Université Père ..... et Université Catholique au Congo)

### **Gaston MAYEMBE BIN MASTAKI**

(Université de Kinshasa, Université MAPON et Université de Kindu)

### **André MULUMBA KABASUKUTUSUA**

(Université de Kinshasa)

### **Godefroid SINZIDI KABUKI**

(Université de Kinshasa, Université Révérend KIM et Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa)

### **Papy-Ferdinand KIMUANGA EYAMBO**

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

### **Jean-Pierre BOSANGA BOFEKI**

(Université de Kinshasa, Université Protestante au Congo)

### **Bernard LUTUTALA MUMP ASI**

(Université de Kinshasa et Université Kongo)

### **François KABUYA KALALA**

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

### **Séraphin MVUDI MATINGU**

(Université de Kinshasa, Université William Booth, Université Protestante au Congo et Université Kongo)

### **Odilon GAMELA NGINU**

(Université de Kinshasa, Haute école de Commerce de Kinshasa et Université Kongo)

### **Emmanuel MUKUNDI NYEMBO**

(Université de Kinshasa, Université Pédagogique Nationale et Université de Kisangani)

### **Vincent NGONGA NZINGA**

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

### **Justin OKANA N'SIAW LEBUN**

(Université de Kinshasa et Université Catholique au Congo)

### **Albert KABEYA TSHIKUKU**

(Université de Kinshasa et Université Libre de Kinshasa)

### **Joseph KASWENGI**

(Université de Kinshasa et Université d'Orléans)

### **Gaston LONZO LUBU**

(Université de Kinshasa)

### **Cédric KALEMASI MOSENGO**

(Université de Kinshasa)

### **Junior KANA KIWE**

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

## COMITÉ DE RELECTURE

**ZAMO AKONO Christian Marie**  
(Université de Yaoundé 2/Cameroun)  
**Bruno SCHOUMAKER**  
(Université Catholique de Louvain)  
**Gervais BENINGUISSE**  
(Maître de conférences à l'IFORD, Université de Yaoundé II)  
**Blaise NLEMFU**  
(Université de Kinshasa et Université de Sherbrooke)  
**Charles N'CHO**  
(USA, University of California)  
**Youyou-Thérèse BAENDE BOFOTA**  
(Université de Kinshasa)  
**Christian MBAYO KABANGO**  
(Université de Kinshasa)  
**Jody NGONGO NGOY**  
(Université de Kinshasa)  
**Léon TSAMBU**  
(Université de Kinshasa, Sociologue)  
**Ferdinand NGWABA**  
(Université de Kinshasa)  
**Jean LIYONGO**  
(Université de Kinshasa, Sociologue)

Il est important de souligner que tous les professeurs de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion participent au comité de lecture en fonction de leur expertise, sans négliger la contribution de leurs collègues d'autres Facultés de l'Université de Kinshasa.



# Sommaire

---

VOLUME 40

Décembre 2023

NUMERO 4

---

**Muanza N., & Nzita K., P.**

Profil de la clientele des mutuelles de sante a kinshasa .....11

**Malingumu S. C. and al.**

Policy-mix et croissance économique en République Démocratique du Congo : évidence empirique basée sur le modelé ardl ..... 33

**Mosimi M. M.**

Mutations de l'environnement financier et restructuration du secteur financier international : étude d'une stratégie d'adaptation bancassurance : fondements théoriques, facteurs et produits .....55

**Ilunga M. G.**

Evaluation des mesures entrepreneuriales dans les PME issues de la réforme de l'ANA-PI Doing Business 2022 : Contributions sociales à l'économie congolaise ..... 79

**Nimi N. E. & Mambueni N.**

Analyse des strategies du parti du peuple pour la reconstruction et la democratie et du mouvement de liberation du congo aux elections de 2006 en republique democratique du Congo.....91



## Profil de la clientele des mutuelles de sante a kinshasa

Par

MUANZA NZUZI Raphaël \*

NZITA KIKHELA Paul Denis \*\*

---

### Résumé

Il est à noter que les mutuelles de santé ne cessent de se développer en Afrique subsaharienne, mais leurs taux de pénétration demeurent relativement faibles. Au-delà des facteurs pris en considération dans notre étude, il nous semble que d'autres éléments mériteraient d'être examinés. Ainsi, comme le suggèrent notamment Defourny et Failon (2011), les modes de participation des mutualistes dans l'organisation et les modalités de contrôle des mutuelles par leurs membres ou par voie externe pourraient aussi avoir une influence sur les adhésions. Nos analyses indiquent que 10 % seulement des ménages à Kinshasa sont affiliés à une mutuelle de santé parmi nos enquêtés et que les analyses sur les facteurs favorisant l'affiliation à une mutuelle de santé ont retenu dix variables à savoir : le revenu du ménage, le milieu de naissance du chef de ménage, le milieu de socialisation du chef de ménage (c'est-à-dire l'endroit où le chef de ménage a vécu dans son enfance), le niveau socioéconomique du ménage, le type de quartier, l'état matrimonial du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, la religion du chef de ménage, la taille du ménage et l'activité du chef de ménage. En ce qui concerne le profil des ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé, les résultats indiquent selon la première dimension que le niveau socioéconomique explique le fait à 72 % et le type de quartier explique à 74% et cette situation est vraiment différente par rapport à la deuxième dimension où le type de quartier explique à 78 % et le niveau socioéconomique également à 78 %.

**Mots clés:** Profil de la population, mutuelle de santé, affiliation et clientèle.

### ABSTRACT

It is worth noting that health mutuals continue to develop in sub-Saharan Africa, but their penetration rates remain relatively low. Beyond the factors considered in our study, we believe that other elements deserve to be examined. Thus, as suggested by Defourny and Failon (2011), the modes of participation of members in the organization and control methods of mutuals by their members or externally could also influence memberships.

Our analyses indicate that only 10% of households in Kinshasa are affiliated with a health mutual among our surveyed individuals, and the analyses on the factors promoting affiliation to a health mutual identified ten variables, namely: household income, the birthplace of the head of household, the socialization environment of the head of household (that is, the place where the head of household lived in their childhood), the socioeconomic level of the household, the type of neighborhood, the marital status of the head of household, the education level of the head of household, the religion of the head of household, the household size, and the occupation of the head of household.

---

\*

\*\*

*Muanza N. & Nzita K., (2023).*

---

Regarding the profile of households affiliated with a health mutual, the results indicate according to the first dimension that the socioeconomic level explains this by 72% and the type of neighborhood explains by 74%, and this situation is really different compared to the second dimension where the type of neighborhood explains by 78% and the socioeconomic level also explains by 78%.

**Key words: Population profile, mutual health insurance, affiliation and clientele.**

## 1. INTRODUCTION

**L**e problème d'accès aux soins en Afrique Subsaharienne est sérieux. Les systèmes de santé africains sont en crise. Après leur indépendance, les Etats africains ont réduit leur contribution au financement des services de santé, si bien qu'aujourd'hui les patients doivent financer de leur poche la plus grande part du coût des soins. Un énorme problème d'accès financier aux soins se pose.

Dans les années 1980, presque tous les pays africains ont instauré le paiement direct des soins par les patients lorsqu'ils utilisent les services de santé. Mais de nombreuses études ont montré que ce mode de paiement exclut les populations vulnérables de l'accès aux services de santé et les expose au risque de s'appauvrir davantage. Ces situations soulèvent d'importants problèmes éthiques et ont été des freins à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la lutte contre la pauvreté. Une solution envisagée dès le début est l'exemption du paiement au cas par cas pour les indigents. Mais très peu de pays ont réellement mis en place de tels systèmes, et les rares expériences ont été inefficaces. Face à ces difficultés, la solution expérimentée par certains pays africains depuis quelques années est d'abolir le paiement pour tous, ou au moins pour des catégories de personnes ou de services facilement identifiables, à la différence des exemptions au cas par cas. De nombreux acteurs de la coopération se sont également rangés à cette approche (Banque Mondiale, ECHO, OMS, coopérations britannique, danoise, canadienne, plusieurs ONG...) même si nous savons que l'abolition du paiement direct ne réduit pas l'ensemble des coûts directs.

Outre le fait que le paiement direct des soins de santé soit en partie tributaire des problèmes de santé, les conditions de vie et les politiques d'envergure régionale et/ou nationale, notamment

dans le domaine de la santé, influencent aussi le niveau des dépenses de santé et par conséquent leur poids dans le budget des ménages.

Par ailleurs, le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans d'un pays est l'un des indicateurs les plus importants du développement économique et social. Il est en effet, l'une des composantes de l'Indice du Développement Humain (IDH). La mortalité en générale, et celle des enfants de moins de cinq ans en particulier, est l'un des problèmes cruciaux de développement que connaissent les pays en voie de développement et surtout ceux d'Afrique Subsaharienne, en dépit des stratégies de développement sanitaires mises en œuvre (Dackam, 1990). Cependant, au sortir de l'indépendance, les niveaux de mortalité infantile et juvénile dans la plupart de ces pays ont connu des baisses considérables. Depuis la Conférence d'Alma Ata (Kazakhstan, 1978), le problème de la santé a été au centre des préoccupations des Pays en Voie de Développement (PVD). Cette conférence avait réitéré que « la santé est un droit de l'homme et que les soins doivent être accessibles géographiquement et financièrement et socialement approprié ». Autrement dit, la recherche du bien-être social a été et demeure de nos jours un combat des instances dirigeantes du monde, comme en témoignent les différentes conférences internationales consacrées à cette question. La conférence dite (Initiative de Bamako, 1987), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, Caire 1994), et le Sommet Mondial pour le développement Social (Copenhague, 1995).

La croissance démographique reste un élément capital dans la planification des nations. Plus la démographie est non maîtrisable, plus les Etats ont du mal à se positionner sur la voie de l'émergence. C'est la tendance qu'affichent les pays d'Afrique subsaharienne, dont la République

démocratique du Congo qui compte environ 90 millions d'habitants selon les prévisions de l'ONU pour l'an 2020.

Notons que le paludisme, également appelé malaria, est une grave maladie infectieuse sévissant dans plus de 100 pays, où vivent près de 40 % de la population mondiale. Il est responsable chaque année de 300 à 500 millions d'épisodes fébriles qui provoquent, selon les estimations, de 1 à 3 millions de décès (Nuwaha, 2001). Pour des raisons épidémiologiques, mais également sanitaires et sociales, c'est en Afrique que le paludisme a les conséquences les plus importantes.

En Afrique sub-saharienne, le paludisme constitue depuis toujours l'une des premières causes de morbidité et de mortalité dans l'enfance. Au cours des dernières décennies, dans un contexte de baisse de la mortalité dans l'enfance –recul d'environ 30 % entre 1960 et 1990-, la part de la mortalité attribuée au paludisme dans la mortalité infanto juvénile a augmenté : elle est passée de 12 % dans les années 1970 à près de 30 % dans les années 1990 (Snow et al., 2001). L'évolution épidémiologique du paludisme au cours des dernières années en fait l'objet d'une préoccupation majeure : il menace de devenir en Afrique sub-saharienne « une maladie qui tue non pas des centaines de personnes chaque jour, mais des milliers » (Snow et al., 2000, p.77).

Aussi, la santé d'une population constitue l'un des critères les plus significatifs de son niveau socio-économique, tout autant qu'un facteur de développement. (Gruenais et Poutier, 2000). Car le progrès auquel aspire chaque nation est notamment déterminé par la participation et la contribution de ses concitoyens en très bonne santé. En revanche, la mauvaise situation sanitaire entraîne un affaiblissement du bien-être et constitue une cause principale de la mortalité. D'où la nécessité d'une politique de santé adaptée véritablement aux besoins de la population.

## 2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec une superficie de 2345410 km<sup>2</sup>, la RDC est l'un des plus vastes pays d'Afrique. En l'absence d'un recensement de sa population, elle est estimée à plus de 80 millions d'habitants selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (Annuaire statistique 2014). La RDC est classée actuellement parmi les pays les plus pauvres du monde, malgré ses immenses ressources naturelles. Du point de vue sanitaire, il est constaté qu'un profil épidémiologique dominé par les maladies transmissibles et non transmissibles et une mortalité maternelle et infanto-juvénile parmi les élevées d'Afrique, bien que la mortalité infanto-juvénile ait baissé entre 2007 (où elle s'élevait à 158 pour 1000) et 2015 (où elle a atteint 104 pour 1000) et une fragmentation du système de santé avec un niveau d'accès très faible aux services des soins de santé pour une population à majorité pauvre (OMS, 2016).

Ceci s'explique principalement par : (i) les multiples barrières à l'accès aux soins : le coût des prestations, le coût des médicaments, les ponctions et rétrocessions aux niveaux supérieurs afin de permettre la survie d'un système pyramidal de faible qualité, les difficultés d'accessibilité géographique, etc. (ii) le faible niveau de confiance en un personnel de santé démotivé et déqualifié. La population congolaise vit dans un environnement social précaire et l'absence d'un système formel de protection sociale constitue un élément aggravant cette précarité (Ministère de la Santé Publique de la RDC, 2013).

Le Ministère de la Santé a le souci d'organiser ou de voir organisé un système formel d'entraide et de solidarité à travers le développement de mutuelles de santé, à l'instar d'initiatives qui ont vu naissance par le passé en RDC (Bwamanda, Bokoro, Kasongo) et en Afrique de l'Ouest.

En effet, une large part des populations de la

RDC vit actuellement dans un contexte d'extrême pauvreté et souffre de graves problèmes sanitaires. Alors que les soins de santé étaient auparavant largement subventionnés par l'État, ils relèvent, depuis l'Initiative de Bamako en 1987, de la participation financière des usagers dans une logique de recouvrement des coûts. Ce retrait du secteur public dans le financement de la santé a eu d'importantes conséquences pour les populations, en particulier celles du secteur informel. En outre, l'insuffisance ou l'inaccessibilité des marchés assurantiels privés empêchent nombre d'individus de bénéficier d'une couverture contre le risque maladie. Privées de protection sociale, ces populations se voient dès lors dans l'incapacité financière d'accéder à des soins de santé de qualité.

Face à ces difficultés, on voit émerger, depuis une vingtaine d'années, des systèmes de micro-assurance santé en Afrique Subsaharienne. Leur principal objectif est l'amélioration de l'accès des populations démunies aux soins de santé, ils peuvent constituer une alternative pertinente pour les personnes ne bénéficiant d'aucune protection sociale. C'est pourquoi ils suscitent un vif intérêt auprès d'une multitude d'acteurs tant publics que privés. Bien que ces systèmes de micro-assurance santé soient relativement récents, ils ne cessent de prendre de l'ampleur. Leur nombre semble en effet en constante progression, l'inventaire de la Concertation (2004) entre les acteurs de développement des mutuelles de santé en Afrique dénombrant pas moins de six cent vingt-deux organismes en 2004 dans onze pays d'Afrique de l'Ouest et du centre ( Notons toutefois que le manque de données et de documentation ne permet pas d'établir un inventaire exhaustif. Aucune mise à jour de cet inventaire n'a été réalisée depuis 2003 et il apparaît que ces chiffres sont aujourd'hui dépassés en raison de l'expansion du mouvement en Afrique de l'Ouest).

Il est à noter que la République Démocratique du Congo avait déjà fait siennes la Déclaration d'Alma-Ata sur les Soins de santé primaires (SSP) en 1978 et en 2009 dans les conclusions de l'Assemblée Mondiale de la Santé, qui du reste a demandé la mise en place des 4 axes de la santé à savoir : la réforme de la couverture universelle pour améliorer l'équité en santé, la réforme des prestations des services pour mettre l'individu au centre des systèmes de santé, la réforme des politiques de santé pour promouvoir et protéger la santé des communautés et en fin la réforme du leadership pour rendre les responsables sanitaires plus efficaces.

En effet, aussi longtemps que l'accès à des soins de qualité, en temps opportun, ne sera pas amélioré, la situation sanitaire en Afrique en général et en République Démocratique du Congo en particulier ne pourra que stagner ou même se détériorer. Une telle amélioration requiert qu'on consacre plus de fonds aux services de santé, et qu'on alloue ces fonds de manière plus efficiente ou encore de favoriser et d'encourager l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé.

En RDC, les mutuelles de santé sont organisées par le décret du 15 avril 1958 réglementant les associations mutualistes. Ces dispositions légales ne correspondent plus à l'évolution institutionnelle que connaît notre pays depuis l'accession à l'indépendance. En effet, la structure actuelle de la protection sociale souffre d'une couverture insuffisante qui ne concerne pas l'ensemble de risques sociaux et ne prend en charge que les personnes exerçant une activité dépendante salariée ou politique. Elle néglige, de ce fait, la majorité de la population active qui œuvre dans le secteur informel et indépendante qui en réalité représente plus de 90% de la population congolaise.

En 2006, au vu de la situation sanitaire peu luisante, la Stratégie de Renforcement du Sys-

tème de Santé, SRSS en sigle, a été adoptée par le Ministère de la Santé Publique (MSP) et ses partenaires techniques et financiers (PTF) lors de la revue annuelle organisée en février 2006. Le but poursuivi est d'améliorer l'offre de qualité ainsi que l'utilisation des services de santé par l'ensemble de la population congolaise. Coptée par le Ministère du Plan dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, DSCRP en signe, cette stratégie est devenue la contribution du secteur de la santé à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la RDC vient d'élaborer son Plan National Stratégique de Développement (PNSD) en vue de préparer la phase qui permettra au pays de devenir un pays émergent en 2030-35. Pour ce faire, ce plan mise sur l'atteinte des dividendes démographiques. Ceux-ci ne pourront être une réalité que si la fécondité baisse sensiblement et rapidement. Ce souhait ne s'est pas encore réalisé en RDC du fait que la mortalité ne baisse pas assez rapidement et assez substantiellement. Lors de l'évaluation des OMD, par exemple, il est apparu que la RDC est dans la catégorie des pays africains qui n'ont pas atteint l'objectif 4. L'une des raisons est qu'il y a un maintien de la prévalence élevée des maladies infectieuses et parasitaires, dont le paludisme (Banque mondiale, 2015).

En effet, en 2014, 41 % d'enfants au pays ont souffert de cette maladie et 31 % dans la ville de Kinshasa (Ministère du Plan de la RDC et Unicef, 2018) ; en 2007, 31 % d'enfants ont souffert de la fièvre (Ministère de la Santé Publique de la RDC, 2007) et en 2006, 37 % ont souffert de cette maladie selon l'enquête ESP dans les données des zones de santé appuyées dans la lutte contre le paludisme par le Fonds Mondial. En outre, lorsque cette maladie survient, les soins ne sont pas souvent assurés de manière adéquate. Notons qu'en effet, en République Démocratique du Congo, seulement 20%

de la population utilise couramment les services de santé alors que dans les années 80, ce taux était de 60 % (Ministère de la Santé de la RDC, 2007). En 2010, seulement un tiers des enfants souffrant d'infections respiratoires et la moitié des enfants souffrant de la fièvre avaient reçu des soins appropriés. Aussi, les taux de mortalité infantile et de mortalité infanto juvénile de la RDC sont parmi les plus élevés d'Afrique Subsaharienne. Ils étaient respectivement de 92 et de 148 décès pour 1000 naissances vivantes (Ministère de la Santé Publique de la RDC, 2013). Aussi, on note la sous-utilisation des formations sanitaires indique la même source.

Selon le Ministère de la Santé Publique (2013), en RDC, un grand nombre de patients n'accèdent pas aux services de santé formels. Dans les zones urbaines tout comme dans les régions rurales, le MICS de 2013 a trouvé qu'entre 40 et 45% des enfants qui ont souffert du paludisme n'ont reçu aucun traitement et, dans 25 % des cas environ, les ménages s'adressent à des vendeurs de médicaments ou à d'autres personnes. Et aussi, d'après EDS, 2007, 58 % d'enfants de moins de cinq ans n'ont pas recherché un traitement pour cette même maladie. Plusieurs petites études plus récentes montrent aussi que 50 à 60 % des malades ne vont pas consulter un prestataire de santé formel ; ils préfèrent ne pas solliciter de traitement ou opter pour l'automédication. En générale, près de deux tiers des patients ne recourent pas au système de santé pour obtenir des soins (Banque Mondiale, 2005).

A l'évaluation des accomplis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les indicateurs du développement ne sont pas satisfaisants pour la RDC, particulièrement dans le domaine de l'accès aux soins de santé (Nations Unies, 2010), d'où la nécessité de rechercher la cause de cette situation qui, en plus des actions préventives, permettra de déclencher une baisse importante de la mortalité.

Dans cette même lancée, la santé a été retenue parmi les priorités du Gouvernement. En effet dans son discours programme, le Chef de l'Etat a souligné que la santé figure parmi les priorités et que l'atteinte de la couverture sanitaire universelle occupe une place de choix et ceci venait d'être renchéri par le discours-programme du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale présenté le premier ministre. Alors que le président de la République avait annoncé que la santé serait l'une de ses priorités dans sa mandature, mais le Gouvernement n'a réservé à ce poste qu'environ 7 % du budget, bien loin de l'objectif de 15 % que l'ensemble du continent s'était fixé à Abuja en 2001.

L'objectif de cette étude est de fournir des éléments de réponse sur les relations entre « Population et santé » à travers l'analyse des facteurs favorisant l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé et l'identification du profil de ces ménages. Ainsi, cette étude se propose donc de répondre à quelques questions propres à la situation de la République Démocratique du Congo, notamment : Quels sont les facteurs qui favorisent l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé ? Quel est le profil des ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé?

Pour répondre à toutes ces questions, nous émettons la principale hypothèse que nous avons retenue dans cette étude qui est la suivante: « l'affiliation à une mutuelle de santé favorise l'accès universel aux soins ».

### 3. METHODOLOGIE

#### 3.1. SOURCES DES DONNÉES

Les données qui sont utilisées dans cette étude proviennent de l'enquête quantitative transversale (avec quelques questions ouvertes) menée dans les ménages échantillonnés dans la ville de Kinshasa et tirés d'une manière aléatoire. Elles ont été collectées auprès des chefs

des ménages ou leurs conjoints. Pour ce faire, une zone opérationnelle a été choisie en tenant compte de la stratification des quartiers de la ville de Kinshasa telle qu'identifiée par l'Enquête avec Questionnaire Unifié à Indicateurs de Base de Bien-être en RDC (E-QUIBB/RDC 1-2016). Ainsi, l'échantillon constitué des ménages a été constitué dans des quartiers présentant un niveau socioéconomique diversifié à 3 niveaux (riche, moyen et pauvre).

#### 3.2. TECHNIQUES D'ANALYSES DES DONNÉES

Pour connaître les facteurs favorisant de l'affiliation à une mutuelle de santé, nous avons fait recours à l'analyse de Khi carré tandis que pour connaître le profil des affiliés, nous avons utilisé l'analyse Factorielle en composante multiple.

Ce test a permis de vérifier l'indépendance entre l'accès aux soins, les connaissances et comportements en matière d'assurance maladie et les facteurs socioéconomiques, sociodémographiques, socioculturels et contextuels. Il est obtenu selon la formule (Howell, 2008):

$$\chi^2 = \sum_{n=1}^{\infty} \frac{(O - A)^2}{A}$$

O représente les effectifs (fréquences) observés et A, représente les effectifs (fréquences) attendus.

KHI CARRE est un test statistique conçu pour déterminer si la différence entre deux distributions de fréquences est attribuable à l'erreur d'échantillonnage ou est suffisamment grande pour être statistiquement significative. Si la différence entre les deux distributions est réduite, l'hypothèse nulle sera acceptée. Si la différence est grande, l'hypothèse nulle ne sera rejetée et on parlera d'une différence statistiquement significative parce que l'écart entre les deux distributions est trop important pour être expliqué par le hasard seulement.

*Muanza N. & Nzita K., (2023).*

Pour connaître le profil des ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé, l'analyse Factorielle des Composantes Principales a été utilisée. Elle consiste en tant qu'analyse exploratoire, à étudier les relations entre deux ou plusieurs caractéristiques catégorielles à partir de la transformation du tableau de contingence en un tableau disjonctif complet (Lebart et al., 2006). Il s'agit d'une analyse factorielle, une généralisation de l'analyse des correspondances simples. Elle décrit la liaison entre les modalités des variables.

Elle étudie les similarités (ou les dissimilarités) entre les catégories (modalités) des variables catégorielles. Elle est une méthode de condensation de l'information jugée abondante de l'espace des variables initiales et un mode de représentation graphique du résultat de cette opération de condensation (Masuy-Stroobant, 2003). Elle permet ainsi de construire d'une part le profil des ménages sous étude et d'autre part les indicateurs synthétiques ou agrégés. Elle peut aussi servir de préalable à d'autres méthodes comme la classification et la régression. Cette méthode d'analyse consiste à rechercher des sous-espaces de faibles dimensions qui ajustent au mieux le nuage de points des individus et le nuage de points des variables.

L'analyse des données nous permettra de mettre en évidence deux grands profils des ménages qui sont affiliés à des mutuelles de santé suivant certaines variables qui seront prises en compte.

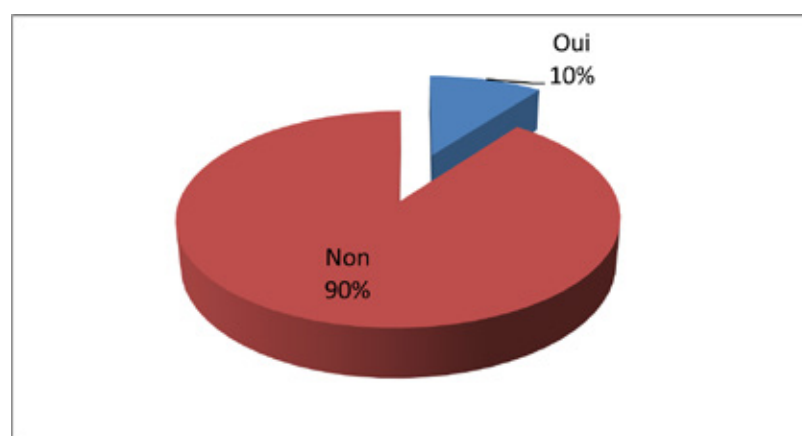
A travers cette étude, l'Analyse Factorielle des Composantes Multiples, permet d'analyser les profils des ménages qui sont affiliés à des mutuelles de santé. L'analyse des profils se fait conformément à l'analyse des nuages des points projetés en fonction des proximités des modalités de chaque variable et en fonction des proximités des modalités entre les variables.

## 4. ANALYSE DE L'AFFILIATION À UNE MUTUELLE DE SANTÉ

### 4.1. NIVEAU D'AFFILIATION

Nos analyses, comme le montre la figure 1 ci-dessous, indiquent que 10 % seulement de ménages sont affiliés à une mutuelle de santé parmi nos enquêtés. Dans les sections qui suivent, nous allons donner les raisons qui font que peu de personnes s'affilient à une mutuelle de santé.

*Figure 1 : Proportion d'affiliés dans une mutuelle de santé*



*Source : Enquête AUS (2018)*

### 4.2. FACTEURS FAVORISANT L'AFFILIATION DANS UNE MUTUELLE DE SANTÉ

Les analyses de notre étude sur les facteurs favorisant l'affiliation à une mutuelle de santé ont retenu dix variables à savoir (tableau 1) : le revenu du ménage ( $P = 0,000$ ), le milieu de naissance du chef de ménage ( $P = 0,000$ ), le milieu de socialisation du chef de ménage, c'est-à-dire l'endroit où le chef de ménage a vécu dans son enfance ( $P = 0,020$ ), le niveau socioéconomique du ménage ( $P = 0,000$ ), le type de quartier ( $P = 0,000$ ), l'état matrimonial du chef de ménage ( $P = 0,028$ ), le niveau d'instruction du chef de ménage ( $P = 0,001$ ), la religion du chef de ménage ( $P = 0,001$ ), la taille du ménage ( $P = 0,000$ ) et l'activité du chef de ménage ( $P = 0,001$ ).

En analysant le tableau 1 en annexe, nos analyses indiquent que les pauvres sont plus affiliés que les autres niveaux de vie, soit un écart de 13,7 % avec les riches. Les ménages des cités excentrées représentent 25 %, ceux des quartiers résidentiels 8 % et ceux des cités d'extension Sud 7 %, soit des écarts respectifs de 17 % et de 18%. En examinant l'état matrimonial du chef de ménage, les résultats indiquent que les célibataires sont plus affiliés que les mariés monogamiques et mariés polygamiques soit respectivement 20 %, 10 % et 8 %. Donc, les mariés monogamiques représentent un niveau d'affiliation qui est la moitié de ceux des célibataires et un peu plus de la moitié que ceux des mariés polygamiques. Les chefs de ménage qui ont été socialisés à Kinshasa (Milieu où les chefs de ménage ont vécu leur enfance) sont ceux qui ont un niveau d'affiliation le plus élevé que ceux qui ont été socialisés en milieu rural et dans les autres villes soit respectivement 13 %, 10 % et 4 %. Les écarts sont très prononcés entre ceux qui ont été socialisés à Kinshasa et ceux qui ont été socialisés dans les autres villes, soit un écart de 9 % et ceux qui ont été socialisés en milieu rural et ceux socialisés dans les autres villes, soit un écart de 5 %.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les chefs de ménage de niveau secondaire sont plus affiliés que ceux du niveau supérieur soit respectivement 17 % et 9 %. La religion du chef de ménage joue aussi un rôle déterminant sur l'affiliation à une mutuelle de santé. Les résultats indiquent que les protestants sont plus affiliés

que les autres. Les protestants représentent 16 %, les kimbanguistes 11 %, les autres religions 10 % et les catholiques 8 %. Les ménages à revenu faible sont plus affiliés que les autres soit 8 fois plus que les ménages à revenu moyen et 12 fois plus que ceux de revenu élevé. En ce qui concerne la taille de ménage, le ménage de taille élevée sont plus affiliés par rapport au ménage de taille moyenne et de taille faible. Ce qui veut tout simplement dire plus la taille de ménage augmente, plus on cherche de solution de santé. Quant au secteur d'activité, les résultats montrent que ceux qui ne travaillent pas sont plus affiliés à une mutuelle de santé que ceux qui sont dans le secteur formel. Ceci est une évidence dans la mesure où ceux qui ne travaillent pas cherchent à s'affilier pour espérer être pris en charge en cas de survenue d'une quelconque maladie.

### **4.3. CONNAISSANCES DES AVANTAGES LIÉS À L’AFFILIATION DANS LES MUTUELLES DE SANTÉ**

Dans cette sous-section, il a été question d'analyser les connaissances qui sont liées aux avantages des mutuelles. De nos analyses, il découle du tableau 2 ci-dessous que les avantages des mutuelles de santé sont présentés en ordre d'ascendant suivant : facilite l'accès aux soins (64 %), accroît l'accès aux soins de santé (18 %), réduit la mortalité (15 %), favorise la gratuité des soins (5 %), garantit l'équité (3 %), élimine la discrimination (2 %) et enfin favorise la qualité des soins (1 %).

Muanza N. & Nzita K., (2023).

Tableau 2: Connaissances des avantages de l'affiliation à une mutuelle de santé

Avantages de liés à l'affiliation à une mutuelle de santé	Pourcentage
Accroît l'accès aux soins	17,5
Réduit la mortalité	14,5
Garantit l'équité	2,5
Facilite l'accès aux soins	64
Elimine la discrimination	1,7
Favorise la qualité des soins	0,8
Gratuité des soins	5,2

Source: Enquête AUS (2018)

#### 4.4. RAISONS DES MÉNAGES DE NE PAS S'AFFILIER À UNE MUTUELLE DE SANTÉ

Dans nos investigations, les répondants ont avancé les raisons qui font qu'ils ne soient pas affiliés à une mutuelle de santé. Parmi ces raisons, il s'agit de : la cotisation toujours élevée (67 %), les personnes n'ont pas d'emplois qui peuvent leur garantir leur cotisation (11 %), certaines personnes estiment que les frais de cotisation sont mal gérés (8 %), la plupart de personnes travaillent dans le secteur informel (5 %), certaines personnes pensent que se faire assurer n'a pas d'importance (3 %), l'absence de l'état, c'est-à-dire que la population est abandonnée à son triste sort (2 %), il y a de ceux-là qui ne savent rien de l'assurance maladie (2 %) et enfin il y a des personnes qui ne savent pas

comment s'affilier et où s'assurer (2 %) (Tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3: Les raisons de ne pas s'affilier à une mutuelle de santé

Raisons de ne pas s'affilier à une mutuelle de santé	Effectif	Pourcentage
Pas d'importance	29	3,1
Cotisation élevée	623	67,4
Mal gérée	74	8
Pas d'emploi	104	11,3
Absence de l'état	16	1,7
Travail à l'informel	42	4,5
Ne sait rien de l'assurance maladie	14	1,5
Ne sait où et comment s'affilier	22	2,4
Total	924	100

Source: Enquête AUS (2018)

#### 4.5. ANALYSE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES ET PROFIL DE LA POPULATION AFFILIÉE À UNE MUTUELLE DE SANTÉ

L'analyse des données nous a permis de mettre en évidence les deux grands profils des dépenses de santé des ménages, suivants certaines variables sociodémographiques, illustrés dans les tableaux 4 et 5 ci-après :

Tableau 4: Profil des ménages affiliés à une mutuelle de santé suivant certaines caractéristiques sociodémographiques par rapport à l'axe des X

*Tableau 4: Profil des ménages affiliés à une mutuelle de santé suivant certaines caractéristiques sociodémographiques par rapport à l'axe des X*

1er profil : Ménages qui ne sont pas affiliés à une mutuelle de santé	2 ème profil : Ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé
Moyen	Riche et pauvre
Quartier résidentiel, Nouvelle cité et ancienne cité	Cité d'excentrée Sud, cité excentrée et cite planifiée
Célibataire, uni de fait et divorcé	Marié monogamique, marié polygamique et veuf
Urbain	Rural et urbano rural
Catholique et églises de réveil	Protestant, Kimbanguiste et autres religions
Elevé et moyen	Faible
Moyenne et faible	Elevée
Secteur informel	Ne travaille pas et secteur formel
Secondaire	Supérieur, primaire et sans instruction

*Source: Enquête AUS (2018)*

*Tableau 5: Profil des ménages affiliés à une mutuelle de santé suivant certaines variables socio-démographiques par rapport à l'axe des Y*

1er profil : Ménages qui ne sont pas affiliés à une mutuelle de santé	2 ème profil : Ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé
Riche	Moyen et pauvre
Cité planifiée et quartier résidentiel	Cité d'extension Sud, cité excentrée nouvelle cité et ancienne cité
Marié monogamique, marié polygamique et célibataire	Unit de fait, divorcé/séparé et veuf
Urbain	Rural et urbano rural
Protestant et catholique	Kimbanguiste, églises de réveil et autres religions
Elevé	Moyen et faible
Faible	Elevée et moyenne
Secteur formel	Secteur informel et ne travaille pas
Supérieur	Secondaire, primaire et sans instruction

*Source: Enquête AUS (2018)*

Nos analyses nous montrent selon l'axe des X un résultat ( tableau 4), où nous avons d'une part, les ménages des quartiers résidentiel, Nouvelle cité et ancienne cité, constitués des célibataire, uni de fait et divorcé, dont les chefs de ménage ont été socialisés en milieu urbain, qui prient chez les catholiques et dans les églises de réveil, de niveau des revenus élevé et moyen, de taille de ménage moyenne et faible, travaillant dans le secteur informel et de niveau d'instruction secondaire et en opposition d'autre part les ménages des riche et pauvre, vivant dans les cité d'excentrée Sud, cité excentrée et cite planifiée, de l'état matrimonial marié monogamique, ma-

rié polygamique et veuf, dont les chefs de ménage ont été socialisés en milieu rural et urbano rural, qui prient chez les protestant, Kimbanguiste et autres religions, de revenu faible, taille élevée, Ne travaille pas et qui travaillent dans le secteur formel et de niveau d'instruction supérieur, primaire et sans instruction.

Par contre en analysant ces résultats en fonction de l'axe des Y (tableau 5), nous avons d'une part une population riche, habitant dans le quartier résidentiel et cité planifiée, vivant en milieu urbain, de religion protestante et catholique, de revenu élevé œuvrant dans le secteur formel

*Muanza N. & Nzita K., (2023).*

et de niveau d'instruction supérieur, en opposition d'autre part à une population pauvre et moyen, résidant dans les cité d'extension Sud, cité excentrée, nouvelle cité et ancienne cité, uni de fait, divorcé/séparé et veuf, socialisée en milieu rural et urbano-rural, de confession religieuses Kimbanguiste, églises de réveil et autres religions, de revenu moyen et faible, de taille de ménage élevée et moyenne, œuvrant dans le secteur informel et ne travaillant pas et de niveau d'instruction secondaire, primaire et

sans instruction.

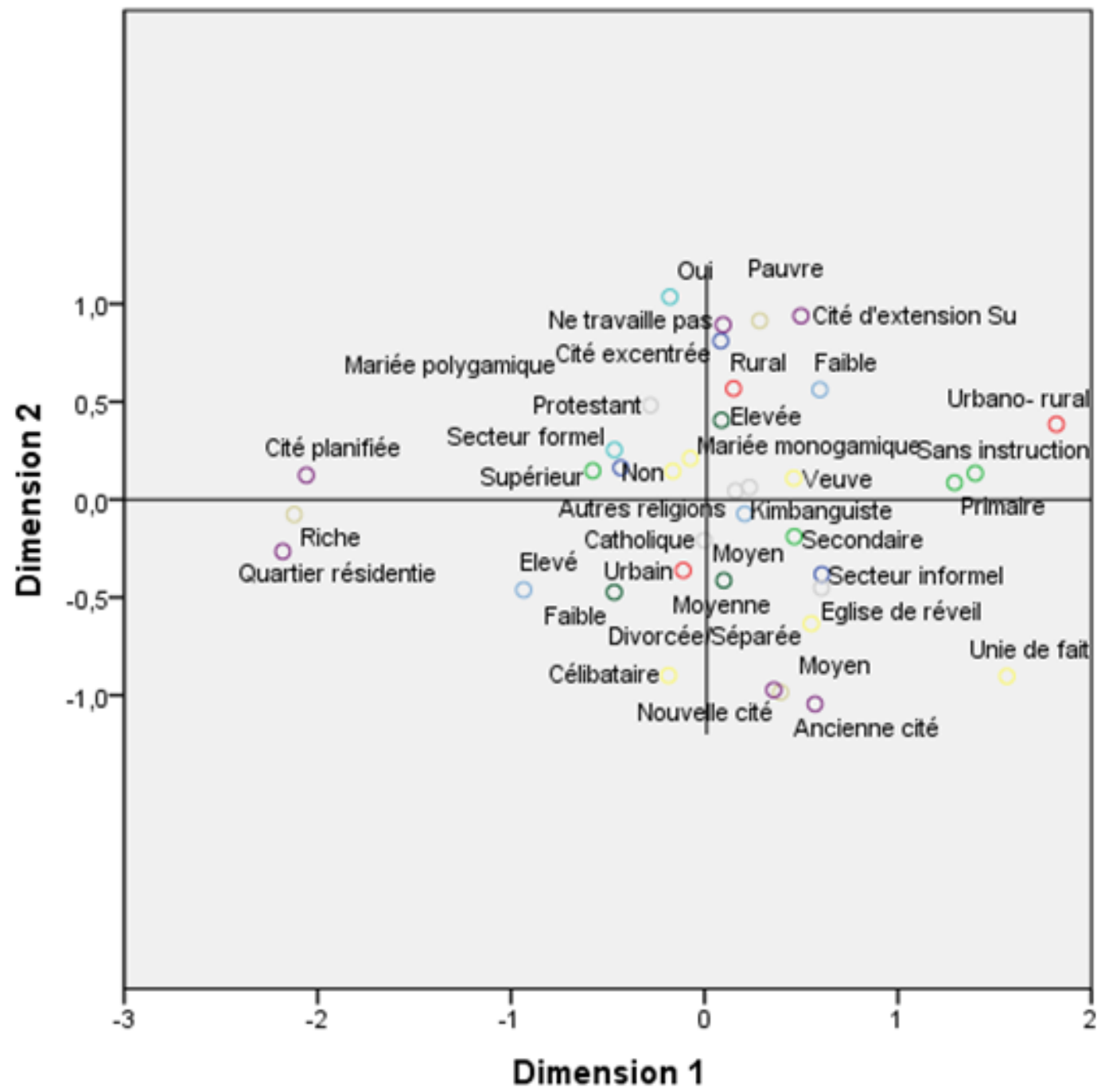
Les résultats du tableau 6 ci-dessus indiquent selon la première dimension que le niveau socioéconomique explique le fait à 72 % et le type de quartier explique à 74% et cette situation est vraiment différente par rapport à la deuxième dimension où le type de quartier explique à 78 % et le niveau socioéconomique également à 78 %.

*Tableau 6: Mesures de discrimination*

Facteurs	Pondération de la variable	Dimension		Moyenne
		1	2	
Niveau socioéconomique	2	,716	,778	,747
Type de quartier	2	,738	,783	,760
Etat matrimonial du CM	2	,091	,108	,100
Milieu de naissance du CM	2	,033	,205	,119
Religion du CM	2	,051	,095	,073
Revenu du ménage	2	,364	,152	,258
Taille ménage	2	,043	,176	,110
Activité du CM	2	,244	,116	,180
Niveau d'études du CM	2	,381	,027	,204
Mutuelle de santé		,047	,039	,043
Total actif		2,659	2,440	2,549

*Source: Enquête AUS (2018)*

Figure 2: Plan factoriel constitué par l'axe 1 et l'axe 2



Source: Enquête AUS (2018)

## 5. CONCLUSION

Bien que le mouvement mutualiste ne cesse de se développer en Afrique subsaharienne, les taux de pénétration demeurent relativement faibles, mettant parfois en question la viabilité même de ces organisations. Au-delà des facteurs pris en compte dans notre étude, il nous semble que d'autres éléments mériteraient d'être examinés. Ainsi, comme le suggèrent notamment De fourny et Failon (2011), les modes de participation des mutualistes dans l'organisation et les modalités de contrôle des mutuelles par leurs membres ou par voie externe pourraient aussi avoir une influence sur les adhésions. De même, les mutuelles étant les plus souvent créées à l'initiative d'intervenants extérieurs, la crédibilité de ceux-ci auprès des communautés nécessiterait d'être étudiée plus profondément. Enfin, l'analyse de l'affiliation des membres des ménages aux mutuelles de santé gagnerait certainement à être ré-encadrée dans celle de la gestion plus globale des risques encourus par les populations concernées.

Il faut aussi souligner que cette étude se concentre essentiellement sur les enjeux locaux. Elles n'envisagent guère les relations entre les mutuelles de santé et leur environnement plus global, tel le contexte politique national ou régional, l'espace occupé par les ONG qui les promeuvent ou encore le système sanitaire public à l'échelle nationale. Ce sont là des dimensions qui, elles aussi, mériteraient des analyses approfondies.

Nos analyses indiquent que 10 % seulement de ménages à Kinshasa sont affiliés à une mutuelle de santé parmi nos enquêtés et que les analyses sur les facteurs favorisant l'affiliation à une mutuelle de santé ont retenu dix variables à savoir : le revenu du ménage, le milieu de naissance du chef de ménage, le milieu de socialisation du chef de ménage (c'est-à-dire l'endroit où le chef de ménage a vécu dans son enfance), le ni-

veau socioéconomique du ménage, le type de quartier, l'état matrimonial du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, la religion du chef de ménage, la taille du ménage et l'activité du chef de ménage.

De ces analyses, les pauvres sont plus affiliés que les autres niveaux de vie, soit un écart de 13,7 % avec les riches. Les ménages des cités excéntriques représentent 25 %, ceux des quartiers résidentiels 8 % et ceux des cités d'extension Sud 7 %. Les mariés monogamiques représentent un niveau d'affiliation qui est la moitié de ceux des célibataires et un peu plus de la moitié que ceux des mariés polygamiques. Les chefs de ménage qui ont été socialisés à Kinshasa sont ceux qui ont un niveau d'affiliation le plus élevé que ceux qui ont été socialisés en milieu rural et dans les autres villes soit respectivement.

Par ailleurs, les chefs de ménage de niveau secondaire sont plus affiliés que ceux du niveau supérieur. La religion du chef de ménage joue aussi un rôle déterminant quant à l'affiliation à une mutuelle de santé. Les résultats indiquent que les protestants sont plus affiliés que les autres. Les protestants représentent 16 %, les kimbanguistes 11 %, les autres religions 10 % et les catholiques 8 %. Les ménages à revenu faible sont plus affiliés que les autres soit 8 fois plus que les ménages à revenu moyen et 12 fois plus que ceux de revenu élevé. Examinant la taille de ménage, les résultats de nos analyses montrent que le ménage de taille élevée sont plus affiliés par rapport au ménage de taille moyenne et de taille faible. Ceux qui veulent tout simplement dire plus la taille de ménage augmente, plus on cherche de solution de santé. Quant au secteur d'activité, les résultats montrent que ceux qui ne travaillent pas sont plus affiliés à une mutuelle de santé que ceux qui sont dans le secteur formel. Ceci est une évidence dans la mesure où ceux qui ne travaillent pas cherchent à s'affilier pour espérer être pris en charge en cas de sur-

nue d'une quelconque maladie.

En analysant le profil de la population sur l'affiliation des ménages dans une mutuelle de santé, nos analyses nous montrent selon l'axe des X un résultat, où nous avons d'une part, les ménages des quartiers résidentiel, Nouvelle cité et ancienne cité, constitués des célibataire, uni de fait et divorcé, dont les chefs de ménage ont été socialisés en milieu urbain, qui prient chez les catholiques et dans les églises de réveil, de niveau des revenus élevé et moyen, de taille de ménage moyenne et faible, travaillant dans le secteur informel et de niveau d'instruction secondaire et en opposition d'autre part les ménages des riche et pauvre, vivant dans les cité d'excentrée Sud, cité excentrée et cite planifiée, de l'état matrimonial marié monogamique, marié polygamique et veuf, dont les chefs de ménage ont été socialisés en milieu rural et urbano rural, qui prient chez les protestant, Kimbanguiste et autres religions, de revenu faible, taille élevée, Ne travaille pas et qui travaillent dans le secteur formel et de niveau d'instruction supérieur, primaire et sans instruction.

Par contre en analysant ces résultats en fonction de l'axe des Y, nous avons d'une part une population riche, habitant dans le quartier résidentiel et cité planifiée, vivant en milieu urbain, de religion protestante et catholique, de revenu élevé œuvrant dans le secteur formel et de niveau d'instruction supérieur, en opposition d'autre part à une population pauvre et moyen, résidant dans les cité d'extension Sud, cité excentrée, nouvelle cité et ancienne cité, uni de fait, divorcé/séparé et veuf, socialisée en milieu rural et urbano-rural, de confession religieuses Kimbanguiste, églises de réveil et autres religions, de revenu moyen et faible, de taille de ménage élevée et moyenne, œuvrant dans le secteur informel et ne travaillant pas et de niveau d'instruction secondaire, primaire et sans instruction.

C'est ainsi dire qu'il faut nécessairement encourager et favoriser la mise en place des mutuelles de santé pour ainsi espérer avoir un nombre important de ménages qui puissent accéder aux soins de santé de qualité et enfin garantir la couverture sanitaire universelle.

## 6. DISCUSSIONS DES RÉSULTATS

Il s'est agi dans cette étude de fournir des éléments de réponse sur les relations entre « Population et santé » à travers l'analyse de l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé. Ainsi, il était question de répondre à quelques questions propres à la situation de la République Démocratique du Congo, notamment: Quels sont les facteurs qui favorisent l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé? Quel est le profil des ménages qui sont affiliés à une mutuelle de santé?

Pour répondre à toutes ces questions, nous émettons la principale hypothèse que nous avons retenue dans cette étude qui est la suivante:« l'affiliation à une mutuelle de santé favorise l'accès universel aux soins ».

Pour connaitre les facteurs favorisants de l'affiliation à une mutuelle de santé, nous avons utilisé la méthode d'analyse bivariée en faisant recours à l'analyse de Khi carré tandis qu'en ce qui concerne le profil des affiliés, nous avons utilisé la méthode multivariée en recourant à l'Analyse Factorielle en Composante Multiple (AFCM) à partir du logiciel Statistical Package Social Sciences (SPSS. 22).

En effet, aussi longtemps que l'accès à des soins de qualité, en temps opportun, ne sera pas amélioré, la situation sanitaire en Afrique en général et en République Démocratique du Congo en particulier ne pourra que stagner ou même se détériorer. Une telle amélioration requiert qu'on consacre plus de fonds aux services de santé, et qu'on alloue ces fonds de manière plus ef-

ficiente ou encore de favoriser et d'encourager l'affiliation des ménages à une mutuelle de santé.

En RDC, les mutuelles de santé sont organisées par le décret du 15 avril 1958 règlementant les associations mutualistes. Ces dispositions légales ne correspondent plus à l'évolution institutionnelle que connaît notre pays depuis l'accession à l'indépendance. En effet, la structure actuelle de la protection sociale souffre d'une couverture insuffisante qui ne concerne pas l'ensemble de risques sociaux et ne prend en charge que les personnes exerçant une activité dépendante salariée ou politique. Elle néglige, de ce fait, la majorité de la population active qui œuvre dans le secteur informel et indépendante qui en réalité représente plus de 90% de la population congolaise.

Alors que le président de la République avait annoncé que la santé serait l'une de ses priorités dans sa mandature, mais le Gouvernement n'a réservé à ce poste qu'environ 7 % du budget, bien loin de l'objectif de 15 % que l'ensemble du continent s'était fixé à Abuja en 2001.

L'initiative de Bamako, adoptée en 1988, a mis en place une stratégie de participation communautaire et de recouvrement des coûts en vue de promouvoir les soins de santé primaires. L'adhésion effective des pays d'Afrique subsaharienne a été très progressive au cours des années 90. Le recouvrement des coûts pose toujours le problème de l'accessibilité financière par l'absence d'une politique de partage des risques couplée à l'accessibilité géographique par manque de suivi de la couverture sanitaire. L'élasticité prix de la demande exclut les classes défavorisées pour lesquelles le statut d'indigent et les mesures de prise en charge qui l'accompagnent sont le plus souvent restés au stade de projet. La mise en place des systèmes de financement garantissant la réduction des inégalités est limitée par une économie essentiellement fondée sur des bases

informelles (Richard, 2004).

Les dirigeants africains qui se sont engagés lors de la conférence d'Abuja en 2001, à mobiliser plus de ressources financières en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en allouant au moins 15% de leurs budgets nationaux au secteur de la santé, semblent avoir du mal à respecter leurs engagements, du fait des faiblesses et des fragmentations de leurs systèmes de santé. Ces engagements ont été renouvelés à Gaborone au Botswana en 2005 puis à Ouagadougou au Burkina Faso en 2006. En effet, le financement des bailleurs représente encore aujourd'hui une grande part des dépenses en santé publique du continent. Ainsi, dans certains pays, 50% ou plus de leurs budgets viennent de l'aide étrangère ou privée, selon le Rapport 2013 de l'OMS sur les statistiques sanitaires mondiales.

L'inégal accès aux soins est fortement dépendant de l'endroit où l'on se trouve. Dans certains pays, et particulièrement dans les pays pauvres, les obstacles s'accumulent pour les personnes qui doivent accéder aux soins : les difficultés à trouver certains médicaments, les ruptures de stock, l'absence d'infrastructures sanitaires, le manque de personnel médical qualifié, ou encore les longues distances à parcourir pour atteindre un centre de santé souvent aggravées par le contexte d'insécurité. Si on y ajoute encore le manque d'argent et le coût trop élevé des soins, il apparaît crucial d'apporter des solutions concrètes et adaptées à ces populations qui ont d'autant plus besoin d'accéder quotidiennement aux soins qu'elles sont dans une situation de grande vulnérabilité.

Les pauvres s'excluent aussi délibérément des soins de santé. Selon une étude menée par MSF en 2013 à Walikale, province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo (RDC), neuf foyers sur dix comptaient un malade au cours des deux dernières semaines. Plus de 35

% ont déclaré renoncer à chercher des soins, la grande majorité invoquant le manque d'argent. En RDC, les structures de santé officielles fonctionnent en effet sur base du recouvrement des frais, ce qui signifie que les patients doivent payer chaque composante du traitement qu'ils reçoivent. Pourtant, dans des situations d'urgence (conflit, épidémie, catastrophe naturelle), le système national de santé publique garantit en théorie la gratuité des soins. Mais dans la réalité, l'État s'est révélé incapable de tenir cet engagement.

Demander à des personnes extrêmement vulnérables de payer pour leurs soins de santé, alors qu'elles peuvent à peine nourrir leurs familles, est totalement aberrant. Du coup, bon nombre de personnes ne recherchent des soins que lorsque leur santé s'est sérieusement détériorée. Il est souvent déjà trop tard.

Malgré des progrès enregistrés, notamment dans la mise en place de services de soins gratuits dans plusieurs pays en développement, la situation reste critique pour beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants pauvres de par le monde. L'objectif d'une couverture sanitaire universelle, c'est-à-dire l'accès pour toutes les personnes à des services de soins de santé à un prix abordable et sans difficultés financières, est encore très loin d'être atteint. Sinon, il est impérieux d'encourager et de favoriser la mise en place des mutuelles de santé pour ainsi espérer avoir un nombre important de ménages qui puissent accéder aux soins et enfin garantir la couverture sanitaire universelle.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

1. Atim, C. (2000). Contribution actuelle et potentielle des mutuelles de santé au financement, à la fourniture et à l'accès aux soins de santé : Étude de cas au Ghana.
2. Banque mondiale, & al. (2015). La pauvreté

au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002. ANSD.

3. Basaza, R., Criel, B., & Van der Stuyft, P. (2008). Community health insurance in Uganda: Why does enrolment remain low? A view from beneath. *Health Policy*, 87(2), 172–184.
4. Criel, B. (1998). District-based health insurance in sub-Saharan Africa. *Studies in Health Services Organisation & Policy*, 9.
5. Criel, B., & Waelkens, M. P. (2003). Declining subscriptions to the Maliando Mutual Health Organisation in Guinea-Conakry (West Africa): What is going wrong? *Social Science & Medicine*, 57(7), 1205–1219.
6. Criel, B., Barry, A., & Von Roenne, F. (2002). Le projet PRIMA en Guinée Conakry. Une expérience d'organisation de mutuelles de santé en Afrique rurale. Bruxelles : Medicus Mundi Belgique.
7. Dackam, R. (1990). Causes et déterminants de la mortalité des enfants de moins de cinq ans en Afrique tropicale.
8. De Allegri, M., Sanon, M., Bridges, J., & Sauerborn, R. (2006). Understanding consumers' preferences and decision to enrol in community-based health insurance in rural West Africa. *Health Policy*, 76(1), 58–71.
9. De Allegri, M., Kouyaté, B., Becher, H., Gbangou, A., Pokhrel, S., Sanon, M., & Sauerborn, R. (2006). Understanding enrolment in community health insurance in sub-Saharan Africa: A population-based case-control study in rural Burkina Faso. *Bulletin of the World Health Organization*, 84(11), 852–858.
10. De Allegri, M., Sanon, M., & Sauerborn, R. (2006a). To enrol or not to enrol: A qualitative investigation of demand for health in-

- urance in rural West Africa. *Social Science & Medicine*, 62 (6), 1520–1527.
11. Defourny, J., & Failon, J. (2011). Les déterminants de l'adhésion aux mutuelles de santé en Afrique subsaharienne : Un inventaire des travaux empiriques. *Monde en développement*, 153, 7–26.
  12. Dong, H., Kouyate, B., Cairns, J., & Sauerborn, R. (2003). Gender's effect on willingness-to-pay for community-based insurance in Burkina Faso. *Health Policy*, 64(2), 153–162.
  13. Dubois, F. (2002). Les déterminants de la participation aux mutuelles de santé : Étude appliquée à la mutuelle Leeré Bolem de Zabré [Mémoire de DES, Université de Liège].
  14. Fonteneau, B. (2003). Déterminants d'adhésion aux mutuelles de santé : Proposition de grille d'analyse et résultats de quelques recherches. Communication présentée au séminaire du GRAP-OSC, Liège, 6 octobre 2006.
  15. Gnawali, D., Pokhrel, S., Sanon, M., De Allegri, M., & Sauerborn, R. (2009). Applying propensity score matching to assess the impact of community health insurance on the demand for health care in rural Burkina Faso. *HEA 6th World Congress: Explorations in Health Economics*. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=994644](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=994644)
  16. Gruénais, M. E., & Pourtier, R. (2000). La santé en Afrique : Anciens et nouveaux défis. *Afrique Contemporaine*, 195, numéro spécial, 282 p.
  17. Howell, D. (2008). *Méthodes statistiques en sciences sociales* (2e éd.). Université du Vermont.
  18. Jütting, J., & Tine, J. (2000). Système micro-assurance santé et état de santé dans les pays en voie de développement : Une analyse empirique de l'impact des mutuelles de santé en milieu rural sénégalais. Centre de recherche sur le développement (ZEF), Université de Bonn.
  19. Jütting, J. (2005). L'assurance maladie privée dans les pays en développement : Une solution pour les pauvres ? *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*.
  20. Lebart, L., Piron, M., & Morineau, A. (2006). *Statistique exploratoire multidimensionnelle. Visualisation et inférence en fouilles de données* (4e éd.). Dunod.
  21. Masuy-Stroobant, G. (2003). *Entre tradition et modernité. Fondements sociaux de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement au Cameroun*. Centre de recherche en démographie et société, UCL.
  22. Ministère du Plan de la RDC & UNICEF. (2018). *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), RDC 2018*.
  23. Ministère de la Santé Publique de la RDC. (2013). *Santé des enfants en RDC*.
  24. Ministère de la Santé Publique de la RDC. (2007). *Enquête Démographique et de Santé (EDS)*.
  25. Ministère de la Santé de la RDC. (2002). *Plan national de développement sanitaire*. Kinshasa, mars.
  26. Musango, L., Dujardin, B., Dramaix, M., & Criel, B. (2004). Les profils des membres et des non-membres des mutuelles de santé au Rwanda : les cas du district sanitaire de Kabutare. *Tropical Medicine and International Health*, 9(11), 1222–1227.
  27. Nations Unies. (2010). *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2010 - Éliminer la pauvreté – 2015*. New

York.

28. Nuwaha, F. (2001). The challenge of chloroquine-resistant malaria in sub-Saharan Africa. *Health Policy and Planning*, 16(1), 1–12. Oxford University Press.
29. Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2016). *Stratégie de coopération de l'OMS avec la RDC, 2017–2021*.
30. République Démocratique du Congo. (2017). *Loi déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutuelle de santé*.
31. Schneider, P., & Diop, F. (2005). *Impact of prepayment pilot on health care utilization and financing in Rwanda: Findings from final household survey*. Bethesda, MD: Partners for Health Reformplus, Abt Associates Inc.
32. Snow, R. W., Craig, M., Deichmann, U., & Marsh, K. (2000). Evaluation de la mortalité, de la morbidité et des incapacités dues au paludisme dans les populations africaines, femmes enceintes exceptées. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, (2), 64–80.
33. Snow, R. W., Trape, J. F., & Marsh, K. (2001). The past, present and future of childhood malaria mortality in Africa. *Trends in Parasitology*, 17(12), 593–597.
34. Waelkens, M.-P., & Criel, B. (2004). *Les mutuelles de santé en Afrique subsaharienne : État des lieux et réflexions sur un agenda de recherche*. HNP Discussion Paper. Banque mondiale.
35. World Health Organization (WHO). (2002). *Twentieth Report. WHO Expert Committee on Malaria*. Geneva: WHO Technical Report Series 892.

Caractéristiques	Affiliation à une mutuelle		Total
	Oui	Non	
Revenu du ménage	P = 0,000		
Faible	6 (3,6%)	162 (96,4%)	168 (100%)
Moyen	0 (0%)	216 (100%)	216 (100%)
Elevé	81 (17,3%)	387 (82,7%)	468 (100%)
<b>Secteur d'activité du chef de ménage</b>	<b>P = 0,001</b>		
Informel	0	78 (100%)	78 (100%)
Formel	78 (10,7%)	654 (89,3%)	732 (100%)
Ne travaille pas	9 (21,4%)	33 (78,6%)	42 (100%)
Milieu de naissance du conjoint du chef de ménage	P = 0,000		
Urbain	36 (8,3%)	396 (90,3%)	432 (100%)
Rural	51 (12,3%)	363 (87,7%)	414 (100%)
Urbano-rural	0	6 (100%)	6 (100%)
<b>Milieu de socialisation du conjoint du chef de ménage</b>	<b>P = 0,020</b>		
Kinshasa	42 (13%)	282 (87%)	324 (100%)
Milieu rural	6 (4,3%)	132 (95,7%)	138 (100%)
Etranger	39 (10%)	351 (90)	390 (100%)
Type de quartier	P = 0,000		
Quartiers résidentielles	6(8,3%)	66 (91,7%)	72 (100%)
Anciennes cités	0	33 (100%)	33 (100%)
Nouvelles cités	0	183 (75%)	183 (100%)
Cité planifiée	0	96 (100%)	96 (100%)
Cité d'extension Sud	12 (6,5%)	174 (93,5%)	186 (100%)
Cité excentrée	69 (24,5%)	216 (75,5%)	285 (100%)
Niveau socioéconomique du ménage	P = 0,000		
Riche	6 (3,6%)	162 (96,4%)	168 (100%)
Moyen	0	216 (100%)	216 (100%)
Pauvre	81 (17,3%)	387 (82,7%)	468 (100%)
<b>Niveau d'instruction</b>	<b>P = 0,001</b>		
Primaire	0	30 (100%)	30 (100%)
Secondaire	30 (16,9%)	147 (83,1%)	177 (100%)
Supérieur	57 (8,8%)	588 (91,2%)	645 (100%)
Taille de ménage	P = 0,000		
Faible	6 (3,3%)	177 (96,7%)	183 (100%)
Moyenne	18 (8,8%)	186 (91,2%)	204 (100%)
Elevé	63 (13,5%)	402 (86,5%)	465 (100%)
<b>Etat matrimonial du CM</b>	<b>P = 0,028</b>		
Célibataire	12 (20%)	48 (80%)	60 (100%)
Marié monogamique	69 (10,2%)	609 (89,3%)	678 (100%)
Marié polygamique	0	6 (100%)	6 (100%)
Divorcé/Séparé	0	30 (100%)	30 (100%)
Veuf	6 (7,7%)	72 (92,3%)	78 (100%)
<b>Religion</b>	<b>P = 0,001</b>		
Catholique	36 (8,3%)	162 (91,7%)	432 (100%)
Protestant	39 (15,9%)	207 (84,1%)	246 (100%)
Kimbanguiste	12 (11,1%)	96 (88,9%)	108 (100%)

---

Eglise de réveil	0	36 (100%)	36 (100%)
Autres religions	87 (10,2%)	765 (89,6%)	852 (100%)
<b>Total</b>	<b>87 (10,2%)</b>	<b>765 (89,8%)</b>	<b>852 (100%)</b>



# Policy-mix et croissance économique en République Démocratique du Congo : évidence empirique basée sur le modelé ardl

Par

Malingumu Syosyo Crispin\*

Kongolo Tshisuaka Benjamin\*\*

Maneka Mbuka Myriam\*\*\*

---

## Résumé

L'objectif principal de cet article est de mesurer les effets de la coordination de politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique en République démocratique du Congo durant les années 1991 à 2020. Les résultats issus des estimations du modèle révèlent que la coordination de ces deux politiques impacte différemment le niveau général des prix et la croissance économique dans ce pays. A court terme, les résultats indiquent que la croissance économique est impactée positivement uniquement par la politique monétaire mais que la coordination de deux politiques n'a aucune incidence sur le niveau général des prix. En revanche, à long terme, les résultats indiquent que la combinaison de la politique monétaire et budgétaire a un effet sur la croissance économique à long terme. En effet, la politique budgétaire exerce les effets positifs et significatifs sur la croissance de l'activité. Par contre, la politique monétaire, à travers son instrument principal qu'est le taux d'intérêt directeur, agit significativement mais de manière négative sur la croissance de longue période. En outre, à long terme, la policy-mix exerce un effet négatif mais significatifs sur le niveau général des prix.

Mots clés : Coordination du Policy-mix, Politique monétaire, politique budgétaire, modèle ARDL, RDC.

Code JEL : E61, E52, E63, O23

## ABSTRACT

The main objective of this article is to measure the effects of the coordination of monetary and fiscal policies on economic growth in the Democratic Republic of Congo during the years 1991 to 2020. The results from the model estimations reveal that the coordination of these two policies impact differently the general price level and economic growth in this country. In the short term, the results indicate that economic growth is positively impacted only by monetary policy but the coordination of two policies has no impact on the general price level. On the other hand, in the long run, the results indicate that the combination of monetary and fiscal policy has an effect on long-term economic growth. Indeed, fiscal policy has positive and significant effects on activity growth. On the other hand, monetary policy, through its main instrument which is the key interest

---

\* Chef de Travaux et Doctorant au Département des Sciences Economiques, Université de Kinshasa.

\*\* Assistant au Département des Sciences Economiques, Université de Kinshasa.

\*\*\* Chercheure Indépendante et licenciée en Sciences Economiques de l'Université de Kinshasa

*Malingumu S. C., & al. (2023).*

---

rate, has a significant but negative impact on long-term growth. Furthermore, in the long term, the policy mix has a negative but significant effect on the general price level. head of household lived in their childhood), the socioeconomic level of the household, the type of neighborhood, the marital status of the head of household, the education level of the head of household, the religion of the head of household, the household size, and the occupation of the head of household.

**Keywords : Policy-mix coordination, monetary policy, fiscal policy, ARDL model, DRC.**

**JEL Classification : E61, E52, E63, O23**

## Introduction

**L**a politique monétaire conduite par la Banque centrale du Congo poursuit comme objectif final l'obtention à court terme et le maintien à moyen et long terme de la stabilité du niveau général des prix (BCC, 2013 :55), tandis que la politique budgétaire est un instrument à la disposition de l'Etat et, cherche, à travers les modifications qu'elle apporte à la fiscalité (structure des impôts, taxes et des dépenses publiques), à influencer l'activité économique en vue d'assurer le bien-être de la population (Kone S., 2000).

L'instabilité actuelle du cadre macroéconomique caractérisée par la résurgence des tensions inflationnistes sur le marché des biens et services et la dépréciation continue de la monnaie nationale (franc congolais) vis-à-vis des devises étrangères sur le marché de change appellent à revisiter la littérature économique sur les conditions d'optimalité du policy-mix dans la poursuite et l'atteinte des objectifs macroéconomiques, particulièrement celui de la stabilité du niveau général des prix et de la croissance économique.

Dans ce cadre, la problématique de la coordination des politiques conjoncturelles (monétaire et budgétaire), autrement dit du policy-mix, et son impact sur la stabilité du niveau général des prix et la croissance économique en République démocratique du Congo revêt un intérêt tout particulier tant pour les écoles de pensées économiques que pour les décideurs publics.

Pour les économistes, les points de vue divergent d'une école de pensée à l'autre. Keynes et les keynésiens supposent que l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation, qu'elle provienne d'une politique monétaire ou budgétaire expansionniste, ne conduit pas à l'inflation, car une fois la demande boostée, elle stimulerait elle-même l'offre par le mécanisme du multiplicateur. Les monétaristes pensent plutôt que les

variations de l'offre de monnaie impactent sur le niveau global des prix et que la masse monétaire devrait plutôt s'accroître à un taux égal au taux de croissance à long terme de l'économie afin d'éviter les pressions inflationnistes (Voisin M., 2016 :91). Les classiques et néoclassiques, quant à eux, se basant sur l'hypothèse de la dichotomie entre sphère monétaire et sphère réelle, estiment que toute intervention (monétaire ou budgétaire), pour influencer sur le secteur réel n'a d'effets que sur l'inflation.

La gestion du policy-mix constitue donc un point de rupture du consensus entre différents courants de pensée. La rupture repose sur le fait qu'une politique monétaire restrictive visant à lutter contre l'inflation pourrait exercer de forts effets déstabilisants par son impact pro-cyclique sur une conjoncture économique dégradée. Le problème se pose avec acuité lorsque l'endettement est fort : des taux d'intérêt réels élevés (en raison de la désinflation ou d'un manque de flexibilité à la baisse du taux d'intérêt nominal) peuvent accroître la charge de la dette, provoquer une réduction des dépenses publiques, et entraîner l'économie dans un cercle vicieux de la déflation par la dette (Lavigne et Vilieu 1996 :494).

Depuis les travaux de Nicolas Kaldor, les politiques économiques conjoncturelles visent l'atteinte de quatre principaux objectifs finaux : une croissance économique forte et durable, un plein-emploi des facteurs de production, une stabilité du niveau général des prix, et un équilibre des échanges extérieurs. De ce fait, la problématique qui fait débat tant au plan théorique qu'empirique demeure le dosage à adopter dans le recours aux instruments disponibles, c'est-à-dire l'utilisation optimale de la politique monétaire et budgétaire pour atteindre de ces objectifs (Houngbedji, 2017 :115 ; Kabamba & Kondolo, 2021 :5). De façon générale, les discussions tournent notamment sur les questions suivantes : les deux politiques conjoncturelles (monétaire

*Malingumu S. C., & al. (2023).*

et budgétaire) doivent-elles être nécessairement restrictives ? Ou l'une peut-elle être restrictive et l'autre expansionniste ? Et si oui, laquelle ? Quelle devrait-être la nature de leur articulation : dynamique ou statique ?

Les évidences internationales particulièrement celles provenant des Etats Unis d'Amérique, des pays de l'Europe et de la plupart des pays en développement révèlent que la configuration du policy mix est non seulement dynamique mais aussi hétérogène d'un pays à un autre (Strauss-Kahn, 2003 ; Nubukpo, 2012 ; Houngbedji, 2017). La différence est le plus souvent liée à la nature de la configuration (restrictive, expansionniste ou mixte), au cadre institutionnel de pilotage et de gestion ; aux objectifs intermédiaires ; mais surtout aux instruments adoptés ainsi qu'aux mécanismes de coordination des autorités monétaires et budgétaires.

En revanche, l'entrée en vigueur de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, l'organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo et la réforme de ses statuts qui consacre notamment son indépendance organique vis-à-vis de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire, met en exergue le regain d'intérêt sur la problématique de la coordination des politiques macroéconomiques efficaces dans ce pays. En effet, une banque centrale trop indépendante fortement préoccupée par la lutte contre l'inflation eu égard aux besoins de stabilisation de l'économie ne peut-elle pas occasionner des difficultés de coordination entre la politique monétaire et budgétaire ?

Depuis 2002, la République démocratique du Congo semble opter pour un policy-mix restrictif basé sur une politique monétaire prudente visant principalement l'atteinte de la stabilité du niveau général des prix et une politique budgétaire active mais soumise à la nécessité d'une discipline budgétaire à travers la mise en place

d'un cadre de concertation permanent regroupant les autorités monétaires (Ministères des Finances, Budget et Banque centrale du Congo). Ce cadre vise à assurer une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire (BCC, 2013 :31). L'idée est qu'un policy-mix efficace est une condition nécessaire pour assurer une croissance régulière et non inflationniste (Lavigne et Vilieu 1996 :535 ; Strauss-Kahn, 2003 :29). Cette articulation a eu l'avantage d'aider le pays à atteindre des performances en termes de stabilité du niveau général des prix et de croissance et à la Banque Centrale du Congo d'être relativement plus transparente et d'obtenir une plus grande crédibilité.

En effet, alors que la décennie 1990 était caractérisée à la fois par une hyperinflation, avec une moyenne décennale de 2.266,3% et, dont le pic de 9.796,9% était atteint en 1994, une dépréciation continue de la monnaie nationale de 99,6% consécutive à l'expansion inconsidérée des liquidités intérieures et une décroissance économique d'une moyenne de -5,47% et, dont le creux de -13.5% a été observé en 1993. Dès la décennie suivante, la situation macroéconomique s'est fortement améliorée. La reprise de la coopération avec les principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, couplé à des programmes de stabilisation et à des réformes structurelles ont permis de remettre l'économie du pays sur le sentier de la croissance et de la stabilité monétaire. En dépit de quelques épisodes de crise, entre 2002 et 2020, la croissance économique a été en moyenne de 5,6%, contre une inflation moyenne de 21,7%.

De ce qui précède, il suit que le présent article, qui n'intègre pas les politiques structurelles, particulièrement importantes pour garantir la croissance économique, répond à la problématique de suivante : quel est l'impact du policy-mix mis en œuvre en République démocratique du Congo sur la croissance économique ? La coordination de la politique monétaire et budgétaire

permet-elle la réalisation d'une croissance économique à court, moyen et long terme ?

L'objectif principal de cet article est de mesurer les effets du policy mix sur la croissance économique de la République démocratique du Congo durant les années 1991 à 2020. Pour atteindre cet objectif, l'article recourt à une approche économétrique basée sur les modèles autorégressifs à retards échelonnés (AutoRegressive Distributed Lag en sigle ARDL) de Pesaran et al. (2001) et de Toda-Yamamoto (1995).

L'article est organisé en trois sections. La première, revient sur le cadre conceptuel du Policy-mix et de la croissance économique et présente un bref aperçu de la littérature économique sur l'importance de la coordination efficiente des politiques conjoncturelles pour la stabilité du niveau général des prix et la croissance économique. La deuxième section présente l'approche méthodologique, les techniques d'estimation. La troisième analyse et discute les résultats obtenus. Une conclusion met un terme à l'article.

## **1. CONSIDERATIONS THEORIQUES ET REVUE DE LA LITTERATURE SUR LE POLICY-MIX ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE**

Cette section est consacrée d'une part, à la définition du policy-mix et au débat théorique sur ce concept et d'autre part, aux travaux empiriques qui ont évalué l'incidence du policy-mix optimal sur la stabilité des prix et/ou la croissance économique.

### **1.1. Cadre conceptuel et d'analyse théorique sur le policy-mix et la croissance**

Entendu comme l'ensemble des combinaisons possibles entre les politiques monétaire et budgétaire, le policy-mix se perçoit comme une action globale qui vise à faire interagir, de manière réfléchiée et prudente, des politiques conjoncturelles (monétaire et budgétaire) dans des condi-

tions et des proportions préalablement convenues et, dans le but d'atteindre, soit la stabilité du niveau général des prix, soit la stabilisation de l'activité économique (Strauss-Kahn, 2003 :27 ; Houngbedji, 2017 :115 ; Piva Asaloko & al.,2020 :1290 ; Kabamba & Kondolo, 2021 :3).

L'usage du terme policy-mix semble à celui seul ambiguë. S'agit-il d'une simple stratégie croisée consistant en un recours à l'une de deux politiques, l'une étant expansionniste et l'autre restrictive ou alors à l'ensemble des combinaisons possibles des deux ? D'ailleurs, prévient Strauss-Kahn (2003 :28), il arrive que dans la réalité de fait, compte tenu de la complexité des relations en jeu, qu'un certain policy-mix soit constaté comme un étant, sans avoir fait l'objet d'une coordination préalable entre les acteurs en présence.

Le policy-mix actuel en République démocratique du Congo traduit une séparation nette entre le pouvoir monétaire et le pouvoir budgétaire. La politique monétaire est du ressort exclusif de la Banque centrale du Congo avec comme objectif principal l'obtention à court terme et le maintien à moyen et long terme de la stabilité du niveau général des prix dans un contexte du taux de change flottant mais surveillé. En revanche, l'exécution de la politique budgétaire incombe plutôt au Gouvernement comme outil de régulation de l'activité économique (Shikayi Luboya, 2014 : 29). Les deux politiques sont coordonnées à travers un cadre de concertation permanent qui permet à chacune des deux autorités (Banque centrale et Gouvernement) de jouer sa partition en vue de l'atteinte des objectifs économiques globaux.

La croissance économique, quant à elle, peut être définie, selon François Perroux cité par Kankwanda (2018 :17), comme « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, chacune de ces périodes comprenant plusieurs cycles quasi décennaux, d'un indica-

teur de dimension, pour une nation : le produit global brut ou net en termes réels ». Elle peut aussi être assimilée à l'augmentation de la production, et de la richesse, et se mesure par la variation du Produit intérieur brut. Elle peut aussi être entendue, d'après Simon Kuznets, comme une hausse de long terme de sa capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie des biens économiques.

## **1.2. Débats théoriques du policy-mix et effets sur le prix et/ou l'activité**

Le débat sur le policy-mix demeure vif au sein de la communauté universitaire. Les apports théoriques du policy-mix sur la stabilité des prix et sur l'activité ne font pas l'unanimité chez les économistes. Le débat entre les économistes keynésiens et les monétaristes s'est surtout placé dans le cadre analytique de l'équilibre général keynésien de détermination du revenu et du taux d'intérêt assurant l'équilibre simultané sur le marché des biens et services et le marché monétaire en économie fermée.

La remise en cause des hypothèses de la théorie quantitative de la monnaie relatives au plein-emploi et la constance de la vitesse de circulation de la monnaie par les keynésiens, met en exergue les équilibres de sous-emploi, faisant transparaître la nécessité de faire recours à une action de relance budgétaire et/ou monétaire. Les monétaristes sont plutôt d'avis qu'à court terme, les variations de la quantité de monnaie ont des effets temporaires réels à cause de rigidité initiale des prix. Pour eux, du fait des risques importants d'éviction, la politique budgétaire est inefficace. En revanche, sous l'hypothèse de flexibilité des prix et du marché du travail, à long terme, le seul effet qui demeure à la suite des variations de la masse monétaire est la hausse du niveau général des prix. La production et l'emploi ne sont pas affectés (Friedman, 1968 ; 1969 ; Gordon, 1974).

Traditionnellement, la question de l'articulation

des politiques conjoncturelles (policy-mix) se pose sous la forme d'un problème de gestion de la demande globale (Mundell, 1962). Le souci est celui de mettre en évidence le dosage optimal des politiques monétaire et budgétaire qu'il faut dans le but de stimuler à la fois l'activité économique, mais aussi de lutter contre les tensions inflationnistes. Le modèle keynésien met en évidence le fait que ces deux instruments de politique économique transmettent leurs effets à travers le même canal (demande globale), aucune affectation optimale des instruments aux objectifs ne peut être isolée. Au regard de ce que la littérature désigne par l'entonnoir keynésien ou du principe de l'entonnoir commun de Tobin, il serait donc indifférent ou trivial d'affecter la politique monétaire ou la politique budgétaire à la stabilisation des prix ou à l'activité économique.

Au regard de ce qui précède, deux types d'enjeux sont mis en évidence : le premier est lié au type d'objectif et d'instruments devant être utilisés et le deuxième est celui du bon dosage des instruments. Ces deux enjeux justifient le recours au théorème d'affectation de Tinbergen (1952) qui préconise d'associer à chaque problème un instrument de politique économique et le principe des avantages comparatifs aux politiques économiques de Mundell (1962). Par ailleurs, le modèle d'analyse IS-LM en économie fermée a enregistré une extension dans le cadre de l'économie ouverte ; et ce, en présence d'un régime de change (fixe ou flexible) et d'un degré de mobilité des capitaux. Cela a donné naissance au modèle IS-LM-BP inventé indépendamment par Robert Mundell dans un article de 1963 et Marcus Fleming dans un article antérieur de 1962, dont les enseignements sont largement discutés dans la littérature économique.

Dans ce nouveau cadre d'analyse, notent Hounbedji (2017 :117) ; Kabamba & Kondolo (2021 :5) ; Mundell (1962) préconise d'affecter

la politique monétaire à la recherche de l'équilibre externe et la politique budgétaire à celle de l'équilibre interne. Cette proposition conduit à quatre types de déséquilibres, à savoir : les situations d'excès de demande intérieure et d'excédent extérieur et l'excès d'offre intérieure et de déficit extérieur et, qui nécessitent le recours au policy-mix accommodant. Celui-ci est indifférent dans le cas d'un excès de demande intérieure et d'un déficit extérieur, puis d'excès d'offre intérieure et excédent extérieur. Toutefois, dans une situation de trappe à liquidité, Keynes (1936) préconise la dominance de la politique budgétaire sur la politique monétaire. De ce fait, cette dominance permet d'éviter l'effet d'éviction par le taux d'intérêt tout en conservant l'effet stimulant sur l'activité économique.

Toutefois, dès la décennie 1970, le policy-mix keynésien a été remis en cause par les monétaristes mais aussi par les néo-classiques suite à la stagflation. Par sa critique, Lucas (1976) montre qu'une politique monétaire aux mains des gouvernements n'est pas dynamiquement efficace. Pour rendre à la fois à la politique monétaire et budgétaire leur efficacité, il préconise de rendre la Banque centrale indépendante vis-à-vis de l'Etat. Cette critique a ouvert la voie aux débats entre les politiques monétaires basées sur la règle (monétaristes et néoclassiques) et de celle de la discrétionnaire (keynésiens).

La critique de Lucas et celles des néo-classiques, vont rendre inopérant la conduite par les gouvernements d'une politique monétaire discrétionnaire efficace. En supposant que les deux principaux objectifs d'un gouvernement soient l'emploi et la stabilité des prix, le gouvernement recourt à la politique monétaire dans le but d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs. Notamment, dans le cadre de la courbe de Phillips revisitée par Solow et Samuelson (1960), un arbitrage possible entre inflation et chômage existe. Or, dans la version de la courbe de Phillips augmentée des anticipations (Friedman,

1968), cet arbitrage n'est possible qu'à court terme en cas d'anticipations adaptatives (illusion monétaire) et, à long terme, la politique monétaire perd de son efficacité.

D'autres économistes comme Sargent et Wallace (1975) iront plus loin en révélant, sous l'hypothèse d'anticipations rationnelles, que les agents prennent toujours leurs décisions en se basant sur toute l'information disponible et sont au courant des « lois » qui commandent le fonctionnement de l'économie. Ils vont montrer qu'en situation de parfaite flexibilité des prix, une politique monétaire expansionniste est inefficace. Car, les agents anticipent parfaitement l'annonce des gouvernements et adaptent instantanément leurs comportements. En revanche, pour Sargent et Wallace (1975 ; 1981), seule une politique discrétionnaire visant à surprendre les agents économiques pourrait être efficace à court terme pour rétablir l'arbitrage inflation-chômage. Mais ce type de politique ne fonctionnerait qu'une seule fois, les agents « sanctionnant » le gouvernement en élevant définitivement leurs anticipations d'inflation.

On tombe alors dans le cas d'un problème d'incohérence intertemporelle des décisions de politique économique mis en évidence la première fois par Kydland et Prescott (1977) : dans ce cas, la politique économique qui maximise le bien-être social à court terme n'est plus celle socialement optimale à long terme.

Faisant leur ce raisonnement, Barro et Gordon (1983) vont l'appliquer à la conduite de la politique monétaire. Pour eux, le gouvernement serait tenté de « tricher » en menant une politique monétaire plus expansionniste que celle qui lui permettrait de respecter la cible d'inflation annoncée au départ. Une fois les salaires nominaux fixés par négociation collective entre les partenaires sociaux, ce type de « surprise » conduirait à diminuer à court terme le niveau des salaires réels, et donc le chômage, au prix

d'une inflation plus élevée. Cependant, à plus ou moins long terme, selon que les partenaires sociaux formulent des anticipations rationnelles ou non quant à la « stratégie » menée par le gouvernement, cette politique ne sera plus efficace et se traduirait par un niveau d'inflation beaucoup plus élevé, pour un taux de chômage revenu à son niveau naturel. Ainsi, en l'absence de l'engagement préalable de l'Etat quant à une règle stricte de politique monétaire, les tensions inflationnistes demeureraient plus importantes et plus fréquentes.

C'est pourquoi, les économistes néo-classiques préconisent l'indépendance de la banque centrale dans le but d'améliorer l'efficacité de la politique budgétaire en ce qu'elle obligerait les gouvernements à une plus grande discipline budgétaire. En effet, l'indépendance politique est le plus souvent accompagnée de l'interdiction du financement monétaire du déficit et de la dette publique. La banque centrale s'interdit de faire fonctionner la « planche à billets » pour alléger le poids réel de la dette publique.

En somme, la règle d'affectation de Mundell conduit donc à pratiquer une politique monétaire rigoureuse pour réduire les tensions inflationnistes et une politique budgétaire restrictive pour lutter contre les déficits et la dette publique. Autrement dit, la littérature économique met l'accent sur une bonne règle d'affectation des instruments de politique économique consistant à laisser à la politique monétaire le rôle crucial de stabiliser les chocs symétriques et à la politique budgétaire, les chocs asymétriques. Il ressort aussi de la littérature théorique que la politique monétaire maîtrise mieux les chocs d'offres symétriques alors que, la politique budgétaire est la mieux adaptée pour atténuer les chocs de demande. Toutefois, ces règles d'affectation sont parfois remises en cause par la littérature récente. Il est également admis que le recours à la politique monétaire pour stabiliser les chocs asymétriques est aussi possible sans

pour autant porter atteinte à son rôle de stabilisation des prix (Wickens, 2010).

En outre, les analyses sur l'indépendance des banques centrales supposent implicitement que la politique monétaire dispose d'un avantage comparatif dans la lutte contre l'inflation. Par contre, les économistes d'obédience keynésienne, Capoen et al. (1994), Creel et al. (1995), Sterdyniak H. et Villa P. (1993) défendent plutôt l'argument opposé, selon lequel la politique budgétaire pourrait aussi avoir un avantage comparatif dans la lutte contre l'inflation. D'où la nécessité de la coordination des politiques économiques convergentes (monétaire, budgétaire et fiscale) pour stimuler l'activité et lutter contre les tensions inflationnistes.

### **1.3. Revue des tests empiriques**

Les travaux empiriques sur le policy-mix recourent à plusieurs approches méthodologiques pour appréhender les conditions de leur efficacité sous divers scénarios. A ce propos, trois grandes approches sont souvent sollicitées. La première approche met en évidence une éventuelle relation de complémentarité ou de substitution entre les instruments de politique économique à l'aide d'un modèle vectoriel autorégressif structurel (SVAR). La seconde approche est celle qui s'attache à vérifier les conditions d'efficacité d'un policy-mix en recourant soit à un modèle d'Equilibre Général Calculable, soit à un modèle d'équilibre général dynamique stochastique, en sigle DSGE, soit enfin, l'approche de Nordhaus (1994) basée sur la théorie de jeux où, par exemple, la banque centrale joue en leader sa stratégie d'inflation optimale, et le gouvernement adopte le déficit qui minimise sa perte (jeu coopératif) ou au contraire, l'autorité monétaire et les autorités budgétaires agissent de façon non coordonnée (jeu non coopératif).

Dans son étude sur le policy-mix et la globalisation financière, Strauss-Kahn (2003), montre

que la globalisation financière a renouvelé le débat sur le policy-mix qui est désormais placé sous une surveillance des marchés d'autant plus étroite que l'économie considérée est intégrée internationalement. Il aboutit à la conclusion selon laquelle la globalisation financière a fait de la crédibilité du policy-mix un impératif de l'efficacité de ce dernier. Cette crédibilité ne peut être obtenue qu'en affectant à chaque autorité un objectif spécifique : stabilité des prix pour la politique monétaire, soutenabilité de la dette publique pour la politique budgétaire. En outre, il révèle qu'au sein des unions monétaires, où les politiques budgétaires nationales doivent conserver suffisamment de marges de manœuvre pour répondre aux chocs asymétriques, la discipline budgétaire et l'organisation d'un dialogue permanent entre autorités sont des enjeux majeurs qui conditionnent la réussite du policy-mix.

Analysant le policy-mix dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) durant la période de 1962 à 2000, Nubukpo (2012) établit un bilan de la coordination entre la politique monétaire commune dépendant exclusivement la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en charge de la gestion du franc CFA, et les politiques budgétaires nationales qui relèvent de l'UEMOA. Il conclut en montrant que l'objectif de croissance économique a été sacrifié sur l'autel de la lutte contre l'inflation. Il est aussi d'avis que pour améliorer le policy-mix de l'UEMOA, l'auteur préconise le recours à un régime de change CFA/euro plus flexible et à un gouvernement économique fondé sur un fédéralisme budgétaire.

Houngbedji (2017), dans son étude intitulée : *évidence empirique du policy-mix optimal dans un contexte d'asymétrie des chocs au sein des pays de l'UEMOA au cours de la période de 1982 à 2014*, recourt à un modèle économétrique qui caractérise et met en évidence la nature du régime de policy-mix capable d'assurer une stabilisation des chocs asymétriques transitoires ou

permanents au sein de la zone l'UEMOA. Les résultats indiquent que l'adoption d'un régime de policy-mix est tributaire pour son efficacité à la nature et à l'horizon des chocs asymétriques. Il conclut qu'au regard de la vulnérabilité très poussée de l'UEMOA aux chocs asymétriques permanents (extérieurs et d'offre), l'adoption d'un policy-mix dans lequel la politique monétaire est restrictive alors que la politique budgétaire est expansionniste, pourrait mieux stabiliser lesdits chocs plus que tout autre scénario.

Pour la République démocratique du Congo, quelques études se sont focalisées à évaluer l'impact du policy-mix sur la stabilité monétaire. Kabamba Mbuyi et Kondolo Kojack (2021) ont évalué l'incidence de l'articulation des politiques monétaire et budgétaire sur la stabilité du niveau général des prix au cours de la période de 1990 à 2019. En faisant recours au modèle VAR, ils aboutissent aux résultats selon lesquels la coordination de ces deux politiques a des effets positifs sur la stabilité du niveau général des prix. Ils préconisent que la Banque centrale du Congo devrait œuvrer avec le gouvernement congolais pour assurer la stabilité du niveau général des prix.

Abordant la même thématique, Piva Asaloko et al. (2020) analysent l'influence de policy-mix sur la stabilité monétaire en République démocratique du Congo en mettant un accent particulier sur la stabilité interne et externe. Ils font appel à un modèle vectoriel à correction d'erreur pour la période de 1980 à 2016. Ils arrivent à la conclusion que le policy-mix a exercé un effet négatif sur le niveau général des prix et le taux de change à long terme. A court terme, le policy-mix n'a pas exercé un effet significatif sur le taux de change. En outre, l'analyse de choc montre l'inefficacité de la politique monétaire, due à une forte dollarisation qui caractérise l'économie congolaise laquelle affaiblit les canaux de transmission de la politique monétaire.

Contrairement aux deux précédentes études, Moto Kosarade et Sumata Motukula (2021), analysent les effets des politiques monétaires et budgétaires sur la croissance économique en RDC entre 1960-2020, en faisant recours sur une méthodologie VAR structurel. Il ressort de l'analyse des réponses impulsionnelles que les délais de transmission des chocs entre les variables sont très courts et que l'activité économique est très élastique aux fluctuations des variables monétaire et budgétaire. Les résultats de l'analyse de la causalité au sens de Granger révèlent le caractère exogène des politiques monétaire et budgétaire. Ainsi, l'absence de relation de cointégration justifie que les effets réels des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique demeurent soumis à des sources d'incertitude liées aux chocs imprévisibles émanant de l'extérieur du fait de la faiblesse des stabilisateurs automatiques.

Il ressort de ces deux articles qui étudient l'impact du policy-mix sur stabilité du niveau général des prix en République démocratique du Congo et celui de l'impact du policy-mix sur la croissance des résultats contradictoires. Ces résultats opposés sont-ils liés à l'approche économétrique adoptée par les auteurs ou à la période considérée. De ce fait, la présente étude vise à vérifier à la fois l'impact du policy-mix sur la croissance économique mais aussi à évaluer le lien entre la coordination de politique écono-

$$Y_t = (X_t, Y_{t-p}, X_{t-q}) \quad (1)$$

$$Y_t = \lambda + \varphi_1 Y_{t-1} + \dots + \varphi_p Y_{t-p} + \alpha_0 X_t + \dots + \alpha_1 X_{t-q} + \mu_t \quad (2)$$

$$Y_t = \lambda + \sum_{i=1}^p \varphi_i Y_{t-i} + \sum_{j=1}^q \alpha_j X_{t-j} + \mu_t \quad (3)$$

### 2.1. Description des variables d'intérêt

La croissance économique (**TXCE**) est la variable endogène. Elle mesure la variation en pourcentage du Produit intérieur brut au cours d'une année à l'autre. Son évolution positive

traduit l'accélération de l'activité économique ou l'accroissement de la richesse nationale et son évolution négative exprime la diminution de l'activité économique ou de la richesse nationale (récession ou dépression).

## 2. APPROCHE METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans le souci de mesurer les effets combinés de la politique monétaire et budgétaire sur la croissance économique en République démocratique du Congo, l'article adopte une approche économétrique basée sur le modèle AutoRégressif à retards échelonnés ou distribués (Autoregressive Distributed Lag, en sigle ARDL), qui fait partie des modèles dynamiques.

Dans un tel modèle, une variable dépendante  $Y_t$  peut être expliquée à la fois par ses propres valeurs décalées mais également par les valeurs présentes et décalées des variables indépendantes, ce qui permet d'améliorer les prévisions et l'efficacité des politiques. Dans ce cas, il y a donc une mixité des modèles, d'une part des modèles Autorégressif (AR), et d'autre part, des Modèles à retards échelonnés (DL). Les deux types des modèles (dynamiques) combinés permettent d'obtenir ainsi les modèles Autorégressif à Retards Echelonnés (ARDL).

On trouve, parmi les variables explicatives ( $X_t$ ), la variable dépendante décalée ( $Y_{t-p}$ ) et les valeurs passées de la variable indépendante ( $X_{t-q}$ ). La forme générale du modèle ARDL est la suivante :

Les variables exogènes comprennent à la fois les variables d'intérêt et les variables de contrôle. Les variables retenues sont : (i) la croissance de la masse monétaire (**CRMM**) qui mesure la variation en pourcentage de la masse monétaire d'une période à une autre. Pour une bonne régulation de l'économie, la Banque Centrale contrôle directement la base monétaire et indirectement la masse monétaire. Cette action permet à la fois, de stimuler l'économie en cas de besoin mais aussi de la freiner en cas de surchauffe ou de tensions inflationnistes. (ii) La dépense publique créatrice de revenus (**DEP**) constitue l'un des instruments de la politique budgétaire du pays, son augmentation conduit à la croissance économique, et sa diminution traduit la contraction de l'activité économique. (iii) Le taux d'intérêt (**TXINT**) est l'un des instruments de la politique monétaire qui permet à la banque centrale d'agir sur la liquidité bancaire et le pouvoir de création monétaire des banques et, ainsi à réguler la quantité de la masse monétaire en circulation. Sa hausse traduit une politique monétaire restrictive, mais sa baisse marque une politique monétaire expansive.

A ces variables d'intérêt s'ajoutent deux variables de contrôle. Ces variables permettent, non seulement d'améliorer la qualité des esti-

mations en minimisant les erreurs, mais aussi et surtout d'approximer la réalité sur le phénomène étudié. Il s'agit dans le présent cas du taux d'inflation et du taux de change. Le taux d'inflation est mesuré par la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation. Il facilite la quantification de la stabilité du niveau général des prix. Enfin, le taux de change est le prix d'une monnaie exprimé par rapport à une autre. Il permet de comparer la valeur des monnaies entre-elles et d'effectuer des transactions internationales. L'appréciation de la monnaie conduit à la baisse de l'inflation, et inversement.

## 2.2. Sources de données et analyse préalable

Les données chronologiques utilisées proviennent de différents rapports annuels publiés par la Banque Centrale du Congo. Elles portent à la fois sur la conduite de la politique monétaire et budgétaire, elles ont une dimension annuelle et couvrent la période de 1991 à 2020.

### 2.2.1. Analyse exploratoire des séries

Le tableau n°1 ci-après fournit les statistiques descriptives (nombre d'observations, moyennes, écart-type, skewness et kurtosis, statistique du test de normalité de Jarque et Béra) et renseigne sur les caractéristiques de tendance centrale et de dispersion des séries.

**Tableau n°1 : Statistiques descriptives des variables utilisées 1991-2020**

	<b>TXCE</b>	<b>CRMM</b>	<b>TXINT</b>	<b>DEP</b>	<b>TXINF</b>	<b>TXCH</b>
<b>Mean</b>	1.586667	673.5313	49.89333	33.02067	778.8440	54.05111
<b>Median</b>	3.150000	51.15000	22.25000	23.05000	19.85000	49.35000
<b>Maximum</b>	9.500000	7743.140	238.0000	81.16000	9797.000	84.60000
<b>Minimum</b>	-13.50000	10.50000	2.000000	3.100000	0.850000	34.30000
<b>Std. Dev.</b>	6.067990	1661.113	57.23473	24.70172	2056.044	14.22922
<b>Skewness</b>	-0.866241	3.140088	1.590176	0.420004	3.293021	1.101079
<b>Kurtosis</b>	2.780841	12.62491	5.064250	1.670941	13.84916	3.299868
<b>Jarque-Bera</b>	3.811906	165.0994	17.96971	3.090013	201.3502	6.174274
<b>Probability</b>	0.148681	0.000000	0.000125	0.213310	0.000000	0.045632
<b>Sum</b>	47.60000	20205.94	1496.800	990.6200	23365.32	1621.533
<b>Sum Sq Dev.</b>	1067.795	80019565	94998.60	17695.07	1.23E+08	5871.635
<b>Observations</b>	30	30	30	30	30	30

**Source : Calculs des auteurs sur le logiciel E-views 10.**

L'analyse du tableau révèle qu'au regard des différentes moyennes, le taux de croissance économique moyen de la période est positif, soit 1.59%. Mais ce taux est faiblement positif suite aux différentes phases de récession connues durant les années 1991 à 2001. Au cours de cette période, le taux de croissance le plus faible était de -13,5% enregistré en 1993 alors que celui le plus élevé est de 9,5% observé en 2014. En plus, il est constaté qu'en moyenne l'économie congolaise a été caractérisée par un taux d'intérêt très élevé, approximant 50%. Ce taux serait à la base de la stagnation du secteur des investissements privés qui dépend largement de cette variable. Quant aux dépenses publiques, elles représentent en moyenne 33% du PIB. Le taux le plus élevé est de 81,2% et le plus faible est de 23,1% du PIB.

Au regard, des caractéristiques de tendance centrale et de dispersion, la variable taux d'inflation est la plus volatile, suivie du taux d'ac-

croissement de la masse monétaire alors que les variables taux de croissance et taux de change sont les moins volatiles d'après les valeurs de l'écart-type. L'analyse révèle aussi que le taux de croissance et les dépenses publiques sont normalement distribués avec des probabilités de Jarque-Bera supérieurs à 5%. Cependant, le taux de croissance de la masse monétaire, le taux d'intérêt, le taux d'inflation et le taux de change ne suivent pas la loi normale. De plus, au regard de la valeur du coefficient d'aplatissement Kurtosis, l'on note que les distributions (taux d'inflation, croissance de la masse monétaire, taux d'intérêt et taux de change) sont pointues puisque ce coefficient est supérieur à 3, par contre la croissance économique et les dépenses publiques sont plus aplaties que la loi normale.

L'analyse de l'ampleur de la liaison linéaire entre le taux de croissance économique et les variables explicatives est reprise dans le tableau n° ci-après reprenant la matrice de corrélation.

**Tableau n°2 : Matrice de corrélation des variables du modèle linéaire**

	TXCE	CRMM	TXINT	DEP	TXINF	TXCH
TXCE	1.000000					
	-----					
CRMM	- 0.587724	1.000000				
	0.0006	-----				
TXINT	- 0.534262	0.399383	1.000000			
	0.0024	0.0288	-----			
DEP 2	0.240233	- 0.238914	- 0.470414	1.000000		
	0.2010	0.2036	0.0087	-----		
TXINF	- 0.563962	0.977079	0.404813	- 0.243902	1.000000	
	0.0012	0.0000	0.0265	0.1940	-----	
TXCH	0.059252	- 0.297302	- 0.060931	0.508699	- 0.298255	1.000000
	0.75580	0.1106	0.7491	0.0041	0.1094	-----

*Source : Calculs des auteurs sur le logiciel E-views 10.*

Il ressort de ce tableau que la croissance économique est corrélée négativement avec la croissance de la masse monétaire, le taux d'intérêt directeur et le taux d'inflation. En revanche, la croissance de la masse monétaire est corrélée positivement à l'inflation alors que les dépenses publiques sont positivement corrélées au taux de change.

### 2.2.2. Etude de la stationnarité des variables (tests de racine unitaire)

Avant d'estimer le modèle, le point de départ est de procéder au test de la racine unitaire ou de stationnarité qui permet de détecter la stationnarité des variables à travers soit le test de DFA, soit celui de Philippe-Perron (PP). En effet, l'étude de la stationnarité est une étape indispensable, car la spécification du modèle

ARDL exige le recours aux séries temporelles stationnaires d'ordre différent, c'est-à-dire en niveau **I(0)** ou à la différence première **I(1)**.

Il ressort des résultats du test que toutes les variables sont non stationnaires en niveau, à l'exception de la série sur le taux d'inflation. En procédant à l'application des mêmes tests sur les séries différenciées une fois, toutes les autres séries deviennent stationnaires. Il s'agit de : la croissance économique, de la croissance de la masse monétaire, des dépenses publiques, du taux d'intérêt directeur et du taux de change, parfois avec tendance (**trend**) et constante (intercept) ou sans tendance ni constante. L'application de tests de non-stationnarité (**ADF**) et surtout (**PP**) aux différentes séries en niveau a donné les résultats ci-après (tableau n°3) :

**Tableau n°3: Résultats des tests de stationnarité des séries**

Variables	Test PP à niveau		Test PP en différence 1ère		Décision
	Statistique	Probabilité à 5%	Statistique	Probabilité à 5%	
<b>TXCE</b>	-1.740324	0.0776	-4.939067	0.0000	<b>I(1)</b>
<b>CRMM</b>	-1.944935	0.0509	-6.996306	0.0000	<b>I(1)</b>
<b>TXINT</b>	-1.984403	0.2916	-6.796852	0.0000	<b>I(1)</b>
<b>DEP</b>	-1.792295	0.3767	-7.344593	0.0000	<b>I(1)</b>
<b>TXINF</b>	-1.967456	0.0485	-	-	<b>I(0)</b>
<b>TXCH</b>	-2.048010	0.2660	-4.678402	0.0009	<b>I(1)</b>

*Source : Calculs des auteurs sur le logiciel EVIEWS 10.*

Les séries étant intégrées d'ordres différents, le test de Cointégration de Engel et Granger (cas bivarié) et celui de Johansen (cas multivarié) deviennent inefficace dans l'appréhension de l'existence d'une relation de long terme, ce qui rend opportun le recours au test de Cointégration aux bornes ou « Bounds test to Cointegration » développé au départ par Pesaran et Shin (1999) puis proposé par Pesaran et al. (2001).

Ainsi, au regard de la structure des données qui sont intégrées d'ordre différent [**I(0)**], [**I(1)**]

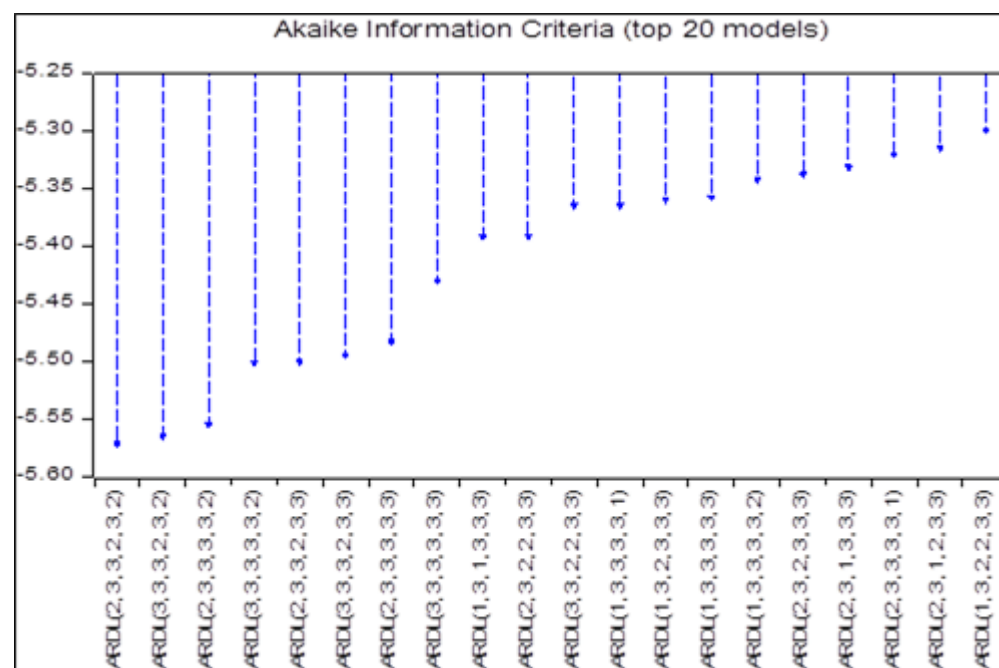
ainsi que des hypothèses cherchant à identifier l'impact du policy-mix sur la croissance économique congolaise, le modèle le mieux adapté est le modèle autorégressif à retards échelonnés (**ARDL**).

### 2.2.3. Détermination du décalage optimal

Le tableau n°4 ci-après montre le critère de choix d'Akaike (**AIC**) qui donne le décalage optimal. On observe donc que c'est le modèle **ARDL (2, 3, 3, 2, 3, 2)** parmi le top 20 des modèles proposés qui offre la plus petite valeur de **AIC**.

Tableau n° 4 : Nombre de retard optimal

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.*
LTXCE(-1)	1.023993	0.245609	4.169194	0.0059
LTXCE(-2)	0.506816	0.239322	2.117714	0.0785
LCRMM	0.034894	0.013008	2.682478	0.0364
LCRMM(-1)	0.003657	0.013035	0.280538	0.7885
LCRMM(-2)	-0.028459	0.010524	-2.704296	0.0354
LCRMM(-3)	-0.045660	0.007066	-6.461868	0.0007
LTXINT	-0.046628	0.015399	-3.027922	0.0232
LTXINT(-1)	-0.050444	0.012699	-3.972204	0.0073
LTXINT(-2)	-0.008088	0.009422	-0.858421	0.4236
LTXINT(-3)	0.014620	0.006416	2.278879	0.0629
LTXCH	-0.076646	0.031440	-2.437847	0.0506
LTXCH(-1)	0.007483	0.042071	0.177858	0.8647
LTXCH(-2)	0.151951	0.049124	3.093242	0.0213
LDEP	-0.005625	0.010041	-0.560262	0.5956
LDEP(-1)	-0.044996	0.013168	-3.417036	0.0142
LDEP(-2)	-0.033890	0.014896	-2.275111	0.0632
LDEP(-3)	0.031993	0.010759	2.973652	0.0248
LTXINF	0.010270	0.010656	0.963768	0.3724
LTXINF(-1)	0.056126	0.012083	4.645135	0.0035
LTXINF(-2)	0.022832	0.008615	2.650293	0.0380
C	-0.003976	0.148453	-0.026786	0.9795



Source : Calculs des auteurs sur le logiciel EVIEWS 10.

Les résultats de la régression du modèle montrent que le pouvoir explicatif du modèle estimé s'avère être de très bonne qualité avec un coefficient de détermination ajusté de 89.6%. Le pouvoir explicatif de ce modèle est suffisamment grand pour déceler l'impact du Policy mix sur la dynamique de la croissance dans ce pays au cours de la période de 1991 à 2020. Ceci revient à dire que près de 90% de la croissance économique est expliquée par les variables exogènes du modèle. Cette hypothèse sera rigoureusement testée à travers l'analyse de la robustesse du modèle.

#### 2.2.4. Test de cointégration aux bornes

Dans le but d'analyser la relation de long terme et les interactions dynamiques de court terme des variables d'intérêt, il est fait recours au Bounds Test. Ce test facilite la vérification de l'existence de la relation de Cointégration entre les séries sous-études. Il permet donc de vérifier si les variables étudiées entretiennent des relations de long terme. La statistique du test est celle de Fisher ; elle consiste à comparer les valeurs obtenues aux valeurs critiques (bornes inférieures

et supérieures) simulées pour plusieurs cas et différents seuils.

Il sied de noter que la borne inférieure concerne les variables I(0) alors que la borne supérieure reprend les valeurs pour lesquelles les variables sont intégrées d'ordre I(1), il s'en suit que :

- Si Fisher calculé > borne supérieure : Cointégration existe ;
- Si Fisher calculé < borne inférieure : Cointégration n'existe pas ;
- Si borne inférieure < Fisher calculé < borne supérieure : pas de décision.

Au regard des résultats du test repris dans le tableau n°5 ci-après, la valeur de F-statistique est largement supérieure à celle de la borne supérieure de l'intervalle. On retient de ce test qu'il existe une relation de long terme entre la variable endogène et les différentes variables exogènes du modèle ARDL estimé, ce qui permet ainsi l'estimation et l'interprétation d'une relation de long terme pour saisir les effets de long terme du Policy-mix sur la croissance économique congolaise.

**Tableau n°5 : Résultats du test de cointégration aux bornes**

Variables	LTXCE, LCRMM, LDEP, LTXINT, LTXINF, LTXCH	
F-stat calculée	9.964038	
Seuil critique	Borne inférieure	Borne supérieure
10%	2.08	3.00
5%	2.39	3.38
2.5%	2.7	3.73
1%	3.06	4.15

**Source : Calculs des auteurs sur le logiciel EViews 10.**

### 3. ESTIMATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

#### 3.1. Effets de court terme du policy-mix sur la croissance

Les résultats des estimations du modèle d'analyse tels que repris dans le tableau n°6 ci-après indiquent que le modèle est globalement significatif et le coefficient d'ajustement ou force de rappel négatif est statistiquement significatif au seuil de 1%.

Ce coefficient mesure la vitesse à laquelle la variable dépendante revient à son niveau d'équilibre après un choc. Il est compris entre zéro et un (en valeur absolue). Ce qui garantit un mécanisme de correction d'erreur mais indique d'une part que la croissance s'ajuste à une vitesse de -0.53% suite à tout choc provenant des

variables exogènes. Il révèle aussi l'existence d'une relation de long terme (cointégration) entre les variables.

Les résultats suggèrent qu'à court terme, le niveau de croissance enregistré au cours de la période précédente impactent négativement le taux de croissance économique de la période courante. En d'autres termes, une variation du taux de croissance décalé d'une période de 1% ralentit la croissance économique de 0.506816% au seuil de 1%. Il n'en est pas de même avec la croissance de la masse monétaire dont une variation de 1% accélère la croissance de 0.034894% au seuil de 5%. De même, les augmentations passées ou décalées sur cette variable entraînent également la croissance économique.

*Tableau n°6 : Résultats d'estimation des coefficients de court terme*

Variables	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob
D(LTXCE(-1))	-0.506816	0.134031	- 3.781335	0.0092
D(LCRMM)	0.034894	0.005934	5.880358	0.0011
D(LCRMM(-1))	0.074118	0.008002	9.262887	0.0001
D(LCRMM(-2))	0.045660	0.004187	10.90526	0.0000
D(LTXINT)	-0.046628	0.008301	- 5.617013	0.0014
D(LTXINT(-1))	-0.006532	0.004577	- 1.427129	0.2034
D(LTXINT(-2))	-0.014620	0.003581	- 4.082544	0.0065
D(LTXCH)	-0.076646	0.019191	- 3.993776	0.0072
D(LTXCH(-1))	-0.151951	0.024099	- 6.305329	0.0007
D(LDEP)	-0.005625	0.004172	- 1.348321	0.2262
D(LDEP(-1))	0.001896	0.005921	0.320300	0.7596
D(LDEP(-2))	-0.031993	0.005599	- 5.714162	0.0012
D(LTXINF)	0.010270	0.006161	1.666918	0.1466
D(LTXINF(-1))	-0.022832	0.004480	- 5.096402	0.0022
CointEq(-1)*	-0.530809	0.044942	11.81087	0.0000

*Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews 10.*

En revanche, une politique monétaire restrictive ou l'augmentation du taux d'intérêt directeur entrave le processus de croissance économique à court terme. Par contre, la politique budgétaire expansionniste approximée par l'augmentation des dépenses publiques présente des impacts non significatifs à la période courante ainsi que celle décalée. En s'intéressant à la troisième période, cette variable impacte négativement et significativement la croissance économique à hauteur de -0.031993%.

Il sied aussi de noter qu'une augmentation de 1% du taux d'inflation n'a aucun effet sur la croissance de courte période. Toutefois, dès la seconde période l'inflation impacte négativement mais faiblement la croissance économique, car une augmentation de 1% entraîne une diminution de la croissance de -0.022832%, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est signifi-

catif au seuil de 1%. Il suggère que le taux d'inflation a un effet négatif sur la croissance mais avec une faible intensité de -0.022832%.

### 3.2. Effets de long terme du policy-mix sur la croissance

Au regard du coefficient de correction d'erreur qui est négatif et statistiquement significatif, il est possible d'estimer la relation de long terme. Les résultats de l'estimation révèlent qu'à long terme le taux d'intérêt directeur proxy de la politique monétaire, le taux de change et l'inflation impactent de manière significative mais négativement sur la dynamique de la croissance économique. Une augmentation des coûts du refinancement ou coûts du capital (taux d'intérêt directeur) ainsi que les prix de la devise conduisent à un ralentissement de l'activité économique. Les résultats sont repris dans ce tableau.

**Tableau 7: Résultats d'estimation des effets de long terme**

Hypothèse du test	Types de tests	P-value
Autocorrélation	Breusch-Godfrey Residual Serial Correlation LM Tests	0.1019
Hétéroscédasticité	Breusch-Pagan-Godfrey (BPG)	0.7658
Normalité	Jarque-Bera	0.5270
Spécification	Ramsey Reset Test	0.1912

*Source : Calculs des auteurs sur le logiciel EVIEWS 10.*

Le test de Breusch-Godfrey, basé sur la statistique de Fisher, révèle que la probabilité critique est supérieure à 5%, ce qui confirme l'absence d'autocorrélation des erreurs et rejet de l'hypothèse d'omission de variables. Le test de Breusch-Pagan-Godfrey (BPG), ramène à l'acceptation de H0, celle de constance de la variance des erreurs. Au regard de la probabilité du test de Jarque-Bera qui est supérieure au seuil de 5%, l'hypothèse de normalité des erreurs est vérifiée. Enfin, le test de Ramsey confirme la bonté de la spécification du modèle. Les résultats de ces différents tests permettent de conclure que

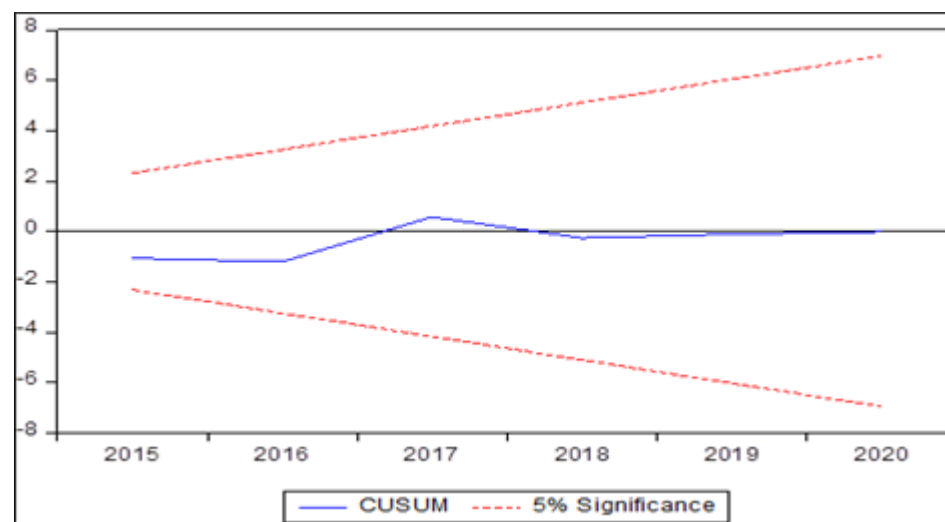
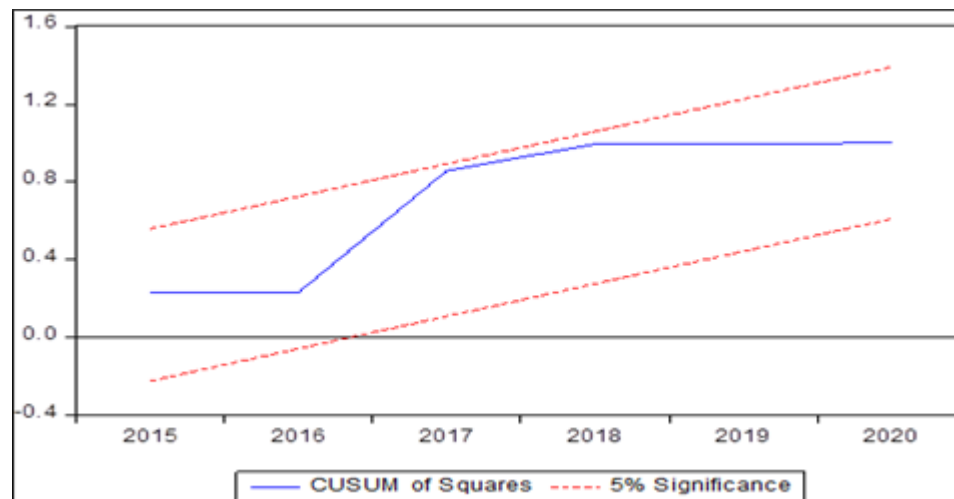
les erreurs sont homoscedastiques et normalement distribuées.

De ce fait, le modèle ARDL (2, 3, 3, 2, 3, 2) estimé est globalement bon et explique à 89,6% les effets du policy-mix sur la croissance économique au cours de la période de 1991 à 2020.

### 3.4. Test de stabilité des paramètres du modèle

Les tests de CUSUM et CUSUMQ mettent en évidence la stabilité de la relation de long terme entre le Policy-mix et la croissance économique.

En effet, ces tests permettent de visualiser l'évolution structurelle des paramètres du modèle ainsi que leurs comportements face aux chocs subits durant la période d'étude.



La visualisation de figures montre que structurellement les paramètres du modèle évoluent de manière stable, car la courbe des résidus récursifs demeure à l'intérieur des corridors. Ainsi, tous les tests étant vérifiés, les résultats sont approuvés et validés.

## CONCLUSION

Cet article avait pour objectif de mesurer les effets de l'articulation de politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique en République démocratique du Congo durant les années 1991 à 2020. Pour atteindre cet objectif, l'étude s'est appuyée sur l'approche économétrique basée sur le modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL) pour mesurer les effets simultanés de la politique monétaire et budgétaire sur la croissance économique à court et à long terme.

Les résultats issus des estimations du modèle

révèlent que la coordination de ces deux politiques impacte différemment l'activité réelle dans ce pays. A court terme, les résultats indiquent que la croissance économique est impactée positivement mais uniquement par la politique monétaire. En revanche, à long terme, la politique budgétaire exerce des effets positifs et significatifs sur la croissance économique alors que la politique monétaire a une incidence négative et significative à la fois sur la croissance économique et le niveau général des prix en République démocratique du Congo.

En définitive, l'étude recommande aux pouvoirs publics de mener des actions visant la promotion d'une croissance économique viable et durable tout en veillant sur une bonne articulation de politiques monétaire et budgétaire dans le cadre d'un policy-mix efficace, d'autant plus que la stabilité du niveau général des prix est une condition nécessaire mais non suffisante à

la croissance économique.

A cet égard, les actions à mener, à court terme, doivent viser à rendre plus efficace la politique monétaire dans sa mission d'obtention et de maintien de la stabilité du niveau général des prix. Car, la stabilité monétaire est l'un des déterminants clés de la croissance économique. Il est recommandé de recourir à la politique budgétaire, dans son volet dépenses publiques, pour stimuler les investissements à travers le développement des infrastructures notamment dans les secteurs productifs, de l'éducation, de la santé, de la justice et la lutte contre la corruption et les antivaleurs.

## **BIBLIOGRAPHIQUES**

### Ouvrages

1. Banque Centrale du Congo, Politique monétaire de la banque centrale du Congo : cadre de référence, édition BCC, Kinshasa, 2013.
2. Bertrand Blancheton, Introduction aux politiques économiques, édition Dunod, Paris, 2020.
3. Daniel J-M, la Politique économique, éditions PUF/Humensis, Paris, 2022.
4. Keynes, J.M., Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, traduction française de Jean de Largentaye, 1982.
5. Shikayi Luboya A., La politique budgétaire en République démocratique du Congo : stabilisation macroéconomique et perspectives d'émergence, édition PUC, Kinshasa, 2014.
6. Sloman J. & A. Wride, Principe d'économie, 7ème édition Dunod, Paris, 2001.
7. Voisin M., Comprendre la monnaie et les politiques monétaire, édition Bréal, Paris, 2016.
8. Wickens M., Analyse macroéconomique approfondie: une approche par l'équilibre général dynamique, Ouvertures économiques,

édition DeBoeck, Bruxelles, 2010.

### **Revue et articles**

1. Ary Tanimoune, Combes et Tapsoba, « Impacts du Policy-mix dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest », acte du 51ème Congrès de l'Association Canadienne de Sciences Economiques Sherbrooke, 2011.
2. Badarau and Levieuge, "Which policy-mix to mitigate the effects of financial heterogeneity in a Monetary Union?" in Working Paper, pp.1-36.
3. Balla "Mekongo et al, « Opportunité du Policy-mix : Effet sur la productivité en zone CEMAC », in BEAC Working Paper, n°04/22, 2022, 2011, pp.1-36.
4. Barro R.J. et Gordon D., « Rules, Discretion and Reputation in a Model of Monetary Policy », Journal of Monetary Economics, vol. 17, January, 1983, pp. 3-20.
5. Benassy et al., « Quelle union budgétaire pour la zone Euro ? », in Notes du Conseil d'analyse économique, n°29, 2016, pp.1-13.
6. Bikai et Essiane, « Politique monétaire, stabilité monétaire et croissance économique dans la zone CEMAC », acte du 35th international symposium on money, banking and finance. At : Aix-en-provences, France, january 2018.
7. Combey A., « Le Policy mix de la zone UEMOA garantit-il la Stabilité Intérieure et la Croissance ? » Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/54064/> MPRA Paper No. 54064, February 2014, pp. 1-21.
8. Combey A. et Nubukpo K., « Coordination des Politiques Économiques au Sein de la Zone UEMOA : Bilan et Perspectives », CEA-ADB, Johannesburg Afrique, 2013.
9. Fischer F. et al, « Vers une politique moné-

- taire plus efficace : le cas de la République Démocratique du Congo », in Working paper, WP/13/226, IMF, octobre 2013, pp.1-33.
10. Fofana N’zue F., « Solde budgétaire, croissance et emploi en Côte d’Ivoire » in *African Development Review*, Vol.17, n°1, Avril 2005, pp.
  11. Forlati Chiara, «Optimal Monetary and Fiscal Policy in the EMU: Does Fiscal Policy Coordination Matter?», Center for Fiscal Policy Working Paper Series Working, 2009, Paper 04.
  12. Gali, J., et Monacelli T., « Optimal monetary and fiscal policy in a currency Union», NBER WP 11815, décembre 2005;
  13. Grimm O., et Ried S.,” Macroeconomic policy in a heterogeneous monetary union”, 22nd EEA Conference, Budapest 2007.
  14. Hounghbedji S., « Evidence empirique du Policy Mix optimal dans un contexte d’asymétrie des chocs au sein des Pays de l’UEMOA », in *Journal of Economics and Development Studies*, Vol. 5, n° 3, 2017, pp. 115-130.
  15. Kabamba Mbuyi A. et Kondolo T., « Impact du Policy mix sur la stabilité du niveau général des prix en République Démocratique du Congo (RDC) », ResearchGate, 2021, pp.1-21.
  16. Kone S., « L’impact des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique dans les pays de l’UEMOA », in Notes d’information et statistiques, Etudes et recherches, n°509, décembre 2000, 12 pages.
  17. Kydland E. et Prescott E., « Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans”, in *Journal of political Economy*, vol.85, Issue 3, 1977, pp. 473-492.
  18. Lavigne A. et P. Vilieu , « La politique monétaire : nouveaux enjeux, nouveaux débats ? », in Document de travail, *Revue économique politique*, n°22-96/6/MM, juillet-août, 1996, pp. 492-570.
  19. Lucas R. E, « Expectations and the neutrality of money », *Journal of Economic Theory*, vol. 4, 1972, pp. 103-124.
  20. Lucas R. E, « Liquidity and Interest rates », in *Journal of Economic Theory*, vol. 50, n°2, avril, 1990, pp. 237-264.
  21. Malingumu Syosyo C., « Insuccès du programme économique du gouvernement revisité : de la prudence au relâchement », in *Cahiers économiques et sociaux*, vol.29, n°2, PUK, juin, 2012, pp.97-133.
  22. Menguy S, “Hétérogénéité structurelle des pays membres et inefficacité du policy-mix dans l’Union Economique et Monétaire”” MINI-FORUM, Université de Paris X –Nanterre, 2005.
  23. Moto Kosarade J. et Sumata Motukula C., « Impact des politiques Budgétaire et Monétaire sur la croissance Economique en en République Démocratique du Congo (RDC) de 1960 A 2020 », in *Revue Française d’économie et de gestion*, vol.3, n°6, 2022, pp.711-734.
  24. Mundell, R.A, « International Economic », New York: The Macmillan Company, 1968.
  25. Mundell, R.A, « The Appropriate Use of Monetary and Fiscal Policy for internal and external stability », in *IMF Staff Papers*, March 1962, pp. 70-79.
  26. Mundell, R. A, “The Monetary Dynamics on International Adjustment under Fixed and Flexible Exchange Rates”, *Quarterly Journal of Economics*, vol. 74, n°2, May, pp. 227-257.
  27. Nubukpo K., « Le policy mix de la zone

- UEMOA : leçons d’hier, réflexions pour demain », in *Revue Tiers Monde*, n°212, 2012/4, pp. 137-152.
28. Piva Asaloko p et al., « Le Policy mix et la stabilité monétaire en République Démocratique du Congo de 1998-2018 », in *Global Scientific journals*, Vol. 8, Issue 10, Octobre 2020, pp. 1290-1297.
29. Sargent T.J et Wallace N., « Some Unpleasant Monetarist Arithmetics », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, fall, 1981, pp.1-17.
30. Schalck C., « Coordination des politiques budgétaires dans une Union Monétaire hétérogène : modélisation et application à l’UEM » *MPRA Paper*, n°1435, 2007, pp.
31. Stephen S. Poloz, « Dosage des politiques monétaire et budgétaire et stabilité financière : le moyen terme est encore le message », in *Document d’analyse du personnel*, juin 2016, pp. 1-20.
32. Sterdyniak H. et Villa P., « Régimes de change et coordination des politiques économiques en Europe », *Observations et Diagnostics Economiques*, vol. 43, 1992, pp. 307-348.
33. Strauss-Kahn, « Policy mix et globalisation financière », in *Bulletin de la Banque de France*, n°111, mars 2003, pp. 27-46.
34. Tinbergen J., *On the Theory of Economic Policy*, North Holland, 1952.



# Mutations de l'environnement financier et restructuration du secteur financier international : étude d'une stratégie d'adaptation bancassurance : fondements théoriques, facteurs et produits

Par  
Mosimimi Mpia Madeleine\*

---

## Résumé

La bancassurance est (enfin!) arrivée en République Démocratique du Congo (RDC) : Trust Merchant Bank (TMB) et Rawbank sont désormais bancassureurs. Le phénomène de la bancassurance qui remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle en Allemagne, n'est devenu courant qu'avec le lancement de l'ensemble des banques à partir des années quatre-vingts. Le redémarrage de ce phénomène ces dernières années, mais surtout son arrivée en RDC, nous conduit à mettre à la disposition du public scientifique et professionnel les éléments tant théoriques qu'empiriques pour mieux l'appréhender. Après l'analyse de principales mutations ayant conduit à la restructuration financière internationale, cet article présente un aperçu de la bancassurance au niveau international. Les fondements théoriques de cette stratégie y sont ensuite abordés avec détails. Et enfin, les facteurs ayant contribué à son développement ainsi que les produits offerts dans le cadre de la bancassurance sont traités.

**Mots clés : Bancassurance, Banque, Assurance, Secteur financier, Globalisation financière**

## ABSTRACT

Bancassurance has finally arrived in the Democratic Republic of Congo (DRC). Currently, Trust Merchant Bank (TMB) and Rawbank are the two bancassurance institutions in DRC. The phenomenon of bancassurance, which dates to the 19th century in Germany, became common around the 1980s when all banks started offering the insurance products to their customers. Its revival in recent years, particularly its arrival in the DRC, prompts us to make available to scientists and professionals the theoretical and empirical concepts allowing its understanding. After analyzing the main changes leading to the international financial restructuring around the world, this article presents the scope of bancassurance at the international level. We first discuss in detail the theoretical foundations of this strategy. Then, we present the factors that contribute to its expansion as well as different products offered as part of bancassurance services.

**Keywords: Bancassurance, Banking, Insurance, Financial sector, Financial globalization**

---

\* Professeure à l'Université de Bandundu, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Docteur Spécialiste en Banque et Finance internationale.

## **I. INTRODUCTION**

Pour le secteur financier international, la décennie passée a été une période de transformation intense. Un ensemble de phénomènes a suscité de profondes restructurations du système financier, une altération de ses performances et une modification des comportements des établissements financiers. Face à cette modification de leur environnement concurrentiel, les établissements de crédit, à la recherche d'un nouvel équilibre, ont adopté diverses stratégies pour soutenir leur marge d'intermédiation et leur profitabilité. Ils se sont lancés notamment dans les opérations de concentration en tentant de bloquer stratégiquement l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et réduire ainsi, les pressions concurrentielles en réduisant les opportunités d'entrée sur le marché. Le plus souvent cette concentration s'est accompagnée d'un mouvement de diversification des activités du fait d'un brouillage des frontières entre catégories d'intermédiaire financier.

L'objet de cet article est d'analyser une de ces stratégies d'adaptation: la bancassurance. Pourquoi la diversification vers l'assurance ? Quels sont les produits offerts par les bancassureurs ? Comment les banques gèrent-elles ces deux métiers dont l'approche du risque est très différente ? Pourquoi opèrent-elles une extension de la commercialisation des produits vers les produits non-vie ?

Notre objectif est triple. Le premier est la présentation des fondements théoriques de la bancassurance. Le second vise l'analyse des facteurs ayant contribué à son développement et enfin le dernier consiste en l'examen des produits distribués dans le cadre de la bancassurance.

Après avoir montré comment les mutations de l'environnement financier ont conduit à la restructuration du système financier international, nous procédons à la présentation succincte de la

stratégie de bancassurance dans le monde. Nous consacrons ensuite la section suivante aux fondements théoriques de la bancassurance et enfin, les facteurs ayant contribué au développement de la bancassurance ainsi que les produits distribués dans le cadre de cette stratégie seront abordés dans la dernière section de cet article.

## **I. MISE EN PLACE DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE INTERNATIONALE**

A partir des années 80, les systèmes financiers de grands pays industrialisés ont été pris dans un mouvement global de restructuration dont les deux principaux traits caractéristiques sont la libéralisation financière et la globalisation financière.

### **1.1. Libéralisation financière**

La libéralisation financière peut être décomposée en deux processus interdépendants, le décloisonnement et la déréglementation

#### **Décloisonnement**

Il traduit l'ouverture des marchés nationaux . Le décloisonnement visait l'établissement d'un vaste ensemble de marchés interdépendants couvrant une large gamme d'échéances et accessibles à de nombreux investisseurs et emprunteurs. Cela s'est concrétisé par l'apparition de nouveaux marchés financiers (comme le Marché à Terme International de France – MATIF - en 1986 et le Marché des Options Négociables de Paris -MONEP- en 1987) accompagnée par la création de nouveaux instruments financiers tels que bons du trésor négociables, certificat de dépôt, billet de trésorerie. En outre, le décloisonnement n'a seulement pas concerné les marchés financiers mais également ses acteurs. La loi bancaire française du 24 janvier 1984 est à ce propos fondamentale : elle pose le principe d'universalité des établissements de crédit en soumettant l'ensemble des institutions

aux mêmes autorités de tutelle et de surveillance et en leur appliquant une réglementation aussi homogène que possible (à l'exception de la Banque de France, du Trésor Public et de ses correspondants). Elle retient une conception fonctionnelle de l'activité des établissements de crédit. Selon cette loi, les établissements de crédit sont l'ensemble des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, c'est-à-dire, la réception des fonds du public, l'octroi de crédits et la gestion des moyens de paiement, (Zerah D., 1993). Cette loi abolit la loi précédente de 1945 qui consacrait la spécialisation des établissements de crédit, et qui les rangeait en trois catégories : les banques de dépôt, les banques d'affaires et les banques de crédit à moyen et long terme. La loi de 1984 a donc mis en avant le principe de déspecialisation fonctionnelle en supprimant des privilèges autrefois réservés à certains établissements de crédit du fait de leur statut particulier (banques mutualistes et coopératives, institutions financières non bancaires, caisses d'épargne et de prévoyance, etc.).

L'objectif principal du décloisonnement d'un système financier est donc de permettre l'intégration des marchés financiers ainsi que d'établir une saine concurrence entre les principaux protagonistes de la scène financière.

### Déréglementation

La déréglementation désigne le processus d'élimination des réglementations existantes. Elle s'applique notamment par l'obsolescence de certaines règles anciennes devenues incompatibles avec la concurrence et qui compartimentent les activités financières, (Zerah D., 1993). Elle a revêtu deux formes principales : une libéralisation des activités traditionnelles des banques et l'élargissement des activités bancaires.

Pour parvenir à la libéralisation des activités des banques, les autorités monétaires, dans la plupart des pays industrialisés occidentaux, ont

réduit voire supprimé les réserves obligatoires, elles ont aussi aboli les contrôles sur les changes. D'une manière plus générale, la déréglementation a concerné tant les volumes (cf. le décloisonnement des différents marchés financiers et l'accès des agents non bancaires, par exemple, mais aussi la suppression de l'encadrement du crédit en France, en 1987) que les prix (réduction drastique des prêts bonifiés, influence grandissante des taux des marchés financiers sur la politique tarifaire des banques et disparition des taux administrés décidés par les banques, etc.).

En outre, les restrictions sur la localisation géographique des banques ont été assouplies. Cependant, au Japon et aux Etats-Unis surtout persistent encore des réglementations strictes sur l'implantation de succursales par les banques résidant sur le territoire national. Aux Etats-Unis, il s'agit du Mac Fadden Act de 1927 (dite aussi loi du « one-state banking ») qui circonscrit une banque à un Etat fédéral. Malgré de fortes pressions de la part des banques et quelques assouplissements, il est vrai que cette loi est toujours en vigueur sous une forme atténuée. Par contre, l'Union Européenne (UE) est avancée dans ce domaine depuis la première directive bancaire de 1977 qui établit la liberté pour toute banque de la communauté de s'installer dans un autre pays membre. La fixité des taux de change entre monnaies européennes à partir du 1er janvier 1999 et surtout la mise en circulation de l'euro dès 2002 va renforcer encore plus la concurrence entre établissements bancaires.

La déréglementation a également permis l'élargissement de la gamme des activités des banques. Les systèmes de crédits ont été décloisonnés et les banques ont octroyé des crédits à des publics plus diversifiés et plus étendus. Les banques sont aussi devenues des acteurs significatifs sur les marchés des titres. Pour la plupart des pays industrialisés, on remarque une imbrication croissante entre des activités autrefois séparées : les opérations bancaires traditionnelles et les

opérations d'assurance sont de plus en plus intégrées au sein d'une même entité. L'étude des raisons qui expliquent ce phénomène sera entreprise dans la suite.

En résumé, le décloisonnement a accru la concurrence au niveau national entre les établissements de crédit tandis que la déréglementation a visé l'organisation de la compétition à l'échelle internationale (régionale voire mondiale). Ces deux phénomènes complémentaires, ont engendré une montée de la pression concurrentielle exercée sur le système bancaire.

## **1.2. Globalisation financière**

On décrit par le terme de globalisation financière : « la création d'un marché unifié de l'argent au niveau planétaire qui fonctionne en temps réel et en continu » (Krif H., 2001). Pour analyser la globalisation financière, nous abordons dans un premier temps la création du marché unifié de capitaux, et dans un deuxième, un des facteurs importants ayant accéléré la globalisation financière, à savoir, l'émergence d'un espace européen.

### **Construction d'un marché mondial de capitaux**

La globalisation a profondément modifié le système financier international. L'apparition de nouveaux produits financiers, l'assouplissement des réglementations, l'accroissement de l'activité financière, l'internationalisation croissante des réseaux financiers et l'interconnexion des différentes places financières, ont favorisé le développement d'un important système de réseau différent de la somme de différents établissements sans aucune liaison. L'ouverture des marchés nationaux était une condition nécessaire à la globalisation. La libéralisation des opérations financières et la suppression du contrôle de change ont contribué à ce phénomène en Europe. Au niveau mondial, l'expansion du commerce international, les activités des entreprises avec l'étranger et la volonté des

gouvernements de parvenir à l'intégration économique, ont renforcé l'intégration des marchés de capitaux. Ce marché a modifié les règles du jeu de la concurrence dans le secteur bancaire en offrant de nouvelles opportunités d'une part, mais aussi en augmentant les risques et en fragilisant le système bancaire et financier d'autre part.

Les nouvelles technologies de l'information ont également contribué à ce phénomène. Elles ont permis de rapprocher emprunteur, investisseur et intermédiaire au plan mondial, et elles ont aboli le temps et la distance entre ces acteurs en :

- accélérant la vitesse de communication et en réduisant leurs coûts ;
- en interconnectant en temps réel les marchés financiers mondiaux ;
- en facilitant la coordination entre les unités de production d'un même groupe qui sont dispersés dans le monde ;
- intensifiant la commercialisation des services ;
- en diffusant et en améliorant des idées à l'échelle mondiale (via Internet).

Enfin, la globalisation financière a été facilitée grâce à l'intégration et l'interconnexion des bourses qui ont conduit à l'instauration d'une bourse globale autour de trois pôles : New York, Londres, Tokyo.

### **Création de l'espace européen**

Une réglementation bancaire commune était nécessaire pour la réalisation du marché bancaire européen. Pour qu'un établissement exerce librement son activité, il devait bénéficier de la liberté d'établissement, la libre prestation et circulation des services bancaires, la libre circulation des capitaux ainsi que la liberté de concurrence entre les établissements de crédit au sein

de communauté.

La liberté d'établissement des banques a permis aux banques de s'établir au lieu de leur choix, sans entrave ni obstacle. L'espace européen pour les banques signifie d'abord la faculté pour tout établissement de crédit agréé d'exercer ses activités dans l'un des pays de la Communauté, d'implanter des sièges d'exploitation directement ou par la création de filiales dans les autres pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) sans formalité ni autorisation du pays d'accueil (Lebègue D., 1991). Cela suppose des conditions identiques d'agrément. c'est l'objectif de la seconde directive de coordination bancaire adoptée en 1987. Il faut néanmoins préciser que cette liberté n'est pas nouvelle, elle a déjà été mise en œuvre en Europe du Nord, au Royaume-Uni et en France.

La liberté de prestation et de circulation des services bancaires accorde à tout intermédiaire financier la liberté d'offrir ses services, ses produits dans les pays de la Communauté sans autre agrément que celui des autorités de son pays d'origine. Cette libre prestation de service a constitué une nouveauté pour les banques car l'établissement physique n'était plus la condition nécessaire de l'exercice du métier de banquier dans un pays.

La libre circulation des capitaux suppose la suppression progressive de tous les obstacles directs. Lesquels obstacles furent levés par la directive de novembre juin 1988 ce qui permit aux banques de bénéficier d'une liberté totale dans leurs activités communautaires. Tous les mouvements de capitaux étaient libérés le 1er juillet 1990 pour les pays membres et les autres Etats bénéficiant d'un délai de transition jusqu'en décembre 1992. Cette libre circulation des capitaux devait avoir pour conséquence théorique l'accélération de la mobilité et l'augmentation de la substituabilité des actifs financiers à travers l'Europe. Les mouvements de capitaux,

surtout à court terme, devenaient ainsi plus sensibles aux différences de prix et de coût. En outre, les autorités monétaires n'avaient plus la faculté d'intervenir pour limiter les sorties de capitaux.

La liberté de concurrence entre les établissements de crédit de la CEE a instauré des conditions harmonisées de concurrence entre les établissements de crédit européen pour que leur liberté d'activité soit complète. Afin d'éviter des inégalités au niveau de la concurrence bancaire, la Commission des Communautés Européennes a procédé à l'harmonisation des dispositions nationales visant à garantir pour les banques la solvabilité, la liquidité et la maîtrise des risques de taux.

La globalisation financière, selon Bourguinat H. (1992), a eu un impact considérable sur les systèmes financiers nationaux et internationaux, et sur les activités bancaires. Elle a impliqué une plus grande efficacité et un plus grand rendement, mais a suscité des risques qui ne sont pas négligeables et dont les autorités ont pris conscience. De nouvelles règles prudentielles ont dû alors être mises en place en vue de favoriser les comparaisons internationales et d'harmoniser l'activité des banques, ceci pour éviter tout effet de contagion en cas de crise et développer l'activité du système financier mondial.

Les économistes, quant à eux, jugent la globalisation financière comme étant le facteur économique le plus important de la globalisation parce que c'est lui qui risque le plus de déstabiliser l'ensemble de l'économie mondiale. La raison essentielle tient à ce que la globalisation financière amplifie les effets déstabilisateurs des mouvements de capitaux internationaux : d'abord parce qu'il y a une logique spéculative derrière le fonctionnement des marchés financiers et cette logique s'impose désormais aux économies expliquant en même temps la volatilité des capitaux d'une place financière à une

autre à la recherche du rendement maximum à court terme; ensuite parce que la globalisation financière accroît le risque systémique lié aux réactions en chaîne et aux comportements « moutonniers » (Krif H., 2001).

En conclusion, les profondes transformations qui ont affecté l'environnement bancaire à la suite des mutations du système financier ont causé de profondes modifications dans les systèmes financiers de grands pays industrialisés. Du point de vue de la pression concurrentielle, elles ont eu un double effet : le renforcement de la concurrence entre établissements financiers déjà présents ainsi que l'apparition et l'essor de nouveaux opérateurs financiers.

L'accroissement de la concurrence a eu comme conséquence la réduction des marges traditionnelles de banques. Pour acquérir un nouvel équilibre, les banques ont été amenées à développer les nouvelles formes d'intermédiation qui ont porté sur des formes nouvelles d'intermédiation classique et l'intermédiation de marché.

L'intermédiation classique a pris des nouvelles formes. Elle se fait désormais sur les marchés financiers et par « mobiliérisation » des financements. Le recours aux marchés financiers a entraîné leur développement. La taille de ces marchés a explosé en France par exemple. Les travaux de Plihon et Ben Gamara S. (2007) montrent que les émissions de titres (actions, obligations et titres de créances négociables -TCN-(Mosimi, 2021)) ont été multipliées par dix de 1980 à 2003 soit par treize si l'on s'arrête à 2000, au plus haut de la bulle). L'encours des titres financiers et monétaires, qui représentaient 90% du PIB en 1980, s'élevait à 457% en 2000, et en 385% en 2003. La capitalisation boursière de la place de Paris a même atteint le premier rang européen en 1999, avec un montant de 1 470 milliards d'euros, soit plus de 100% du PIB.

Le processus de « mobiliérisation » des finan-

ciements s'est également développé. L'accroissement de la mobiliérisation correspond à la diminution de la part des crédits dans le financement de l'économie. Ce mode de financement a connu une évolution croissante, ce qui signifie que les crédits bancaires ont diminué. Les principaux agents économiques s'y sont recourus. L'encours des actions émises par les entreprises a crû deux fois et demie plus vite que celui des crédits obtenus auprès des banques de 1980 à 2003. L'encours des titres émis par l'Etat (bon du trésor négociables et obligations assimilables du trésor – OAT (Mosimi, 2021)-) a été multiplié par dix-sept pour la même période. Les ménages affectent de plus en plus leur épargne à des produits financiers, soit par l'intermédiaire des banques ou des nouveaux acteurs financiers (voir paragraphe suivant), soit en gérant directement un portefeuille de titres. La composition de leur patrimoine s'est ainsi profondément modifiée. D'abord leur taille a plus que doublé de 1990 à 2003. Leur patrimoine financier qui représente environ 50% du patrimoine global, provient intégralement de l'augmentation de l'épargne longue durée, de nature financière principalement de l'assurance vie, dont la part est passée de 14% à 35% (Plihon et Ben Gamara S., 2007).

Les mutations du système financier ont favorisé l'apparition de nouveaux acteurs de l'intermédiation principalement les investisseurs institutionnels parmi lesquels les fonds d'investissement collectif (OPCVM (Mosimi, 2021) en France et de Mutual fund aux USA), les fonds de pension et les compagnies d'assurances. Ces organismes effectuent des placements en valeurs mobilières pour le compte de tiers ou pour le leur propre. Ils sont étroitement liés à des établissements bancaires qui contrôlent une partie importante de leurs activités. Cela s'explique notamment par le fait que les mutations ont conduit à une atténuation des différences qui jusque-là existaient entre les types de produits

financiers et d'institutions. Ce qui a conduit à la diversification à la base de la bancassurance qui est traité dans le point suivant.

## **II. BANCASSURANCE : DÉFINITION ET AMPLEUR INTER-NATIONALE**

Le rapprochement entre les établissements bancaires et les sociétés d'assurance peuvent se décliner selon différentes modalités. Ce phénomène est appelé « Bancassurance » lorsque l'organisme bancaire prend le contrôle d'une société d'assurance et d'« Assurfinance » lorsqu'il résulte du mouvement inverse de prises de participation de compagnies d'assurance dans le capital d'un organisme de crédit. La bancassurance est plus évoquée du fait de la domination bancaire dans ces rapprochements (Mosiimi M., 2002).

### **2.1. Définition de la bancassurance**

La bancassurance peut faire l'objet de trois définitions qui affectent le périmètre de ses acteurs.

La plus classique, mais aussi la plus restrictive, consiste à définir la bancassurance comme une activité de distribution d'assurance aux guichets des banques. Cette définition présente plusieurs inconvénients. Le premier est celui de restreindre le champ d'activité de distribution de l'assurance aux seuls réseaux bancaires, à l'exclusion de tout autre réseau qui peut toutefois présenter des caractéristiques comparables, tel que La Poste ou le Trésor Public (jusqu'en 2003). Le deuxième inconvénient est celui de ne pas préciser si les produits d'assurance commercialisés par l'organisme bancaire ou sa filiale captive sont conçus par lui ou par un assureur extérieur dans le cadre d'un accord de distribution. Enfin, le dernier est celui de ne pas inclure les acteurs de la grande distribution, qui ont montré récemment des velléités de proposer à leurs clients un certain nombre de produits d'assurance.

Si l'on considère ces organismes comme des acteurs de la bancassurance, une définition moins restrictive consiste à envisager la bancassurance comme un mode de distribution de produits d'assurance aux guichets des banques, des établissements financiers et de la grande distribution par le biais de ses filiales financières.

Enfin, la création de conglomérats financiers associant des organismes bancaires et d'assurance peut être considérée comme une troisième forme de bancassurance: elle comprend deux composantes, l'une capitalistique entre une banque et une société d'assurance, l'autre de vente par leurs réseaux respectifs des produits bancaires et d'assurance.

### **2.2. Bancassurance dans le monde**

L'Europe est la région du monde où se sont situées les expériences les plus nombreuses et les plus significatives au cours de ces vingt-cinq dernières années. Sur l'ensemble des transactions de la bancassurance qui ont eu lieu de 1992 à 1997 (prise de participations majoritaires ou minoritaires) au nombre de 203, 147 ont eu lieu en Europe (soit 73%), 24 ont eu lieu en Amérique du Nord (soit 12%), 32 en Asie et dans les marchés émergents (soit 15%). Sur un montant total des transactions s'élevant à 39,5 milliards de dollars, le montant des transactions européennes s'élève à 28,5 milliards de dollars (soit 72%), à 9,5 milliards de dollars pour l'Amérique du Nord (soit 24%), (Lambert Alain., 1998).

Le phénomène de la bancassurance qui s'est développé timidement vers les années 80 voit son origine historique remonter au 19<sup>ème</sup> siècle en Allemagne, où le financier Friedrich Raiffeisen fut le premier à créer une activité d'assurance, sous forme de société à vie auprès de ses caisses de crédit mutuel. Ces activités de banques et d'assurances permettaient

aux paysans d'échapper à la dépendance où le maintenaient les prêts qu'ils avaient souscrits pour couvrir les mauvaises récoltes ou la maladie (Daniel J.P., 1992).

En Grande Bretagne, la distribution de produits d'assurance par les guichets des banques a commencé avec l'entrée formelle des banques dans le secteur de l'assurance en 1967.

En France, ce sont les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) qui en sont les précurseurs. Le 26 janvier 1971 les Assurances du Crédit Mutuel (ACM-vie et ACM-Incendie Accidents et Risques Divers -IARD-) obtiennent leur agrément de la bancassurance. Dès 1967, les pouvoirs publics ont encouragé l'épargne par l'octroi d'avantages fiscaux. Cette politique qui ne concernait, au départ que la retraite d'entreprise s'est étendue à l'assurance vie individuelle. Depuis les années 70, les assurances spécialisées dans la gestion de l'épargne à long terme, ont amélioré les contrats d'assurance-vie en réduisant les frais de fonctionnement et en les rendant plus transparent. Aujourd'hui, ils procurent une rémunération généralement plus avantageuse que celle accordée par le réseau bancaire. De plus, depuis les années 80, l'inflation est réduite et les taux d'intérêt réel obtenus sur les placements sont positifs (OFCE, 2000). Ce qui rend l'épargne attractive et favorise l'assurance-vie. Cette association de faits explique la crainte des banques de voir fuir les dépôts vers les sociétés d'assurance. Les banques se sont alors mises à créer des compagnies d'assurance-vie filiales et vont, par la suite, distribuer des produits non-vie (principalement IARD). Aujourd'hui, la bancassurance affiche dans le domaine de l'assurance-vie des résultats particulièrement significatifs.

Si la bancassurance est un succès en Europe, elle progresse faiblement dans les pays en développement. En Afrique, la bancassurance s'inspire du modèle européen.

Dans certains pays d'Afrique du Nord comme au Maroc, ce sont principalement les filiales des banques françaises (Crédit Agricole, BNP Paribas, Société Générale) qui ont initié la bancassurance. Trois bancassureurs se partagent désormais 3/4 du marché de l'assurance vie. Attijariwafa Bank et BMCE Bank sont leaders. Ces deux banques, en plus de la banque populaire, ont réalisé plus de 80 % du volume des primes et encaissé 70% des commissions, (Hadj Mahammed A., 2016).

En Algérie, en 2014, les sociétés d'assurance ont réalisé, par le canal de la bancassurance, un chiffre d'affaires de 1,9 milliards DA qui représente 1,5 % du chiffre d'affaires global du marché (Rapport d'activité du secteur des assurances 2014, Ministère des finances). Pour Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), pionnière depuis 2008, la bancassurance occupe la moitié de son réseau, soit 38 000 contrats d'assurance vendus, (Djebbar Boualem., 2016).

En Afrique subsaharienne, la bancassurance progresse faiblement, hormis quelques exceptions comme l'Afrique du sud qui constitue 80 % de l'industrie continental du secteur.

En République Démocratique du Congo (RDC), la bancassurance est naissante. Deux banques se sont lancées dans la bancassurance. En effet, c'est le 22 octobre 2021, que la Trust Merchant Bank (TMB) a obtenu l'autorisation de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) pour la distribution des produits d'assurance. Quelques jours plus tard, le 02 décembre 2021, Rawbank obtenait également l'agrément de l'ARCA pour la distribution de produits d'assurance.

### **III. FONDEMENTS DE LA BANCASSURANCE**

Nous nous attacherons à montrer que la diversification des banques vers l'assurance tient en

premier lieu à la proximité et aux spécificités de ces deux métiers bien qu'elle soit en plus favorisée par d'autres facteurs (historiques, économiques et technologiques). Nous analysons tout d'abord les fondements de la bancassurance à partir des différentes relations existant entre la banque et l'assurance et, dans un second temps nous présentons les facteurs qui ont concouru au développement de la bancassurance.

### **3.1. Relations fonctionnelles entre la banque et l'assurance**

La banque et l'assurance fonctionnent selon des modalités différentes qui peuvent révéler des convergences, divergences et complémentarités lorsque ces deux métiers sont mis ensemble dans une même entité (Bisch M. (1992) et Vered K. (1997)). Nous analysons ici ces différentes modalités à travers la structure de leur compte d'exploitation, la structure de leur bilan, leurs conceptions réciproques du temps et le cycle de leurs produits.

#### **Structure du compte d'exploitation**

Le crédit du compte d'exploitation de la compagnie d'assurance comprend essentiellement deux postes : les primes et les produits financiers. Les primes représentent le prix payé par un assuré en contrepartie d'un engagement de l'assureur, et les produits financiers, à l'instar de tout placement, sont le résultat des placements de toute nature effectués par l'assureur. A ce niveau, le crédit du compte de l'assureur est semblable à celui d'un industriel pour la partie prime correspondant à l'acquisition d'un service, et pour l'autre à celui d'un banquier, pour la partie produits financiers provenant d'actifs divers, dont les prêts, comme le banquier.

Le crédit du compte d'exploitation de la banque comprendra ainsi, outre les intérêts sur le produits de placements (obligations ou de prêts ou de tout autre élément à l'actif) comme l'assureur, des commissions de service. Ces dernières

ressemblent au chiffre d'affaires d'un industriel également : contrepartie d'un produit ou service direct, sans mesure du temps.

Le débit du compte d'exploitation de l'assureur comprend trois postes : la dotation aux provisions mathématiques, les frais d'acquisition et les sinistres, rachats et les maturités.

La dotation aux provisions mathématiques : Elle est la plus caractéristique. Elle comprend d'une part une dotation en capital, permettant de couvrir dès aujourd'hui des engagements futurs en tenant compte de leur probabilité d'occurrence, et une dotation en intérêts, composée d'un taux minimum garanti d'une participation au bénéfice, qui sont la rémunération de l'épargne, contrepartie exacte de la rémunération des dépôts que le banquier porte au débit de son compte d'exploitation.

Les frais d'acquisition des contrats peuvent être définis comme l'ensemble des frais ayant servi à l'acquisition d'un contrat ou un chiffre d'affaires. Ils prennent généralement la forme de commissions à des intermédiaires. Ils revêtent une grande importance chez les assureurs. Par contre, ce poste ne figure pas tellement dans le compte d'exploitation d'une banque. Celle-ci, en effet, à l'exception du temps lointain où les courtiers en banque étaient fréquents, distribue par un réseau d'agences et de succursales qui constitue des frais quasi fixes. La distribution s'opère par un effet de proximité, et la pratique simultanée d'un service de caisse et de moyens de paiements, et d'opérations contractuelles, telles que les prêts et les dépôts, font qu'il est bien difficile de distinguer ce qui relève des frais d'acquisition, de ce qui relève des frais de gestion.

Les sinistres, rachats et maturités sont le point d'aboutissement et raison d'être (sauf pour les rachats) de la compagnie d'assurance. Ils constituent un chapitre majeur, qui a pour correspon-

*MOSIMI M. Z., (2023).*

dant au débit du compte d'exploitation de la banque un chapitre appelé provision, qui correspond en fait à des quasi-sinistres. Dans les deux cas, qu'il s'agisse pour l'assurance de sinistres prévus à travers les tables de mortalité, de rachats anticipés prévus à travers des estimations de probabilités, ou pour la banque de sinistre de non remboursement de crédits prévus ou prévisibles à travers les évaluations statistiques, la rubrique comptable ne change pas de nature : il s'agit d'un événement pondéré par une probabilité d'occurrence, un événement statistiquement prévisible, que l'assureur prévoit et gère, et que le banquier, généralement, en France, constate à posteriori et par conséquent déduit de son résultat courant, au lieu comme l'assureur, de le déduire d'une provision préalablement constituée (Bisch M., 1992).

A ce stade, la convergence entre la banque et l'assurance est que les deux rémunèrent les dépôts qui leur sont confiés. Cependant, la divergence résulte de la manière dont cette rémunération est effectuée. Le banquier rémunère les dépôts reçus selon les termes du contrat tout en se référant au marché et à la réglementation au moment de la conclusion du contrat. L'assureur quant à lui, le rémunère en fonction du rendement de ses prêts et autres placements. La partie contractuelle de la rémunération de dépôts qui lui sont confiés sont d'un poids faible.

Il y a une divergence en ce qui concerne les frais de gestion. L'origine de cette divergence se trouve notamment dans leur rapport aux charges de l'exploitation. L'assureur individualise le coût d'acquisition de chaque affaire, parce qu'il les commissionne. Ce coût est particulièrement lourd lorsque l'assureur règle à l'apporteur d'affaire les commissions due au début de la période d'épargne. La situation du banquier est différente. En effet, le banquier n'individualise pas le prix de revient de chaque affaire et généralement, il n'a pas d'intermédiaire à rémunérer.

Ses frais d'acquisition sont confondus avec les frais annuels des agences (Vered K., 1997).

### **Structure du bilan**

Au passif du bilan de compagnie d'assurance, outre les fonds propres et les réserves, nous retrouvons deux rubriques bien caractéristiques : la réserve de capitalisation et les provisions techniques.

La réserve de capitalisation permet de reconstituer et réguler les flux de revenus prévus par l'assureur au moment de l'acquisition des titres obligataires.

Les provisions techniques se composent des provisions classiques pour sinistres en cours, et des provisions mathématiques. Les provisions mathématiques permettent à l'assureur de faire face à deux types d'engagements dans le futur : des prestations à verser aux assurés au terme des contrats ou en cas de sinistre et la gestion des contrats sur longue période sans nouvelles ressources de sa part. Ces prestations sont comptées pour leur valeur « actuelle », c'est-à-dire elles tiennent compte de leur probabilité de réalisation, d'après la table de mortalité, et selon un taux d'intérêts technique, qui reflète la valeur d'une prestation future en unité monétaire d'aujourd'hui

Le passif de la banque est composé essentiellement des dépôts de la clientèle, qui sont exprimés en unités monétaires courants de ce jour. Ces dépôts sont crédités d'intérêts qui représentent la rémunération des déposants. Ce sont des dépôts à vue c'est-à-dire sont censés pouvoir être appelés à tout moment. Le passif de la banque est donc statique car il n'intègre pas le facteur temps, sous les deux formes caractéristiques de l'activité financière, c'est-à-dire un taux d'intérêt pour actualisation et un taux de probabilité. Cela s'explique du fait que le passif à l'égard de la clientèle est d'un horizon généralement assez court. La banque se fonde donc sur la stabilité

statique de ces dépôts pour effectuer des opérations de transformation (prêts à moyen et long terme) de ces dépôts. Cette opération fondée sur une stabilité statique et non contractuelle, d'une part, et sur l'idée de ressources à coûts fixes avec pour contrepartie des emplois à taux fixes devient difficile à gérer avec le temps.

A l'actif du bilan d'une compagnie d'assurance, nous trouvons la contrepartie des provisions techniques, c'est-à-dire, les différents placements. Ces placements sont, en réalité, la contrepartie des fonds propres des sociétés d'assurance. Ces fonds propres sont destinés à constituer un « matelas de sécurité » pour le cas d'événements imprévus (Bouchaert H. et Schor A-D., 1988).

L'actif du bilan d'une banque enregistre les crédits accordés à la clientèle, ainsi que les différents investissements, tels que des titres financiers ou des participations.

De ce qui précède, il ressort une divergence entre la structure de bilan de deux métiers : dans l'assurance, la constitution du passif (les provisions) précède la gestion de l'actif (les placements) alors que dans la banque, l'actif (les créances) et le passif (les dépôts) sont constitués plus ou moins parallèlement. Le cas échéant, le passif supplémentaire (le refinancement) sera formé après l'octroi des crédits. En plus, le passif (ressources) de la banque sera dominé par le court terme alors que son actif (emplois) est dominé par le long terme. A l'inverse, l'actif de la compagnie d'assurance sera composé essentiellement de placements immobiliers, d'obligations et d'actions, et dans une bien moindre mesure de liquidités et de prêts. Cette inversion des proportions dans les actifs est l'exact reflet de la différence d'horizon au passif.

Nous pouvons également constater une complémentarité entre les deux secteurs : l'assureur peut marginalement aider la banque à se refinancer à partir des provisions dont il dispose.

## **Conceptions réciproques du court et du long terme**

Pour un assureur-vie, une période de quinze ans est une durée normale voire courte, les anglo-saxons appellent d'ailleurs l'assurance-vie « assurance à long terme », par différence avec l'assurance IARD ou non vie, appelée à « court terme » car basée sur des contrats renouvelables d'année en année. Si l'horizon réel et final de l'assureur est la fin de vie, celui du banquier, et toute son organisation de surveillance des risques ainsi orientée, est plutôt la fin de mois.

Le banquier peut éprouver une attirance-ré pulsion à l'égard du long terme. Le prêt à long terme lui permet, en effet, une relation plus complète et plus durable avec la clientèle. Mais il comporte aussi une exposition au risque de non-remboursement qui pose un problème de transformation. En effet, les ressources du banquier sont essentiellement à court terme, et en particulier si le prêt est consenti à taux fixe, le risque de refinancement peut s'avérer grand. On peut cependant considérer que plus l'engagement de prêt est long, plus le banquier rencontrera des situations de refinancement à taux élevés et faibles.

## **Cycle du produit**

L'assurance vend au comptant une sécurité à terme. Contrairement à ce qui se passe dans les autres activités, le paiement intervient avant la prestation de service. Dans ce décalage, réside l'origine des fonds importants gérés par les entreprises d'assurance.

L'assureur cherchera les opérations à long terme, en évitant leur rupture. Son problème n'est en effet pas l'adéquation actif /passif, puisque celle-ci, à la fois conceptuellement et réglementairement, doit être parfaite dès le départ. Le passif de l'assureur est constitué à travers les primes et l'actif, à travers des placements, lui permettra de répondre avec un degré

marginal de liberté dans le compte de participation au bénéfice des assurés.

Quant au banquier, son cycle d'exploitation est classique : après avoir accordé le prêt, le banquier est rémunéré au fur et à mesure pour sa prestation. Pour s'attirer des dépôts, devra d'abord consentir des crédits, c'est-à-dire d'abord se constituer un actif pour lequel il devra rechercher un passif sous forme de dépôt ou d'emprunt sur le marché monétaire ou financier. En fait, il se trouve dans la position d'un fabricant qui vend un produit fini, le crédit, en devant rechercher après ou simultanément la matière première pour fabriquer ce produit, c'est-à-dire les dépôts. L'assureur, ne fabrique le produit, c'est-à-dire la prestation, que si on lui fournit d'abord la matière première, c'est-à-dire le dépôt ou la prime. Cette inversion totale des positions détermine aussi une inversion des risques.

Pour l'assureur, le risque essentiel réside dans la rupture anticipée des contrats, qui détermine, comme nous l'avons mentionné précédemment, un sinistre de frais d'acquisition, mais aussi, en fonction des engagements à taux élevés, des sinistres éventuels de vente de ses actifs dans de mauvaises conditions. En effet, l'assureur, pour vendre, devra chercher les placements les plus performants et garantir les taux les plus élevés de rendement de ses polices. Il sera donc mis en compétition permanente dans ses prestations.

A l'inverse, le banquier, craindra plus la mauvaise fin de crédit que son remboursement anticipé. D'une part il n'a pas constitué de provisions à caractère statique pour faire face au sinistre de solvabilité, et d'autre part, le remboursement anticipé des crédits l'expose tout au plus à une perte de marge d'intérêt, mais le remet dans une position plus solide dans son coefficient de transformation, puisqu'il réduit par là même ses engagements longs, au regard d'un passif généralement trop court.

## **Cycles des résultats et leur gestion dans le temps**

L'assureur commence par exposer des dépenses d'acquisitions des contrats généralement lourdes, et en tout cas nettement supérieures à ses bénéfices pendant plusieurs années.

En effet, l'assureur dans la conception du montant des frais d'acquisition qu'il est disposé à payer au distributeur, tient compte des flux financiers espérés sur la durée statistique totale du contrat, qui est généralement de 15 à 20 ans. Cependant, il lui faudra assumer pendant plusieurs années au départ des pertes dues au fait du coût d'acquisition des affaires qui se concentre forcément au moment de l'acquisition elle-même, alors que les flux financiers qui permettront de les couvrir s'étaleront sur de nombreuses années postérieures. En même temps, il portera en charge, sous forme de dotation aux provisions mathématiques, l'actualisation de ses engagements futurs ainsi que d'éventuelles provisions de gestion. Ces diverses charges montrent que l'assureur se trouvera dès le départ de ses affaires, et plus particulièrement dans ses phases d'expansion, dans une position de résultats généralement négative. L'assureur, une fois les affaires acquises, verra progressivement sa situation s'améliorer. En effet, d'une part il commencera à amortir ses frais d'acquisition par le jeu des produits financiers et techniques qui lui reviendront, et d'autre part, les sinistres et les rachats auxquels il aura à faire face seront couverts par les provisions mathématiques préalablement constituées. Cette caractéristique du cycle économique de l'assurance est généralement difficilement admise par les banquiers qui suivent un cycle radicalement différent.

Pour la banque, les frais d'acquisition sont essentiellement des frais fixes sous formes de réseau d'agences et de succursales. Dans ces conditions, chaque affaire nouvelle apporte marginalement, un flux très positif pour le compte

d'exploitation. Celui-ci comporte en effet, à son débit des frais fixes relativement lourds, et il convient de les couvrir par des affaires nouvelles de dépôts et de crédits. La banque qui va enregistrer au crédit de son compte d'exploitation une part des primes de risque (risques qui n'ont pas fait l'objet de provisions préalables, alors qu'ils sont statistiquement certains ou quasi certains), va donc exposer une sorte de « faux bénéfices », en tout cas au regard des règles de l'assurance et pour la partie de l'activité de banque qui correspond au risque de crédit. Cependant, à mesure que le crédit se déroulera dans le temps, la banque aura à constater l'insolvabilité de certains de débiteurs. Ces charges qui apparaîtront ensuite alourdiront le compte d'exploitation et pourraient se traduire par des pertes.

Une banque qui ne ferait qu'une année d'affaires, et s'arrêterait ensuite, verrait très rapidement sa situation se détériorer du fait d'une part, du poids quasi permanent des frais fixes et surtout, d'autre part, du poids des sinistres à venir. C'est donc dans l'expansion que les résultats de la banque s'améliorent, au moment de la croissance du bilan. Cette position est radicalement inverse, tel qu'indiqué, de celle constatée dans le domaine de l'assurance. Cette inversion de position est à la fois la chance d'un groupe opérant simultanément dans la banque et dans l'assurance, mais aussi une des sources de discussions difficiles sur l'interprétation à donner à des résultats pour la banque et l'assurance. Ainsi, la banque se trouve dans une position de mouvement permanent, l'équilibre se retrouvant dans l'accroissement du volume d'affaires. Cette vision du futur est fondée sur l'idée que les affaires se développeront toujours, que l'expansion est continue, et que le rôle de la banque s'accroîtra.

### **3.2. Rapprochement des horizons**

Comme mentionné, c'est d'abord la différence des horizons de gestion qui entraîne une diffé-

rence dans l'appréciation des résultats, la mesure des risques et finalement, la stratégie. La réunion des métiers dans un même groupe financier, au service d'un même marché, constitue l'un des facteurs de rapprochement des horizons de gestion. Examinons cela d'abord pour la banque, ensuite pour l'assurance.

#### **Pour la banque**

L'intérêt majeur du rapprochement de la banque et l'assurance se traduit, pour la banque, par des synergies structurelles. La banque retrouvera une convergence de l'actif et du passif, l'un étant représenté par les prêts et l'autre par les obligations ou tout autre instrument long, à l'image de l'assureur. Tout comme l'assureur, elle aura à gérer le risque de remboursement anticipé par décision de l'emprunteur, par insolvabilité, ou par décès.

En effet, dans ces différents cas de diminution de l'actif, le passif doit être maintenu et doit retrouver un nouvel emploi, ou diminuer dans des conditions à prévoir (par exemple rachat des obligations en bourse). Cependant, ces conditions de rachat peuvent se révéler bonnes ou mauvaises selon le marché. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêts importante les emprunteurs ou du moins certains, sont tentés de racheter ou rembourser par anticipation leur prêt. Dès lors, il est difficile à la banque de trouver un nouvel emprunteur à taux plus élevé que le marché, ou de racheter à perte ses propres obligations émises.

Le problème est exactement inverse pour l'assureur qui aura garanti des taux à long terme supérieurs au minimum réglementaire à ses assurés. Il se sera en effet couvert par des obligations en parfaite congruence avec son passif. Mais si la hausse des taux s'avérait très forte, l'assuré pourrait avoir intérêt, abstraction faite de pénalités de rachat ou de règles fiscales, à racheter son contrat, ce qui oblige l'assureur, pour trouver de la liquidité, à vendre à perte les obligations dé-

*MOSIMI M. Z., (2023).*

tenues. En fait, sur ce point, dans l'allongement du bilan de la compagnie d'assurance et de la banque, les deux organismes courent des risques inverse. Le refinancement des créances par leur titrisation est l'un des signes de ce besoin de financement à long terme. Ces titres de créances, rachetées par des SICAV (Mosimi, 2021), des fonds communs de placements, ou des compagnies d'assurance qui, ainsi, assurent le refinancement des banques tendront à se développer. Cet allongement du refinancement des banques comporte en lui-même, en contrepartie positive, une certaine assurance de marge. En effet, au moins par génération de prêts, l'écart entre les taux d'emprunts de la banque et de prêts par la banque sera fixé au départ. Cette sécurité des marges a, bien entendu, pour contrepartie l'absence de gain supplémentaires en cas de baisse des taux à court terme. C'est là, en quelque sorte, le prix négatif de la sécurité (Bisch M.,1992). Cette fixation des marges sur longue période ressemble cependant bien à l'écart entre le rendement des placements de l'assureur par génération de contrats et la rémunération attribuée à ces mêmes contrats.

### **Pour l'assurance, filiale de la banque**

Par nature et par vocation, l'assurance est bien une opération à long terme, dont les résultats s'apprécient en conséquence. Le développement de la distribution de l'assurance par les banques, et donc d'un actionnariat bancaire pour ces sociétés d'assurance généralement captives, entraîne, pour ces compagnies, dans les faits, une certaine négation de leur cycle réel.

Ainsi, le banquier souhaitant retrouver une lisibilité des comptes selon ses habitudes, souhaitera, même en période d'expansion de la compagnie d'assurance, observer des résultats immédiats. Or, « l'acquisition » d'un métier, qu'il s'agisse de banque ou d'assurance, c'est-à-dire la connaissance profonde de ses équilibres requiert de longues années et d'ex-

périence. L'assurance, avec son inversion de cycle, ses différences d'horizons, obéit à une logique financière à la fois lointaine et proche qui en rend, dans les premières années, l'appréciation difficile. Les actionnaires banquiers ont donc généralement exigé des résultats et équilibres de leurs filiales d'assurance qui sont finalement assez contraires au cycle naturel de cette activité. Les placements des filiales de banque sont, en effet, essentiellement orientés vers les obligations, ce qui permet des certitudes à court terme, mais privera l'assuré et l'assureur des évolutions généralement très favorables des actions et de l'immobilier sur très longue période. On peut d'ailleurs observer que les assureurs britanniques, et particulièrement ceux qui gèrent les fonds de pension sont essentiellement placés en immobilier et en actions, et pratiquement pas en obligations (Bisch M.,1992).

Ce raccourcissement un peu forcé de l'horizon de placement de l'assureur, au moins filiale de banque, lui posera un jour un problème de rendement, si ses actifs ne sont pas rééquilibrés. Il est certain que la forte croissance des primes des compagnies permet des placements nouveaux chaque année, en fonction du nouvel état du marché, et ainsi de conserver une certaine performance. Un léger ralentissement des affaires se traduirait aussi, de ce fait, par une pesée sur les rendements des compagnies.

L'irruption de l'assurance dans la banque a été un phénomène récent et rapide, grandement dicté par les circonstances favorables du marché qui apprécie une distribution par guichet, des produits à chargement faible et d'une plus grande transparence. Ce développement rapide n'a cependant pas toujours laissé le temps aux dirigeants actionnaires banquiers de bien saisir les cycles et enjeux de l'activité d'assurance. Les explications, verbales, techniques, écrites sont toujours difficiles à comprendre lorsqu'elles ne sont pas reliées à un terrain d'expérience connu.

## **IV. FACTEURS ET PRODUITS DE LA BANCASSURANCE**

Outre les relations théoriques analysées ci-dessus, le développement de la bancassurance peut être expliqué par l'existence des facteurs historiques, réglementaires et économiques. Son explosion ces dernières années peut être attribuée à une combinaison de ces facteurs mais également au comportement d'imitation des dirigeants de banques. Nous présentons dans ce qui suit l'analyse de ces facteurs avant celle des produits de la bancassurance.

### **4.1. Facteurs explicatifs de la bancassurance**

La montée en puissance de la bancassurance et l'appétit qu'a eu chaque groupe financier d'avoir sa propre filiale d'assurance ont été favorisés par deux catégories de facteurs : les facteurs nécessaires (que nous considérons comme les conditions permissives de la bancassurance) et les facteurs d'explosion, c'est-à-dire, ceux qui sont à la base de son développement ces dernières années.

Facteurs nécessaires au développement de la bancassurance

La bancassurance est un phénomène plus répandu en Europe qu'aux Etats-Unis et au Japon. Cela tient essentiellement à trois sortes de raisons: historiques, réglementaires et économiques (Muldur U.,1991).

En effet, un premier facteur explicatif réside dans l'historique des relations financières ou commerciales qui ont pu exister entre les banques et les sociétés d'assurance dans chaque pays. Quand toutes les conditions du rapprochement sont réunies, si des relations ont existé entre les deux institutions, cela peut faciliter la coopération.

Un deuxième facteur concerne la spécificité de la réglementation financière mise en œuvre dans ces pays. La possibilité de contourner les

barrières réglementaires, ainsi que l'interprétation et la mise en œuvre, plus ou moins stricte, des règlements par les autorités nationales de contrôle, peuvent également expliquer le développement plus rapide de ce phénomène dans certains pays occidentaux. Dans d'autres pays, les pouvoirs publics cherchent à stimuler clairement le rapprochement des deux secteurs en mettant en avant la stabilité, la solvabilité ou la modernisation des institutions financières dans leur pays.

Le troisième facteur, d'ordre économique et stratégique, relève de la structure du marché et du niveau de compétition prévalant dans les deux secteurs. En cas de saturation d'un marché concentré, les firmes dominantes de ce secteur peuvent être tentées d'élargir leurs activités au secteur voisin. Lorsque les niveaux de concurrence diffèrent entre les deux secteurs, les firmes du secteur le plus compétitif peuvent mettre au point des stratégies de diversification plus innovatrices pour attaquer les marchés voisins dont les acteurs sont moins dynamiques et peu efficients.

Quand ces trois facteurs sont simultanément présents dans un pays, l'intégration des activités bancaires et d'assurance est bien plus développée que celle des autres pays.

### **Facteurs d'explosion de la bancassurance**

Les raisons de l'explosion de la bancassurance sont de nature diverse. Elles combinent à la fois les facteurs économiques, réglementaires et technologiques (Daniel J.P., 1992). Elles peuvent être classées en deux catégories: celles liées à l'environnement des banques (réglementations, surcapacités, progrès technologiques, etc.) et celles liées aux comportements des banques.

La présence des facteurs liés à l'environnement se justifie par une conjoncture favorable. Après la période de l'après-guerre qui leur fut très fa-

avorable, les banques se sont trouvées confrontées à un contexte moins favorable dans la décennie 90.

La désintermédiation, comme vu, a fait perdre aux banques tout une partie de leurs activités habituelles vers les grandes entreprises qui ont pu s'adresser directement aux marchés financiers. Elles ont par conséquent perdu les ressources correspondantes. Dans le même temps, sur le créneau de la clientèle des particuliers, la déréglementation autorisait d'autres réseaux, comme la poste et les caisses d'épargne, à leur faire concurrence. Une telle période étant propice aux évolutions, surtout pour les banques qui voulaient continuer à se développer a engendré une volonté de croissance. Cette volonté est alimentée par deux convictions largement partagées par les dirigeants de la profession bancaire (Daniel J.P. 1992). La première est que le marché où ils opèrent deviendra de plus en plus oligopolistique, et que seuls les plus forts survivront. La deuxième conviction, qui d'ailleurs renforce la première est l'ouverture européenne. Laquelle était vue beaucoup plus comme un péril qu'une opportunité par les banquiers que les assureurs. Et pour lutter contre cette menace, il faut être fort, et l'on retrouvera là le second motif à cette volonté de croissance.

Mais sur le terrain bancaire la progression reste difficile. Le taux de bancarisation des particuliers a atteint plus de 90% et traduit la saturation du marché. Quant au marché des entreprises, on a vu que la tendance à la désintermédiation réduisait son importance. Pour pouvoir croître dans ce contexte économique, les banques se doivent mieux rentabiliser leurs investissements notamment leur personnel et leur réseau d'agences. Or, les banques sont généralement caractérisées par un personnel nombreux, relativement peu qualifié et par des sureffectifs. Il est apparu que non seulement le personnel était trop nombreux pour répondre aux besoins d'une

période économiquement moins souriant, mais l'évolution technologique a réduit les besoins de main-d'œuvre. Dans la banque, l'informatisation a joué à deux niveaux. L'automatisation des circuits de gestion a réduit, comme dans les autres secteurs professionnels, les besoins en personnel peu qualifié. Mais en plus, le développement des automates et de la banque à domicile fait que les clients effectuent eux-mêmes toutes une série d'opérations simples, qui autrement auraient justifiées le recours à des petites mains. Ainsi, les banques étaient invitées simultanément à trouver des moyens d'utiliser un personnel pléthorique, et à exploiter au niveau du public, le temps laissé libre par l'utilisation des automates. Sur le plan commercial, il aurait été suicidaire de rompre le contact avec des clients qui avaient pris l'habitude de venir aux guichets de leur banque et de les en dissuader totalement en généralisant une sorte de *do it yourself financier*.

La diversification vers l'assurance est donc un moyen d'occuper le personnel des agences, et d'exploiter tout en la renforçant cette relation fréquente et de confiance entre le client et sa banque. Et, l'assurance-vie est apparue comme la voie royale de cette diversification. Les banquiers avaient ainsi de bonnes raisons pour choisir l'assurance comme voie de diversification.

Mais, le succès de la bancassurance n'aurait pas été possible si cette volonté des entreprises n'avait pas rencontré la demande des consommateurs. La fréquence des contacts avec le guichet bancaire est une réalité, et la banalisation de la relation qui en résulte est favorable à l'établissement d'une relation de confiance. Pour vendre des produits simples, dont le client ne sait pas toujours qu'il s'agit d'assurance, une telle relation est éminemment favorable. En plus, seul le guichetier connaît les liquidités dont le client dispose et il suffit d'une petite impulsion qui résulte précisément de l'ancienneté de la re-

lation avec le guichetier pour que le client devienne un assuré. A l'évidence, les banques ont eu raison de faire fond sur cette confiance que leur accorde leur clientèle. En outre, les contrats qu'ils ont mis sur le marché ont été peu chargés en frais de commercialisation et de gestion, et ils ont parfaitement répondu aux exigences des mouvements de consommateurs. Cet avantage compétitif réel s'est trouvé encore amplifié sur le plan médiatique. Les classements comparaient ce qui était comparable au moment du lancement du contrat, c'est-à-dire son taux de chargement et ne pouvait prendre en compte l'évolution ultérieure du produit. A ce jeu, les banquiers maîtres de l'affectation de leurs frais étaient toujours gagnants, alors que sur le long terme les assureurs traditionnels, avec des portefeuilles de placement plus anciens, auraient rattrapé une partie de leur handicap.

### **Facteurs liés aux comportements des banquiers**

A toutes ces raisons, il faut ajouter ce qu'on appelle un phénomène de mode, d'imitation ou encore un comportement moutonnier. Il est reconnu que toutes les décisions des dirigeants d'entreprise ne sont pas toujours dictées par la rationalité (Berle A. et Means G., 1932). Il est fort probable que le développement de la bancassurance est en partie le résultat de ce phénomène d'imitation. Une banque serait-elle digne si elle ne dispose pas d'une société d'assurance-vie. Les exemples de ces entités à l'encaissement excessivement modestes et dont la première justification est de permettre au président de la maison-mère de dire à ses confrères comme amis qu'il a une filiale-assurance...sont encore récents.

Aux Etats-Unis, le phénomène de bancassurance s'explique essentiellement par le facteur économique et stratégique (Muldur U., 1991). Les relations organiques ou opérationnelles existant entre les banques et les sociétés d'assurance

sont complètement figées depuis l'entre-deux-guerres. La législation américaine constituait jusqu'à une date récente un obstacle pratiquement insurmontable au développement de la bancassurance. Les lois fédérales interdisaient aux compagnies d'assurance d'entrer dans le capital des banques. Les seuls rapprochements observés étaient ceux réalisés à travers les holdings détenant à la fois les filiales de banques et d'assurances et bénéficiant de l'antériorité de leurs activités par rapport aux nouvelles lois. Mais, depuis 1996, une réglementation plus souple permet aux banques de distribuer des produits d'assurance dans les villes de moins de 5000 habitants. Alors que le nombre de banques commercialisant des produits d'assurance était de 10 % en 1995, il atteignait 40 % fin 1996. L'évolution sur le marché américain est donc très rapide. Toutefois, elle se heurte, comme au Canada, à une autre barrière à l'entrée : le lobby des agents et des courtiers.

Au Canada, une étude du Home Institute démontre les avantages pour les clients de voir les banques vendre des contrats d'assurance, à savoir essentiellement les économies de gamme et la réduction des coûts de distribution. Aux Etats-Unis les commissions des intermédiaires paraissent particulièrement élevées, surtout aux yeux des Européens, puisque celles-ci peuvent représenter jusqu'à 13 % de la prime la première année d'annuité et 5 à 10 % les années suivantes.

En France, le coût d'intermédiation d'un contrat d'assurance vie ne s'élève qu'à 2 ou 3 % pour les assureurs traditionnels et environ 1 % pour les bancassureurs. Ces coûts de distribution font qu'aux Etats-Unis environ 40 % de la population n'est pas équipée en d'assurance vie. Dans ces conditions, la bancassurance devrait exploser en Amérique du Nord, si le législateur poursuit le décloisonnement banques-assurances malgré les lobbies.

Au Japon, où la bancassurance est également peu développée, il est difficile d'avancer que les stratégies des institutions jouent un rôle important dans le redéploiement des frontières. Les relations entre les deux institutions sont pourtant anciennes et intenses. Les sociétés d'assurance sont présentes dans le capital des banques qui détiennent elles-mêmes des titres émis par les sociétés d'assurance. Cependant, jusqu'au début des années 90, la réglementation interdisait l'entrée directe des banques et des sociétés d'assurance dans leurs marchés réciproques. Il est maintenant peu à peu permis de créer des filiales dans les marchés financiers japonais jusqu'ici cloisonnés. Le développement de la coopération entre banques et assurances devrait donc s'accélérer.

**Tableau 1: Total de transactions de la bancassurance**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
USA/CAN	1	41	6	3	6	9
EUROPE	27	26	13	23	32	26
ASIE/Marché émergents	1	2	5	9	9	6
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>47</b>	<b>41</b>
Valeur Transactions Etats-Unis	-	151	-	60	48	9316
Valeur Transactions EUROPE	3633	3575	283	2464	3568	14 789
Valeur Transactions ASIE/ME	5	72	586	143	306	447
Valeur Totale en milliards de \$	3638	3798	869	2667	3922	24 552

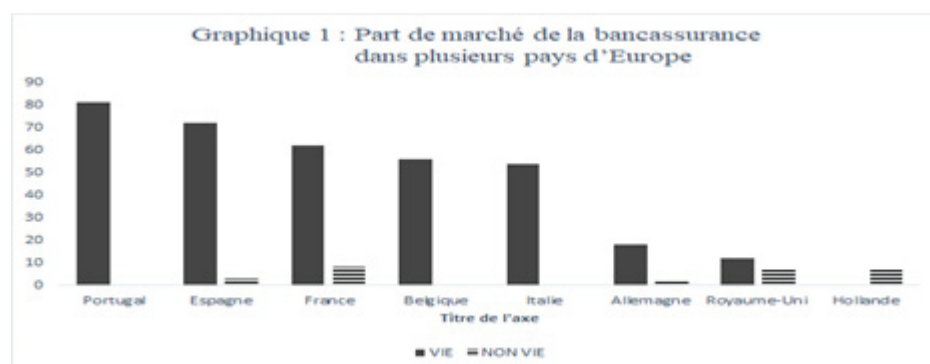
**Source : Mosimi M. (2002) et Banque Stratégie, n°147, mars 1998.**

Ainsi, même si le développement de la bancassurance s'intensifie aux Etats-Unis et au Japon, c'est en Europe que ce phénomène a atteint le plus haut degré de maturité. Le tableau 1 apporte la preuve pratique de ce phénomène puisque l'on peut constater que plus de la moitié des transactions de bancassurance a lieu en Europe pour une valeur représentant également plus de la moitié de la valeur totale des transactions. A présent, que nous connaissons les fac-

teurs explicatifs de la bancassurance, analysons ses produits.

## 4.2. Produits de la bancassurance

La bancassurance a démontré sa fiabilité sur l'ensemble de la gamme des produits d'assurance, et tout particulièrement en assurance-vie. Le graphique 1 indique le poids de l'assurance non-vie distribuée par les bancassureurs dans plusieurs pays d'Europe. Les enseignements en sont, à l'instar de la France, outre le succès de l'assurance-vie, la faible proportion de la distribution de l'assurance non-vie par les bancassureurs dans ces différents pays.



**Source : Mosimi M. (2002)**

Les contrats diffusés dans le cadre de la bancassurance peuvent donc relever soit de l'activité vie, dans ce cas on parle d'assurance-vie soit des activités de prévoyance et de risques divers, c'est ce qu'on appelle l'assurance Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) ou assurances dommages.

### Assurance-vie

L'assurance-vie, portant sur les personnes, se subdivise en deux types d'engagements : la garantie « en cas de décès » et la garantie « en cas de vie ». En outre, dans le cadre d'une activité assimilée à l'assurance et appelée « capitalisation », une compagnie peut s'engager à verser un capital au plus tard à une date donnée, et éventuellement plus tôt, si le contrat prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé (Bouchaert H. et Schor A-D).

Les garanties en cas de décès ont pour objet de protéger les ayants droits de l'assuré (généralement sa famille) à la mort de celui-ci en leur versant un capital. Les compagnies d'assurance occupent une place prépondérante sur ce marché, probablement en raison de l'importance d'un segment particulier du marché sur lequel elles ne sont pas concurrencées : l'assurance des emprunteurs. Lorsqu'elles accordent un prêt à un particulier, les banques lui demandent généralement de souscrire en leur faveur une assurance en cas de décès dont le capital initial est égal au montant emprunté.

Les garanties en cas de vie, quant à elles, prévoient le versement d'un capital, ou d'une rente, à l'assuré si celui-ci est en vie à l'échéance fixée. Les primes payées par le souscripteur sont capitalisées, après déduction des prélèvements opérés par la compagnie ou l'intermédiaire. Les sommes versées par les assurés décédant avant l'échéance de leur contrat sont réparties entre les autres, le calcul du tarif prenant en compte la probabilité de survie au terme, celle-ci dépendant de l'âge à la souscription et de la durée prévue. Il s'agit d'une opération d'épargne, à la différence près qu'en cas de décès avant l'échéance, le capital prévu au contrat n'est pas transmis aux héritiers. Lorsque la durée est trente ans, par exemple, cette différence est importante car la probabilité de décès avant le terme n'est alors pas négligeable. En revanche, lorsque la durée du contrat est de six ans et que l'âge du souscripteur n'est pas trop avancé, la probabilité de survie est proche de 100% ; l'opération ressemble alors beaucoup à un simple placement de durée de six ans. Contrairement aux garanties en cas de décès, les produits en cas de vie génèrent d'importantes provisions : les primes payées par les assurés, majorées des intérêts qu'elles produisent (mais diminuées des frais prélevés), sont placées par les compagnies, le plus souvent en valeurs mobilières ou en immeubles.

Au cours des années récentes, se sont développés de nouveaux produits dits « à capital variable ». Par exemple, chaque montant versé par l'assuré est exprimé en nombre de parts d'une SICAV déterminé ; au terme du contrat, le capital est égal au nombre de parts multiplié par la valeur de la part ; c'est donc l'assuré qui subit les conséquences, positives ou négatives, des variations de la valeur de la part de SICAV. Cet engagement pris par la société d'assurances libellé en parts de SICAV pourrait également l'être en parts de société civile immobilière ; dans ce cas, les immeubles sont régulièrement expertisés afin de fixer la valeur unitaire de la part.

Les bons de capitalisation : la compagnie s'engage ici à verser, à une date donnée, un capital au souscripteur ou, si celui-ci est décédé, à ses héritiers. Souvent, les bons ont une durée de six ans et ressemblent donc beaucoup à des garanties en cas de vie, dès que l'âge de l'assuré est tel que la probabilité de décès en cours de contrat est faible.

Pour le souscripteur, l'avantage du bon de capitalisation par rapport à un investissement direct en obligation tient dans la non-imposition des intérêts (capitalisés jusqu'au terme) dès lors que la durée effective du contrat est au moins égale à six ans. La plupart des produits de capitalisation aujourd'hui sont conçus sur le modèle simple suivant :

- le souscripteur verse une prime dite « unique », c'est-à-dire qu'il ne s'engage pas à procéder à des versements réguliers, mais bien entendu, il peut répéter l'opération aussi souvent qu'il le souhaite ;
- la compagnie s'engage à capitaliser la prime à un taux minimal qu'elle garantit ;
- toutefois, l'engagement de la compagnie ne porte pas, en général, sur la totalité de la prime, car elle commence par en prélever une

fraction pour couvrir ses frais ;

- la durée du contrat est souvent fixée à six ans (pour des raisons fiscales), mais le souscripteur peut obtenir un remboursement anticipé, la compagnie appliquant éventuellement dans ce cas une pénalité.

### **Assurances dommages**

L'assurance dommage porte sur les choses. Elle garantit le maintien du patrimoine en exerçant une fonction d'indemnisation en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glace, etc.). Elle regroupe les assurances automobiles, multirisque habitation, risques d'entreprises, etc.

### **Assurance-vie, moyen d'introduction de l'assurance non-vie dans la banque**

L'attrait de la banque pour l'assurance vie provient d'une proximité apparente plus grande que dans l'assurance non-vie. L'assurance-vie paraît reposer d'abord sur la constitution d'une épargne, de préférence importante. A ce titre, elle complète ou concurrence les autres formes d'épargne généralement bancaires. Par ailleurs, l'assurance-vie (notamment le décès) fait partie depuis longtemps de la partie risque d'un crédit que la banque sous-traitait à l'extérieur.

Enfin, l'assurance-vie, généralement, ne requiert pas des capacités de gestion de sinistres importantes.

En revanche, l'organisation de cette gestion de l'assurance non-vie représente, en effet, un investissement préalable au développement du chiffre d'affaires. Le point faible dans ce développement pour le groupe d'assurance est la flexibilité, la fidélité et la densité de réseau. La banque dispose, certes, d'un réseau de bonne proximité et de bonne densité dans l'ensemble, mais se heurte à des problèmes de formation de personnel au moins aussi complexes que le groupe d'assurance dans ses opérations vers la

banque. Il est certainement plus facile de former un agent d'assurance ou encore un courtier IARD à la vente d'une SICAV ou de prêts à des particuliers que dans l'autre sens de former un employé de banque à la gestion de sinistres IARD.

Dans la mesure où l'assurance-vie est une branche du service financier global, certains ponts sont possibles pour un groupe bancaire qui souhaiterait s'orienter vers l'assurance IARD. Dans ce qui suit, nous allons voir comment ont évolué de ces deux activités dans les banques.

### **Assurance-vie ou « la vache à lait » des banques**

Les grands réseaux bancaires ont cherché à maîtriser et à développer la distribution de cette nouvelle ligne de produits afin de diversifier leur source de revenus et d'augmenter le degré de fidélité de leurs clients. L'accentuation de la concurrence entre les établissements bancaires d'une part, et entre bancassureurs et assureurs traditionnels d'autre part, a occasionné une diminution permanente des taux de commissionnement liés à la distribution de l'assurance. Cela a conduit beaucoup d'assureurs traditionnels à cesser leur activité ou à fusionner. Leur nombre est ainsi passé de 23 000 en 1985 à 17 000 en 1996.

Le succès des bancassureurs dans l'assurance-vie est dû en grande partie à l'utilisation du « trafic » permanent existant dans les agences pour vendre des produits supplémentaires. L'exemple français est illustratif. Quand on regarde la répartition de l'activité-vie entre les différents bancassureurs, la domination des grands groupes qui ont investi les premiers ce marché s'affirme. Le Crédit Agricole du fait de son grand nombre d'agences (8 400 agences en 1994) sur le territoire capte une grande partie des contrats vie et réalise le plus important

chiffre d'affaires (46 270 millions de franc en 1994, soit 7 903 328,38 Euros) dans ce domaine. Il est suivi par la Caisse d'épargne avec 4 274 agences et 21 770 millions de francs (soit 3 718 510,02 Euros) de chiffres d'affaires à la même année. La BNP ne vient qu'à la troisième position avec 15 750 millions de francs (soit 2 690 240,37 Euros) de chiffre d'affaires

### Assurance IARD ou « le dilemme »

Au début des années 90, le marché de l'assurance dommages était terne. Malgré cette morosité, la bancassurance - dommages mettait fin au mythe de l'incompatibilité entre la banque et l'assurance. La part de marché des réseaux bancaires était de 0% en 1989 contre plus de 90% pour les distributeurs traditionnels (Tableau 2).

**Tableau 2 : Evolution des parts de marché selon le mode de distribution (en %) (chiffres arrondis)**

	1989	1991	1995	1996	1997	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Société et Mixtes</b>											
-Réseaux de bancassurance	41	42	56	59	61	65	64	65	64	62	63
-Agents généraux	17	17	12	11	10	6	6	6	6	6	6
-Courtiers	10	8	7	7	7	11	11	11	12	13	13
-Salariés	25	27	19	17	16	15	15	14	14	15	14
-Autres Modes	7	6	6	6	6	3	4	4	4	4	4
<b>Sociétés non-vie</b>											
-Réseaux de bancassurance	0	1	4	5	6	14	15	15	18	18	20
-Agents généraux	48	46	40	39	37	33	31	31	25	25	26
-Courtiers	17	18	20	19	19	17	17	17	22	22	21
-Salariés et sociétés sans intermédiaires	4	4	4	4	3	34	35	35	32	32	31
-Autres Modes	31	31	32	33	35	2	2	2	2	2	2

Source : Mosimi (2002) et France Assureurs (2021)

Des changements se sont donc opérés sur le marché de l'assurance IARD depuis l'arrivée des bancassureurs. Leur influence reste minime bien que leurs parts de marché augmentent. Elle passe de 0% à 20 % en 2021.

D'évidence la bancassurance a été une réponse des établissements de crédit à la déréglementation et à l'accroissement de la concurrence dans le secteur financier. La modification du cadre réglementaire a donc créé des opportunités de restructuration de l'activité bancaire et plus généralement du secteur financier. La diversification de la banque vers l'assurance s'explique d'abord par la proximité de ces deux métiers. Les similitudes entre l'assurance-vie (sous sa forme d'épargne) et le crédit bancaire font que

les banques se sont d'abord lancées dans cette branche d'assurance puisqu'elles ont trouvé là une panoplie proche de celle qu'elles avaient l'habitude de vendre. Mais étant donné que les motivations de banques vont au-delà d'une simple logique de diversification, elles se sont ensuite lancées dans la branche non-vie éloignée de leur spécialisation afin d'accroître leurs parts de marché et leur rentabilité.

### V. BIBLIOGRAPHIE

1. BERLE A. et MEANS G.C. (1932), The modern corporate and private property, Revised Edition, Macmillan, 380 p.
2. BISCH M. (1992), La diagonale de banque et de l'assurance vie, L'Argus, Paris, 172 p.

3. BOUCHAERT H. et SCHOR A-D. (1988), Les sociétés d'assurance en France : activités et enjeux, La documentation Française, Paris, 212 p.
4. BOURGUINAT H. (1992), Finance internationale, Paris, P.U.F, 707 p.
5. DANIEL J.P. (1992), La Bancassurance, fin de la première étape ou dernière étape avant la fin ? Edition de Verneuil, Paris, 224 p.
6. DIETSCH M. (1990), « Coûts et concurrence dans l'industrie bancaire », Revue d'Economie financière, n°17, pp.24-35.
7. DJEBBAR BOUALEM (2016), « Nous avons intégré la bancassurance dans la stratégie de développement de la banque », Revue de l'Assurance, n° 14, pp. 24-25.
8. FENCKE C., GASCU M. (2001), « La multigestion s'ouvre aux particuliers », Banque magazine, n°622, pp. 25-27.
9. FOUCHET J.R. (1985), Profession : Assureur, L'Argus, Paris, 190 p.
10. HADJ MAHAMMED A. (2016) : « La bancassurance : enjeux et perspectives », Revue de l'Assurance, n° 14, pp. 16-19.
11. KRIFA H. (2001), Mondialisation/Régionalisation et dynamique des systèmes productifs, Notes de cours DEA, Faculté des Sciences Economiques , année universitaire 2000-2001, Université Lille 1, France.
12. LAMBERT Alain (1998), « Assurons l'avenir de l'assurance » , Rapport d'information n°45, Tome 2, Commission des finances (disponible sur <http://www.cubitus.senat.fr>).
13. LEBEGUE D. (1991), « L'Europe bancaire et financière », Revue Banque, n°513, pp.131-142.
14. LEIBUNDGUT B. (2001), « La bancassurance-vie : un axe d'épargne privilégié », Banque magazine, n°622, pp. 30-33.
15. MERTENS S.D. (1997), Entreprises européennes et mondialisation : Etats de lieux et stratégies, La documentation française, Paris, 173 p.
16. MOSIMI M. (2002), La Bancassurance en Europe : caractéristiques et motivations, Faculté des Sciences Economiques , Université de Lille 1, France, 153 p.
17. MOSIMI M. (2021), Questions approfondies des marchés financiers, Notes de cours, Licence Finance et Banque, Faculté des Sciences Economiques, année universitaire 2021, Université de Bandundu.
18. MULDUR U. (1990), « Restructurations et stratégies dans le secteur financier européen », Revue d'Economie financière, n°12-13, pp. 75-123.
19. MULDUR U. (1991b), « Banques et assurances dans le monde : les stratégies de bancassurance en Europe », Cahiers Français, n°252, pp. 84-92.
20. OFCE, (2000), L'économie française 2000, collection Repères, La découverte, Paris, 123 p.
21. PLIHON D., BEN GAMARA S. (2007), « Politiques de libéralisation financière et crises bancaires », Revue d'Economie internationale, n°112, pp. 5-28.
22. VERED K. (1997), La bancassurance, Que sais-je ? P.U.F., Paris, 128 p.
23. WINTERBERG (1991), « Le secteur des assurances en Europe : situation et perspectives (bancassurance) », Problèmes économiques, n°2246, pp.24-42.
24. WOLFGANG D. ; WARTH P. ; Le de

- ROFF V. (janvier 1997), « Etat de la bancassurance en Europe », Banque magazine, n°577, pp.42-45.
25. ZERAH D., (1993), Les systèmes financier français : dix ans de mutations, La Documentation française, Paris, 294 p.
26. ZUHAYR M. (1998), Les banques à l'ère de la mondialisation, Economica, Paris, 365 p.



## **Evaluation des mesures entrepreneuriales dans les PME issues de la réforme de l'ANAPI Doing Business 2022 : Contributions sociales à l'économie congolaise.**

Par  
**ILUNGA MBAYO Guyguy \***

---

**R**ésumé

Cette dissertation a pour objectif principal, d'évaluer l'impact des mesures d'affaires issues de la réforme de l'ANAPI Doing Business 2022. En termes d'apports et solutions proactives à la vie sociale des congolais. L'entrepreneuriat vis-à-vis de la société congolaise est un modèle alternatif du changement social, qui vise à remettre les règles du jeu aliéné par de l'économie publique et de l'économie du marché par la restauration de l'économie entrepreneuriale fondée sur les phénomènes socioéconomiques. C'est dans ce sens que cette étude exploratoire a tenté dans un premier temps d'évaluer les mesures entrepreneuriales dans les PME issues de la réforme de l'ANAPI Doing Business 2022 : Contributions sociales à l'économie congolaise. Les principaux enjeux, perspectives et mécanismes sous-jacents à l'émergence de l'entrepreneuriat social congolais. Outre l'introduction et la conclusion, cet article aborde quatre grands points à savoir : origine et approche définitionnelle des concepts, organisation et gestion des PME, méthodologie de recherche, enfin, l'interprétation des résultats. La démarche méthodique empruntée dans cette recherche est celle d'enquête systémique de l'entrepreneuriat social des PME dans la Ville Province de Kinshasa et son impact sur la société locale. La recherche analyse deux variables : l'intellectualisme et l'alphabétisme pour répondre à la question, comment se gère les PME créées par les non intellectuels et les scientifiques. Cette étude porte sur un échantillon stratifié d'un groupe de développeurs de 6998 qui œuvrent dans les différents secteurs d'activités des micro-Petites et Moyennes Entreprises et sont repartis respectivement 418 PME créées et des 6580 PME en prévision.

### **ABSTRACT**

The scope of the dissertation is based on a government business measures of entrepreneurial practice in SMES by ANAPI in Doing Business 2022 as a proactive response to the Congolese employment problem. The use of the measures of Doing Business 2022 entrepreneurial practice in SMES depend on business environment Congolese policy and its climate according to the need of local and international requirement. We have discovered that 6998 are the activities created and out of at list 6580 SMES are unregistered only 418 are registered. The business measures depend on the entrepreneurship quality of Congolese practices, because 95% of SMES have not a govern-

---

\* Chef de Travaux à la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa

*Ilunga M. G., (2023).*

---

ment share. They still doing business in illegal way, so the measures objectives are to give the facilities to the Unregistered SMES to be legal. The paper focus on four aspects related to the entrepreneurship and SMES organised and unorganised. From first aspect to the third aspect we describe SMES and entrepreneurship, the fourth aspect focuses on data collection from professionals of entrepreneurship creation and innovator, and lastly aspect is based on data interpretation and the findings. This study selected professionals working with SMES in Kinshasa, in Democratic Republic of Congo, the data have been collected through interview, questionnaire and secondary source and the data have been computed with regression method to find the number registered and Unregistered SMES. The unregistered SMES are more than registered one. The sharing of this knowledge can be quite useful for the entrepreneur as well as for the government to frame policies for healthy growth of SMES.

## 0. Introduction

**D**ans notre article qui porte sur : « l'application des mesures entrepreneuriales dans les PME issues des réformes de l'ANAPI Doing Business 2019 ». Solution proactive aux problèmes socioéconomiques congolais, l'entrepreneuriat vis-à-vis de la société congolaise a pour objectif majeure le changement social et vise à remettre en cause les règles du jeu de l'économie sociale et solidaire, en proposant des solutions innovantes qui devrait satisfaire des besoins sociaux et économiques de plus en plus amples et exigeants. C'est dans ce sens que les ménages congolais cherchent à tout prix à s'adapter à une nouvelle organisation sociale fondée sur l'entrepreneuriat et c'est aussi dans ce sens que cette étude exploratoire tente déjà évaluer les principaux enjeux, perspectives et mécanismes sous-jacents à l'émergence de l'entrepreneuriat en RDC en fonction des mesures issues des réformes de l'ANAPI Doing Business 2019 et 2022.

Ce comportement d'adaptation sociale qui se développe actuellement dans les ménages, reflète un mode d'organisation de la nouvelle société que certains philosophes antiques avaient déjà tenté de décrire à leur époque. C'est le cas de Platon et d'Aristote. Le premier l'a développé dans son ouvrage intitulé « la République » et le second dans sa publication « l'organisation de la société moderne et de l'économie ». Les ouvrages dans lesquels, ils ont évoqué la notion de spécialisation des tâches (task), la propriété privée et la création de richesses qui constituent des idées contributives de la pensée qui, plus tard, sont considérées comme étant le socle de la pensée entrepreneuriale. Ces idées contribuent aux fondamentaux de l'entrepreneurial comme étant une discipline qui s'évalue par les faits réels, c'est-à-dire par la présence des créativités.

La République Démocratique du Congo est classée parmi les pays en voie de développement, c'est-à-dire que sa population vit en dessous de standard international, en ce jour plus au moins 85% de sa population vit dans la misère totale, c'est ainsi que les mesures entrepreneuriales ont été mise en place pour permettre aux entrepreneurs d'avoir la chance d'accéder à un meilleur développement économique et social. Face à cette préoccupation, aussi aux attentes placées à la source de l'économie du bien-être des congolais en général, le gouvernement s'est décidé de créer les structures entrepreneuriales proches de la classe moyenne, c'est-à-dire des créateurs et des entrepreneurs. Il est important d'évaluer les contributions et les apports de ces mesures à la vie sociale des congolais. Cette politique économique ne pouvant donc se concrétiser que par une participation interne, c'est-à-dire des entrepreneurs nationaux à la vie économique et sociale du pays en général, son évaluation ne porte que sur les activités locales.

De manière générale, les porteurs des projets entrepreneuriaux ou les développeurs des petites et moyennes entreprises congolais sont malheureusement ignorant des mesures des PME issues de la réforme de 2022, c'est-à-dire de la modalité pratique d'une part, d'autre des avantages qui y sont indiqués, par manque de la sensibilisation et la vulgarisation de la réforme. L'évaluation de créativités issues de la réforme Doing Business 2022 est examinée sur un échantillon faible d'individus, c'est-à-dire, ceux ayant la chance d'être au courant de la réforme et avoir bénéficier les avantages de celle-ci. Or, toute réforme de l'Etat vise obtenir une organisation sociale dans une nouvelle société qui améliore la qualité matérielle de vie, au moyen des nouvelles mesures. L'entrepreneuriat et l'appui aux activités des véritables porteurs des projets (PME ou PMI), qui sont d'abord difficile à être identifiés en RDC, l'impulsion dans la création de valeurs nouvelle et l'insertion de

*Ilunga M. G., (2023).*

cette dernière dans la chaîne mondiale, c'est un processus qui demande la force abdiquée du tribalisme également du non rejet d'une certaine catégorie d'individus, c'est à dire la conjugaison d'un corpus engagé de manière délibérée. Ensuite, faire bénéficier équitablement les gains des réformes envisagées dans le sens de l'amélioration du climat des affaires et des avantages accordés aux nationaux qui doivent être orientés vers les bénéficiaires réels que d'en fabriquer ceux qui n'ont aucune notion du métier. Enfin, le cas échéant de la réforme Doing Business 2022 est une forme des théorèmes appliqués, mais distancée de la vérité.

Par-dessus, les paiements d'impôts et taxes que devraient développer la sécurité sociale et servir des bases de la politique économique congolaise fondée sur les petites et moyennes entreprises issues de la réforme Doing Business 2022 n'a pas atteint les objectifs, c'est-à-dire, l'obtention d'activités motrices des tissus économiques capables de répondre aux exigences sociales de la société congolaise : les villages et cités, les territoires ainsi que les villes du pays sont toujours enclavés et ne peuvent à aucun cas contribuer au développement de la nation, ni à la création d'emplois moins aussi de revenus locaux. Les questions ci-après résument la problématique de cet article : Par quoi s'évalue-t-il, les avantages les réformes des PME (Doing Business 2022) sur le développement socio-économique de la R.D. Congo ? Que pense l'Etat congolais fasse à cet échec ? Si une partie soutient qu'il est arrivé à améliorer leurs conditions sociales à travers la réforme des PME. Quels sont les avantages des PME informelles face aux dix indicateurs en exergue repris dans les réformes du 26 avril 2018 Doing Business 2019 et 12 mars 2022 ?

Pour mettre en évidence les résultats significatifs d'investigation, la recherche est conduite dans la Ville Province de Kinshasa auprès des

organes et institutions en charge l'entrepreneuriat, des statistiques et autres afin d'obtenir un échantillon censé être représentatif sans aussi oublier des associations à caractère productif ou coopératives qui ont été érigées en « Actions Génératrices de Revenus » (AGR), notamment, sous l'impulsion de l'INDH et de la FEC, avons également élargi l'échantillon d'investigations grâce aux opérateurs des secteurs de télécommunication (cabinets téléphoniques), de la nouvelle technologie, du secteur commercial, du secteur minier etc... tous ouvrant dans les formels et les informels.

Il revient de dire que les petites et moyennes entreprises créaient dans le cadre des réformes ont certes bénéficié des certains avantages du pouvoir publics pour leur performance économique et sociale afin d'éradiquer problèmes pour certains du pouvoir d'achat insuffisant, pour d'autres du chômage. L'Etat envisageait à travers les mesures de la réforme Doing Business 2022 un développement intégral de la classe moyenne congolaise fondée les activités entrepreneuriales. Les mesures issues de la réforme Doing Business 2022 initiées par l'Etat allaient dans le sens de favoriser les initiatives privées de nationaux des petites et moyennes entreprises en réduisant ou supprimant certaines taxes, par des subventions et aides, la majorité pour que la population parvienne à s'auto-apprendre en charge grâce à leurs activités privées. Faire de l'entreprises au sein de chaque famille.

Cet article a pour objectif principal, évaluer les pragmatismes des mesures entrepreneuriales des PME issues de la réforme des petites et moyennes entreprises sur le développement socio-économique de la population congolaise et celle de la Ville province de Kinshasa en particulier. Il aura comme objectifs spécifiques, faire un état de lieu de PME par secteur pour identifier les bénéficiaires. Ceux-ci nous conduisent à une détermination du degré de la contribution

des PME à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise. Cette étude se limite du point de vue spatial dans la ville de Kinshasa.

Pour valider notre enquête sur l'évaluation des mesures entrepreneuriales de l'ANAPI dans les PME issue de la reformes Doing Business, contributions sociales à l'économie congolaise, nous avons fait recours à la méthode d'entretien direct avec les professionnelles du métier à travers un questionnaire d'enquête. Selon Quivy et Van, la méthode d'entretien est une analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux évènements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences (Quivy, 2011).

L'entretien direct a comme cible les managers et propriétaires de PME, comme l'indique Anger que le chercheur de cette méthode interroge telle personne parce que cette personne possède telle caractéristique, parce qu'elle appartient à telle couche sociale, parce qu'elle a connue telle type d'expérience (Anger, 1997). nous avons également orienté cette thématique à l'expérience de Blanchet et Gotman dans l'entretien directif où le questionnaire est en série de ques-

tions précises et orientées vers l'objectif celui de comparer l'effectivité des PME (Blanchet, 2010) à aux prévisions et leur effectivité sur la vie active des ménages Kinois, puisque nous avons voulu à obtenir les informations sur les activités créées avec appui et l'impact des trous sociaux des entrepreneurs bénéficiaires (comportements et représentations des PME installées) dans la Ville province de Kinshasa grâce aux reformes de 2019 et 2022 sans oublier leur contribution socioéconomique à la vie active de la population Kinoise. L'échantillon de notre étude va porter sur les cinq points : de l'origine des PME, du domaine de créativité.

### **1. Contours et détours définitionnelles du concept PME**

Jusqu'à présent les opinions sont encore départagés entre les chercheurs en ce qui concerne la définition d'une PME, elle est généralement connue comme toute entreprise comprenant entre 10 et 500 salariés. En dessous, il s'agit d'un TPE (Très Petite Entreprise) et au-dessus, d'une grande entreprise. D'autres recherches fondent leur théorie sur les compositions du bilan, c'est-à-dire, les chiffres d'affaires qui est aussi un indicateur important mais souvent difficile à capter. Le tableau n01 présente les contributions définitionnelles à travers le monde.

*Tableau n01 : Différentes compréhensions du concept PME à travers le monde*

CONTEXTE CONTINENTAL	MICROS		PETITES		MOYENNES		INTERMÉDIAIRES	
	TAILLE	BILAN	TAILLE	BILAN	TAILLE	BILAN	TAILLE	BILAN
PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE	0-10	100%	10-50	100%	51-150	50%	215-315	51%
PAYS DE L'AFRIQUE D'OUEST	0-25	80%	10-50	50%	50-150	55%	101-201	100%
PAYS DU MAGHREB	0-50	50%	50-10	50%	85-150	51%	105-201	50%
PAYS DE L'AFRIQUE AUSTRALE	0-15	60%	15-100	60%	50-150	56%	105-215	50%
PAYS DE L'AFRIQUE DE L'EST	0-10	50%	10-80	50%	50-150	45%	125-301	60%
APPROCHE GLOBALE EUROPÉEN	0-50	55%	50-150	55%	101-201	100%	101-220	100%
APPROCHE GLOB. AMÉRICAINE	0-85	51%	85-150	51%	105-201	50%	105-225	50%
APPROCHE GLOBALE ASIATIQUE	0-50	56%	50-150	56%	105-215	50%	105-250	50%
APPROCHE GLOBALE OCÉANIQUE	0-100	45%	100-200	45%	125-301	60%	125-500	60%

*Source : dressé par nous-mêmes sur base des données collectés*

Cette recherche approche les deux dimensions définitionnelles et propose une troisième qui est l'organisation et le management.

## **2. Méthodologie de la Recherche**

La méthode de recherche que nous avons utilisée et suivi afin de traiter la problématique que nous avons soulevé dans les points précédents. Nous la débiterons logiquement par l'énoncé des hypothèses de réponses à la problématique avant de traiter des trois instruments de collecte de données que nous avons construits pour tout ou partie. Quelle route peut-on emprunter pour arriver à évaluer les créativités issues de la réforme Doing Business 2019 et 2022 ? La

démarche méthodique empruntée dans cette recherche est celle d'enquête systémique de l'entrepreneuriat social des PME dans la Ville province de Kinshasa issue de la réforme Doing Business et son impact sur la société congolaise. L'article évalue la relation entre les mesures entrepreneuriales et le nombre d'activités créées en cinq variables, ci-après : l'intellectualisme et l'alphabétisme, le management et la créativité, ainsi que les avantages liés aux mesures entrepreneuriales issues de la réforme Doing business 2019 et 2022.

Pour répondre à la première question de comment sont gérées les PME créées par les illettrés à celles des scientifiques. La seconde question

est seule de savoir en quoi la créativité se diffère entre les deux groupes, enfin, la troisième, les avantages de réforme sont-ils compris de la même manière entre les groupes ? Pour y parvenir, cette étude a stratifié la population mère des 418 individus afin d'obtenir un échantillon d'un groupe de professionnels des 68 activités créées à l'issue de la réforme Doing Business 2019 et 2022, soit 16,38% des 6580 activités prévues.

La démarche utilisée lors de la descente sur terrain a consisté d'employer la technique d'enquête d'échantillon qui est connue chez les anglo-saxons sous le terme (Convenience sampling

method) et utilisée dans l'étude d'erreur probabiliste entre la taille de la population et de l'échantillon à enquêter. Cette démarche montre aussi la procédure selon laquelle l'échantillon a été collecté sur une population extrêmement hétérogène en nature dans les quatre Districts, 24 Communes, et plus au moins 289 Quartiers qui compose la Ville Province de Kinshasa. Nous avons enquêté 68 entrepreneurs qui ont bénéficié aucun un avantage des mesures entrepreneuriales des PME issues de la réforme Doing Business 2019 et 2022. La taille de l'échantillon est significative de la population de 418 activités qui ont obtenus d'agrément.

### 3.-Résultat et interprétation

Tableau n0 2 : Tests de normalité

	Kolmogorov-Smirnov			Shapiro-Wilk		
	Statistiques	Ddl	Sig.	Statistiques	ddl	Sig.
<b>Années de créations</b>	,228	68	,000	,850	68	,000
<b>Age</b>	,113	68	,030	,952	68	,011
<b>Chiffre d'affaires</b>	,180	68	,000	,900	68	,000
<b>Emplois créés</b>	,183	68	,000	,846	68	,000

Source : Elaboration propre sur base des données

Le test de Kolmogorov Smirnov confronté au test de Shapiro Wilk pour leur P-value identique que les variables comme : « année de créations des entités, chiffre d'affaires et emplois créés » sont de (0,000) qui explique que la distribution observée est significativement différente de la distribution théorique au seuil de 0,05 qui permet de mettre en évidence l'hypothèse nulle au profit de l'hypothèse alternative. Mutatis mutandis pour la variable l'âge de l'entrepreneur qui est de  $0,01 \leq 0,05$ . Le test Kolmogorov-Smirnov étant aussi un outil puissant et important qui permet d'évaluer la similarité entre la distribution empirique et la distribution théorique, ou pour comparer deux distributions entre elle. Il est utilisé dans cette étude comme un paramètre qui mesure la distance maximale entre les mesures entrepreneuriales issues de la réforme Doing business 2019 et 2022 et le nombre de créati-

tivités réalisées grâce à la réforme. Les variables mise en exergue sont l'année de la réforme et celles des créations d'entité, l'âge de l'entrepreneur, les chiffres d'affaires ayant occasionné la création de ces entreprises et le nombre d'emplois créés. Les résultats qui en résultent sont respectivement des (0,000) ; (0,011) ; (0,000) ; (0,000) inférieurs à (0,05). Qui se traduit dont une normalité de la distribution dont l'échantillon a été tiré.

En effet, les résultats reprennent quatre années de la réforme jusqu'au monitoring des certaines activités, c'est-à-dire 2020, 2021, 2022 et 2023, ce qui explique les éléments du tableau n03 ci-dessous qui reprend les différentes créativités de chaque période en effectif et pourcentage simple et cumulé.

*Tableau n03 : Nombre d'entreprises créées par année depuis la réforme*

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
<b>Valide</b>	2020	17	25,0	25,0
	2021	12	17,6	42,6
	2022	23	33,8	76,5
	2023	16	23,5	100,0
	<b>Total</b>	68	100,0	

*Source : Idem*

Les mesures entrepreneuriales issues de la réforme Doing Business donnent certainement les possibilités et les avantages à la création mais non encore exploités, des entités économiques créées varient entre 33,8% pour le maximum d'entreprises développées en 2022 et 17,6% pour le minimum de 2021. Les années 2020 et 2023 se partagent respectivement 25% et 23,5% d'entreprises créées grâce aux mesures entre-

preneuriales issues de la réforme. Au regard des résultats en pourcentage cumulés des années 2020 et 2021 qui représentent 42,6%  $\leq$  50% selon McFFaden, c'est-à-dire une bonté significative du modèle qui est aussi valide et estimable. Le tableau n03 analyse le lien de relation de ces quatre variables quantitatives mise en exergue.

*Tableau n03 : Corrélations entre les variables retenues pour l'étude Variables quantitatives*

Variables quantitatives					
		Emplois créés	Chiffre d'affaires	Années	Age
<b>Emplois créés</b>	Corrélation de Pearson	1	,162	,104	,073
	Sig. (bilatérale)		,186	,399	,557
<b>Chiffre d'affaires</b>	Corrélation de Pearson	,162	1	-,043	,044
	Sig. (bilatérale)	,186		,725	,719
<b>Années</b>	Corrélation de Pearson	,104	-,043	1	,200
	Sig. (bilatérale)	,399	,725		,102
<b>Age</b>	Corrélation de Pearson	,073	,044	,200	1
	Sig. (bilatérale)	,557	,719	,102	
	N	68	68	68	68

*Source : Idem*

De manière générale le tableau n03 présente la matrice des variables d'étude dont certaines sont significativement corrélées et d'autres ne les sont pas. Les variables sont auto corrélées elles-mêmes, ce qui explique la diagonale unitaire. L'on observe aussi le degré de significativité dans le lien entre les variables. Plus les coefficients (P-values) chiffre d'affaires avec les années de création d'entreprises sont inférieurs de 50%, plus qu'il a faible corrélation entre les variables. Ceci explique que les mesures entrepre-

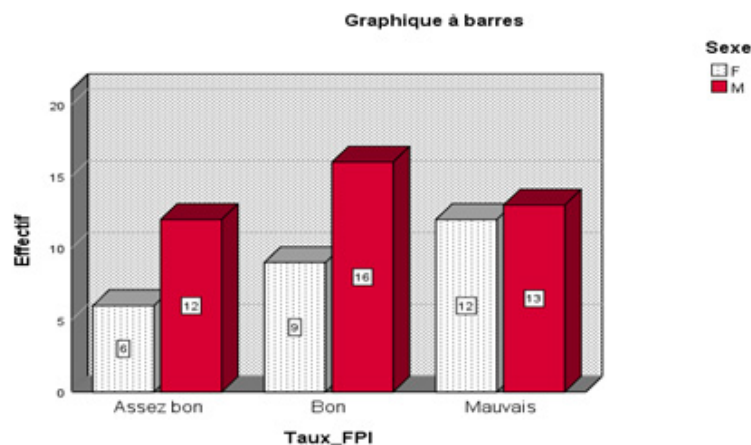
neuriales issues de la réforme Doing Business 2019 contribuent à la création statistiquement non linéaire.

D'autre part, l'emploi créé par rapport aux ap- puis obtenus issus de la réforme n'est pas si- gnificatif au regard des résultats du tableau, y compris le nombre d'entreprises créées non ra- tionnelles aux prévisions. Qui nous conduit à conclure que les mesures entrepreneuriales is- sues de la réforme Doing Business 2019 contri- buent à la création de nouvelles entreprises mais

à une faible proportion.

Il est tenu compte dans le cadre de cette recherche de la notion de genre, d'opinions et d'appariement entre le sexe dans le but de vérifier la discrimination dans le processus d'obtention des avantages issus de la réforme. Le graphique N°01 ci-dessous analyse les opinions distinctives (assez bon, bon et mauvais).

**Figure n0 1 : Graphique d'opinions selon le genre**



**Source : Elaboration propre sur base des données du terrain**

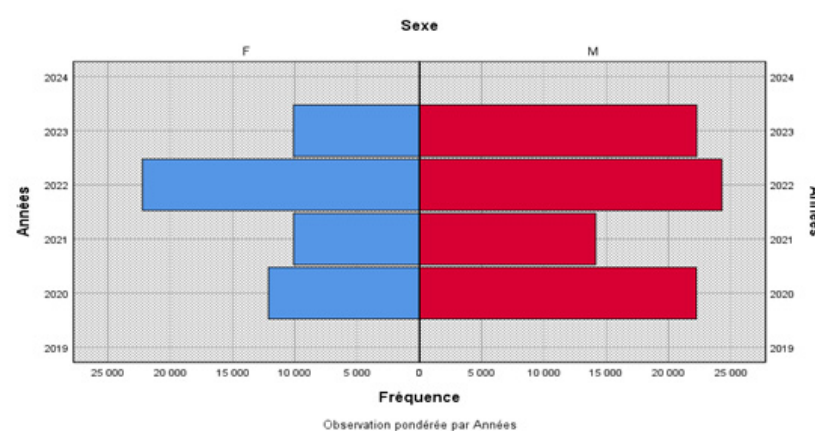
Il est observé de manière générale que 16 entrepreneurs hommes ont répondu que les mesures entrepreneuriales étaient bonnes et 9 pour les entrepreneurs femmes, 12 et 6 ont respectivement répondu assez bon. Plus de 25 entrepreneurs de sexe confondu ont répondu que les mesures issues de la réforme n'étaient pas favorables. Il revient à dénoncer les niches fiscales existantes pour certaines PME dans les secteurs donnés. Une plus vaste réforme fiscale que nous avons présentée dans l'article qui le précède, la principale caractéristique, est donc nécessaire afin d'alléger la fiscalité et la rendre homogène. La concurrence déloyale du secteur informel pèse également sur la rentabilité de ces PME. Les résultats indiquent aussi que la réglementation et la bureaucratie jouent un rôle négatif sur la performance des PME congolaises. Ce qui pousse à suggérer que les pouvoirs publics devraient mettre en place de meilleures réglementations et procédures pour les entreprises. S'agissant du

capital humain, celui-ci ne semble pas jouer un rôle important dans la performance des PME. Ceci a conduit à ce que 25 entrepreneurs soient insatisfaits des mesures entrepreneuriales.

Les résultats montrent en outre que certaines infrastructures, surtout les NTIC, sont un facteur déterminant dans la rentabilité des PME. Néanmoins, certains goulots d'étranglement existent au niveau de certaines infrastructures-clés, telle que l'électricité dont le niveau de contrainte s'est détérioré au pays ces dernières années. Le Congo a entrepris à cet effet des actions visant à le rendre moins dépendant de l'extérieur en termes d'approvisionnement énergétique. De plus, la fiscalité, même si elle est considérée comme trop lourde par les entreprises, n'altère pas leur rentabilité dans la mesure où les firmes frauduleuses ne sont pas forcément les plus rentables. Ce résultat en soi est intéressant car il indique que les entreprises sont prêtes à se conformer à la loi mais encore faut-il que le système de taxation fiscal soit soutenable et surtout équitable pour toutes les firmes dans un secteur donné. Les résultats indiquent en effet que les entreprises qui se plaignent de l'iniquité fiscale sont les moins rentables.

De ce fait, les résultats de l'appariement ont été mobilisés dans le but de pouvoir rendre équitable entre le sexe et les opinions.

**Figure n02 : Appariement entre le genre et les opinions**



**Source : Elaboration propre sur base des données du terrain**

La figure n02 renseigne ce qui est repris dans le graphique n01, mais avec une particularité sur l'approche dite d'appariement, c'est-à-dire quand le capital des PME a tendance à augmenter le besoin de la création d'entreprises pour les hommes a aussi tendance à aller dans le même sens. Par contre les femmes se résilient proportionnellement dans les mêmes conditions.

#### **4. Conclusion et Recommandation**

Les résultats relativement aux données que nous avons disposées pour la période 2020-2023, qui ont pris en considération les évolutions et les changements économiques dans le temps aussi dans l'espace, la perception des entreprises issues de la réforme au niveau d'un certain nombre d'éléments de leur environnement des affaires, ont montré que les contraintes les plus fortes à l'activité des firmes sont dans l'ordre décroissant le financement (coût et accès), la fiscalité, l'accès au foncier industriel, et la concurrence déloyale du secteur informel. S'agissant de la relation existante entre la rentabilité des firmes créées et les facteurs du CI, les résultats obtenus montrent qu'il n'existe pas, dans notre contexte, d'impact significatif du financement des PME sur leur rentabilité financière bien que prévu dans les mesures entrepreneuriales.

Ce résultat confirme que le volet du financement s'est amélioré entre 2022 et 2023 grâce aux réformes initiées par les pouvoirs publics (réforme de la création de la classe moyenne). Mais il n'en reste pas moins que celles-ci doivent être complétées par d'autres mesures qui visent à améliorer l'accès au financement pour les entreprises, surtout les petites voire les TPE.

L'explication la plus logique est que ces mesures entrepreneuriales, surtout en ce qui concerne la demande en termes de main d'œuvre qualifiée, a pris de plus en plus d'importance entre 2021 et 2022, mais surtout après 2013. En effet, les PME sont depuis quelques années de plus en plus confrontées à une pénurie de main d'œuvre

qualifiée. Ce qui a ainsi poussé les pouvoirs publics à réagir assez fortement. Nos données s'arrêtant de 2020 à 2023, nous ne pouvons donc pas capter d'autres phénomènes qui sont en perspectives. Ainsi, le capital humain et la formation, sont, malgré d'importantes réformes du système d'éducation-formation (SEF) depuis 2020 avec les multiples réformes, considérés comme le maillon faible du CI au Congo aujourd'hui.

Nous allons proposer quelques pistes de réflexion pour le futur qui peuvent aider à améliorer le SEF au Congo. Enfin, l'innovation, la qualité et la recherche-développement (certification ISO notamment) jouent également un rôle important dans la rentabilité des PME. Ainsi, le but de cette étude a été de proposer, à partir de ce qui a été effectué par les pouvoirs publics en termes d'amélioration du CI au Congo depuis le début des années 2019 et 2022 sur la réforme dans les différents secteurs, des pistes d'action pour le futur au niveau d'un certain nombre d'éléments cruciaux du CI qui nous ont semblé jouer un rôle déterminant dans l'évaluation de la rentabilité des PME et leur croissance future.

#### **Bibliographie**

1. Aba. Mbengue et al. (2018), méthodologie de recherche en management, Dunod, Paris.
2. A, Michoud (2019). L'intégration de la responsabilité sociale des entreprises dans les traités internationaux d'investissement : une question de (ré) équilibre, Volume, N02., Wilson and Lafleur, Inc. Ottawa.
3. A, Fayolle (2017). Entrepreneuriat : Théories et Pratiques, Applications pour apprendre à entreprendre, Dunod, Bordeaux.
4. Aldrich, H. & Zimmer, C. (1986). Entrepreneurship through social networks, in Donald Sexton and R. Smilow (Eds), The Art and Science of Entrepreneurship, Ballinger, New York.

5. Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2014). Fondements épistémologiques de la recherche. Com-préhensive Guide. London : Sage
6. Allard-Poesi, F., Drucker-Godard, C. & EHLINGER, S. (2001) Analyzing representations and discourse. Doing Management Research: A Comprehensive Guide. London: Sage.
7. A. Comte (2012). Œuvres de la philosophie positive, Hermann, Paris.
8. Baïz et A, REVILLARD (2022). Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Dans open science HAL. Guide méthodologique, Pages 1-51.
9. Balambo, M. A. (2013). Ancrages culturels et nature de l'intégration des supply chains : l'exemple de la culture nationale marocaine.
10. Barrett, M. (1995). Feminist perspectives on learning for entrepreneurship: the view from small business. *Frontiers of Entrepreneurship Research*, New York.
11. Belcourt, M. L., BURKE, R. J. & Lee-Gosselin, H. (1991). The glass box: Women business owners, Canadian Advisory Council on the Status of Women, Canada.
12. Bernoux, P. (1999). Sociologie des entreprises, Seuil, coll.»Point», Paris
13. Blisson, D., & Rana, B. K. (2001, June). The role of entrepreneurial networks: The influence of gender and ethnicity in British SMEs. In 46th ICSB World Conference, Taipei, Taiwan.
14. Borgatti, S. P., Everett, M. G., & Freeman, L. C. (2002). Ucinet for Windows: Software for social network analysis.
15. Borges, C., & Filion, L. J. (2012). Le développement du capital social entrepreneurial des créateurs d'entreprises technologiques issus d'un essaimage universitaire. Cahier de recherche, Paris
16. Bourdieu, P. (1994). Stratégie de reproduction et mode de domination, Actes de la Re-cherches en Sciences Sociales, Paris
17. Bourdieu, P. (1980). Le capital social, notes provisoires, Actes de la recherche en sciences sociales, Paris
18. Bourdieu, P. & Wacquant, L. J. (1992). An invitation to reflexive sociology. University of Chicago press.
19. Bourquia, R. (2011). Culture politique au Maroc - A l'épreuve des mutations, L'Harmattan, Collection : Logiques sociales.
20. Brush, C. (2012). International entrepreneurship: The effect of firm age on motives for internationalization (Vol. 5). Routledge.
21. Brush, C. (2012). International entrepreneurship: The effect of firm age on motives for internationalization (Vol. 5). Routledge
22. Brush C.G. (1990), Women and Enterprise Creation », in *Enterprising Women: Local Initiatives for Job Creation*, Ed. Sara K. Gould and Julia Parzen (Paris/ OCDE), P. 37.
23. Burt, R. S. (2000). The network structure of social capital. *Research in organizational behavior*.
24. Burt, R. S. (1998). The gender of social capital. *Rationality and society*, 10(1), 5-46.
25. Carrigan, M. & Duberley, J. (2013). Time triage: Exploring the temporal strategies that support entrepreneurship and motherhood. *Time & Society*. New York.
26. Chalmers, Alan F. (1987). Qu'est-ce que la science ? Popper, Kuhn, Lakatos, Feysabend, Editions La Découverte, Paris.
27. Coleman, J. S. (1990). Foundations of social theory. Cambridge. Harvard University

*Ilunga M. G., (2023).*

---

Press. London.

28. Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système. Editions du Seuil. Paris.

## **Analyse des stratégies du parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie et du mouvement de libération du Congo aux élections de 2006 en République démocratique du Congo.**

Par  
**Nimi Ngoma Emmanuel\***  
**Mambueni Ngoma\*\***

---

### **R**ésumé

La présente étude s'attèle aux stratégies qui ont permis au Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) et le Mouvement de Libération du Congo (MLC) d'obtenir des résultats significatifs aux élections de 2006: cent et onze sièges à l'Assemblée nationale et cent trente-deux députés provinciaux pour le PPRD et soixante-quatre députés nationaux et cent et quatre députés provinciaux pour le Mouvement de Libération du Congo (MLC). La présente étude analyse trois stratégies dominantes, à savoir: le recours aux leaders locaux, le recours à la violence et la force financière.

**Mots clés: Parti politique, élection, stratégies, violence**

### **ABSTRACT**

The current study deals with the strategies which permitted to the People Party of Democracy and Reconstruction (PPRD) and the Liberation Movement of Congo (MLC) to get the significant results of the 2006 elections: one hundred and eleven seats in the National Assembly for PPRD and sixty-four national members of parliament and one hundred and four provincial members of parliament for MLC. This study analyses three dominant strategies, such as: resorting to local leaders, the return to the violence and the financial force.

**Keywords : Political party, election, strategies, violence.**

---

\* Apprenant à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives de l'Université de Kinshasa et Agent cadre à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, IRES, FASEG/UNIKIN.

\*\* Apprenant à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives de l'Université de Kinshasa.

## I. INTRODUCTION

L'analyse des résultats électoraux des élections législatives et provinciales de 2006 ont fait l'objet d'une étude antérieure. Nous avons compris que le Parti

du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie a obtenu les meilleurs résultats dans les provinces de l'Est et le Mouvement de Libération du Congo dans les provinces de l'Ouest du pays comme l'atteste le tableau ci-dessous.

N°	Provinces	Députés nationaux					Députés provinciaux					Zones d'influences
		PPRD			MLC		PPRD			MLC		
		Sièges	Nombre d'élus	%	Nombre d'élus	%	Sièges	Nombre d'élus	%	Nombre d'élus	%	
		58	4	7	8	14	44	8	18	22	50	Ouest
2.	Bas-Congo	24	6	25	3	12,5	27	4	15	5	19	Ouest
3.	Bandundu	57	4	7	5	9	77	11	14	12	16	Ouest
4.	Equateur	58	3	5	21	43	100	12	11	37	37	Ouest
	Sous-total 1	197	17	9	37	21	248	35	14	76	31	Ouest
5.	Nord-Kivu	48	15	31	3	6	38	9	24	1	3	Est
6.	Sud-Kivu	32	13	41	0	0	33	8	24	0	0	Est
7.	Maniema	12	6	50	0	0	22	6	27	0	0	Est
8.	Katanga	69	26	38	3	4	93	33	35	3	3	Est
9.	Province Orientale	63	20	32	5	5	88	21	24	7	8	Est
	Sous-total 2	224	80	36	11	4	274	77	30	11	4	Est
10.	Kasaï-Occidental	40	9	22,5	7	17,5	61	9	18	11	5	
11.	Kasaï-Oriental	39	5	13	9	18	49	11	20	6	22	Centre
	Sous-total 3	79	14	18	16	18	110	20	19	17	12,7	Centre
	Total	500	111	22,50	64	12,80	632	132	20,88	104	16,45	Centre

*Source : Nos sources après analyse des données publiées par la CEI (Commission Electorale Indépendante).*

Nous établissons dans cette étude un lien entre les résultats obtenus et les stratégies des partis politiques concernés. Car sur les soixante-six partis politiques représentés à l'Assemblée nationale seuls deux y obtiennent au moins le dixième des sièges.

Ainsi, notre objet d'étude consiste à analyser les stratégies qui ont permis à ces deux partis politiques d'émerger mieux que les autres au point de devenir les deux premières forces politiques du pays en moins de cinq années de leur existence.

Le 22 avril 1990 le Président Mobutu lève l'option de démocratiser le pays en promulguant la loi n°90/007 du 14 juillet 1990 sur le multipartisme à trois modifiée et complétée par la loi

n° 90/00ç du 18 décembre 1990 qui instaure le multipartisme intégral. Ainsi commence le processus contrôlé d'une transition démocratique qui n'aboutira pas le Président Mobutu étant renversé par Laurent Désiré Kabila le 17 mai 1997.

Cette prise de pouvoir ne résout nullement le problème de participation démocratique du peuple au processus politique Le 02 août 1998 éclate une autre guerre qui met Laurent Désiré Kabila en face des mouvements rebelles dont ses anciens alliés rwandais jusqu'à son assassinat le 16 janvier 2001.

Le 18 janvier Joseph Kabila qui dirige l'armée

de terre accède au pouvoir après le consensus d'un groupe restreint, la guerre se poursuivant toujours jusqu'à la tenue à Sun City du 25 février au 19 avril 2002 en République Sud-Africaine du Dialogue Inter Congolais qui adopte l'Accord Global et Inclusif. Cette signature ouvre la voie à une période de transition qui se terminera par l'organisation des élections de 2006. La République Démocratique du Congo renoue ainsi avec la démocratie électorale.

A travers la présente étude nous voulons savoir pourquoi le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie et le Mouvement de Libération du Congo ont obtenu des résultats significatifs lors des élections législatives et provinciales de 2006 en moins de cinq années de leur existence face aux machines politiques plus vieilles qu'elles ?

Face à cette préoccupation nous partons d'une hypothèse selon laquelle le PPRD et le MLC recourent à un ensemble de stratégies et d'actions politiques soutenues par des moyens financiers pour s'imposer dans l'espace politique congolais ».

La présente étude est articulée autour des trois points: le premier aborde le recours aux leaders locaux. Nous y analysons la manière dont sans se préoccuper de former leurs propres cadres (et militants) suivant leurs idéologies le PPRD et le MLC recrutaient les cadres ayant une identité ou une notoriété dans leurs terroirs pour jouer le rôle d'implanteurs du parti. Le deuxième point n s'attèle au recours à la violence. La violence comme stratégie du succès électoral a consisté pour le PPRD et le MLC à créer l'insécurité sous ses diverses facettes afin de s'attirer la confiance populaire ou d'éviter la vigilance de leurs adversaires politiques. Le troisième point a trait à la force financière et son apport dans le succès électoral du PPRD et du MLC. La force financière a constitué un matelas financier pour les deux forces politiques.

## II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Tout projet de recherche procède normalement de l'existence d'un problème auquel le chercheur entend donner une explication ou une réponse. L'existence du problème ou du phénomène à étudier ne relève pas de la volonté du chercheur. Le problème existe indépendamment de sa présence. Toute la question pour le chercheur est de le découvrir s'il ne lui est pas proposé par d'autres chercheurs.

Pour cette étude, nous recourons à la méthode géo-qualimétrique (Kour, E., 2007) à laquelle nous associons les techniques documentaire, l'observation non participante ainsi que les entretiens.

### 1.1. La méthode géo-qualimétrique

La méthode géo-qualimétrique est un procédé de production scientifique basé sur la triangulation des démarches qualitatives, quantitatives et spatiales. Elle met à notre portée, quatre matériaux d'analyse : l'espace politique, le cadre légal, les zones d'influence des partis politiques et les résultats électoraux : l'espace politique congolais, le cadre légal, les zones d'influence et les résultats électoraux.

- L'espace politique congolais qui est localisable à partir de Kinshasa et des provinces. Ce sont des espaces géographiques bien conscris et administrés par un pouvoir public. C'est le lieu où évoluent le PPRD et le MLC ;
- Le cadre légal d'existence constitue les textes législatif et réglementaire et divers documents permettant les partis politiques à fonctionner ;
- Les zones d'influence des partis politiques qui renvoient aux différents sites, fiefs sinon les lieux de prédilection des partis politiques où ils opèrent particulièrement ;
- Les résultats électoraux, il s'agit des chiffres

qui permettent de mesurer le poids politique d'un parti, sa zone d'influence, ses capacités mobilisatrices, etc.

### **1.2. La technique documentaire**

Nous recourons à la technique documentaire parce que les informations dont nous avons besoin pour arriver à des explications plausibles pour cette étude nous imposent à consulter des documents écrits tels que des ouvrages, des articles des revues scientifique, des articles parus dans la presse, des textes de lois, des documents règlementaires des partis politiques, des travaux scientifiques et des textes diffusés sur internet en rapport les partis politiques et les élections ainsi que des rapports divers car considérés à juste titre comme contenant des connaissances riches et fertiles.

Nous soulignons que le recours à cette technique demande au chercheur de rester vigilant pour la bonne et simple raison que certains documents sont destinés à la propagande, à la manipulation voir à la publicité mensongère. D'où une sélection rigoureuse des ouvrages à consulter s'impose pour éviter au chercheur de s'éloigner de la scientificité de ses recherches.

### **1.3. Observation non participante**

Consulter uniquement des documents écrits pour rendre une vérité scientifique nous paraît insuffisant. C'est pourquoi nous associons à la technique documentaire l'observation non participante qui exclut l'enquêteur du cadre social étudié. Elle nous permet de comprendre d'une manière désintéressée les voies par lesquelles le PPRD et le MLC sont pour obtenir des résultats électoraux significatifs.

### **1.4. Entretiens**

Dans le cadre de nos recherches nos entretiens se sont tournés principalement vers les dirigeants du PPRD et du MLC, les membres de leurs comités des élections, les candidats députés sélectionnés, les élus tant nationaux que pro-

vinciaux sans oublier les membres d'équipes de campagne des candidats.

## **II. CADRES CONCEPTUEL ET THEORIQUE**

Nous définissons quelques concepts clés : parti politique, élection et stratégies Le concept de parti politique la présente étude en ce qu'il a l'avantage de canaliser les aspirations des citoyens sous forme de programmes définis par les futurs gouvernants lesquels leur offrent la possibilité de les situer politiquement leur désignant comme leurs représentants.

Ceci étant, nous définissons un parti politique comme une association de socialisation qui regroupe des individus partageant des idées et des valeurs communes. Son but étant non seulement celui d'accéder ou de conserver le pouvoir mais aussi d'affermir dans la mesure du possible les rapports de solidarité entre ses membres.

Et les participants au forum sur l'avenir de la démocratie réunis à Moscou en septembre 2017 ont admis que les partis politiques constituaient une caractéristique permanente de toutes les démocraties modernes et un élément clé de la compétition électorale. Ils jouent un rôle important pour l'intégration des groupes et des individus dans le processus politique. Ils sont un outil essentiel pour l'expression et la représentation des intérêts divers, l'établissement de pouvoirs publics à tous les niveaux, l'élaboration des politiques et des programmes politiques alternatifs. Ils contribuent également à l'éducation et à la participation démocratique des citoyens.

Si les partis politiques contribuent à l'éducation et à la participation démocratique des citoyens, la période électorale est très cruciale pour tout parti politique. Car le succès ou la défaite est synonyme de survie ou de disparition. L'élection est définie comme la désignation, par vote d'électeurs, de représentants (une personne, un groupe, un parti politique) destinés à les représenter ou à occuper une fonction en leur nom.

Par cet acte, la population concernée transfère par le vote de sa majorité à des représentants ou mandats choisis, la légitimité requise pour exercer le pouvoir leur attribué.

Les élections démocratiques jouent un double rôle : celui de légitimer les pouvoirs des élus et d'asseoir les institutions de la République. Ainsi compris, les principes démocratiques exigent que tous les citoyens jouissent de la possibilité de participer aux décisions politiques en élisant leurs représentants par le biais d'un suffrage universel, libre, égal, direct et secret, c'est donc le principe « une personne, un vote » .

Quant au concept stratégie, il est diversement défini. Le dictionnaire encyclopédique universel (1982) définit le concept stratégie comme une partie de l'art militaire qui étudie les grandes opérations de guerre e préparant le plan. Par extension elle signifie l'art de combiner et de diriger certaines opérations quant celles-ci doivent s'opposer à des opérations adverses. Le concept de stratégie éclaire l'étude en ce sens que dans tout combat (politique), la stratégie demeure et reste la voie par laquelle les acteurs au combat passent pour s'attendre à une récompense en termes de bénéfices ou de perte. La stratégie est donc pour un acteur politique une fonction qui s'associe, à chaque ensemble d'informations, une action dans l'ensemble des actions possibles à cet ensemble d'informations.

La théorie des jeux des acteurs quant à elle se propose d'étudier des situations appelées « jeux » où des individus « les joueurs » prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix (ses gains) dépend de celui des autres. C'est pourquoi on dit de la théorie des jeux, une « théorie en interaction ». Elle nécessite impérativement la compréhension à la fois du jeu et des acteurs.

### III. STRATEGIES ELECTORALES PARTISANES DU PPRD ET DU MLC

#### 3.1. Recours aux leaders locaux

Faisant la lecture de tous les partis politiques créés avant les élections de mai 1960, Kuna Maba M. G. (2021), comprend que « faute de repères idéologiques et d'une bonne expérience de participation politique, les Congolais ont recouru à ce qu'ils avaient avec eux et autour d'eux pour créer des organisations politiques: le cadre ethnique. A ce titre, la base de la création des partis n'était que d'ordre ethnique et les discours ne tournaient qu'autour de la défense des intérêts des groupes ethniques. Ces leaders qui tentaient l'expérience des mouvements nationaux étaient vite rattrapés par la réalité si bien qu'ils finissent par se recroqueviller sur les groupes ethniques. Il leur était pratiquement difficile d'avoir des clients politiques dans le jardin du voisin, excepté ceux qui comprirent tôt l'importance des regroupements politiques ».

##### 3.1.1. Le PPRD et le recours aux leaders locaux

Le PPRD a recruté plusieurs de ses cadres au sein des anciens cadres de l'Alliance des Forces Démocratiques pour Libération du Zaïre, de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) et du MLC par transhumance politique. Il se vérifie qu'à son accession à la magistrature suprême, Joseph Kabila travaille avec l'appareil étatique mis en place par le pouvoir de l'AFDL au sein duquel il a dirigé les forces armées terrestres. Tous les animateurs des institutions politiques, de la territoriale, des entreprises publiques, les membres du gouvernement, de l'armée et des services de sécurité lui font allégeance parce qu'ils craignent de perdre leurs postes, « l'Etat étant un lieu d'enrichissement » (Mbikayi M.A., 1997) en RDC. Et chacun de ces cadres avait l'obligation de se

*Nimi N. E., & Mambueni N. (2023).*

rabattre sur son terroir sinon sa province pour recruter des cadres et y organiser l'implantation des structures du parti. C'est pour cette raison que tous les onze gouverneurs des provinces étaient nommés des présidents interfédéraux du PPRD.

Ensuite, plusieurs cadres du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) restés sans repères politiques après la déconfiture de leur parti à la suite de la disparition du Maréchal Président Mobutu se sont versés au PPRD. Des figures emblématiques de la Deuxième République illustrent cette transhumance politique parmi lesquels Tshongo Tshibikubula, Banza Mukalay, Mokolo wa Pombo, etc.

Et puis, l'UDPS est aussi comptée parmi les partis politiques qui ont versé plusieurs de ses cadres au sein du PPRD à la suite de son retrait du processus électoral bien qu'ayant participé au Dialogue Intercongolais (DIC) et ainsi signé l'Accord Global et Inclusif. Cette décision prise par son Président Etienne Tshisekedi wa Mulumba était jugée indigeste et a poussé plusieurs cadres des organes tant centraux que provinciaux à adhérer à ce nouveau parti qui a suscité l'espoir, survie politique oblige.

Charles Okoto Lolakombe, co-fondateur du PPRD, Vice-gouverneur puis Gouverneur de Kasai-Oriental, ministre des Affaires Etrangères et Président -Administrateur Délégué de la Miba a joué un rôle de premier rang dans la transhumance des cadres de l'UDPS de l'espace Kasai au profit du PPRD. C'est les cas par exemple de Benoît Kazadi, co-fondateur du PPRD et ancien cadre de la fédération de l'UDPS/Kasai-Oriental ; de Adolphe Dinanga Mpinga Kana, co-fondateur du PPRD, élu par acclamation comme Maire de la ville de Mbuji-Mayi lors de l'entrée des troupes de l'AFDL en avril 1997 et ancien cadre de la fédération de l'UDPS/Kasai-Oriental ; de Dinanga Mutoke Kanguvu, Chef coutumier et ancien général de l'armée de la sécession du Sud-Kasai, etc.

En outre, le MLC a perdu beaucoup de ses cadres au profit du PPRD ou de la famille politique de Joseph Kabila par débauchage. Plusieurs cadres du MLC ayant occupé des postes au sein des Institutions de la Transition se sont retrouvés avant même la fin de celle-ci, cadres puis élus du PPRD ou de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) lors des élections de 2006. Ce débauchage a fait perdre presque 30 % des anciens cadres du MLC principalement du fait des avantages divers. L'absence de Jean-Pierre Bemba, incarcéré à la Haye où il continuait à gérer le parti ainsi qu'une mauvaise gestion de ses cadres a aussi ouvert la porte à ce débauchage.

C'est le cas par exemple des sept ministres du gouvernement de transition qui ont quitté le MLC au profit du PPRD ou de la famille politique de Joseph Kabila. Il s'agit de Antoine Ghonda Antoine, ministre des Affaires Etrangères ; de Thambwe Mwamba Alexis, ministre du Plan ; de Mwamba Tshishimbi François, ministre du Budget ; de Endundu Bononge, ministre des Travaux Publics ; de Nimy Roger, ministre du Tourisme ; de Munembwe Elysée, ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de Egbake Omer, ministre de la Jeunesse et Sports.

De ce qui précède, il est accepté que le recours aux leaders locaux comme stratégie de conquête du pouvoir a contribué efficacement dans le succès électoral du PPRD. Car tous les gouverneurs de provinces candidats aux législatives ou aux provinciales ont été élus et ont aidé à leur tour les cadres qu'ils ont recrutés à être élus. C'est par exemple le cas de Monsieur Tsasa-di-Ntumba, alors gouverneur de la province du Bas-Congo, qui s'était fait élire député national de la circonscription électorale de Lukula et a recruté et fait élire Monsieur Romain Photo Ngumba, député provincial de Tshela.

### 3.1.2. Le MLC et le recours aux leaders locaux

Le MLC, principal rival du PPRD et deuxième force politique s'est lui aussi tourné vers le MPR, l'UDPS et des personnalités indépendantes pour recruter ses animateurs et s'implanter à travers le territoire national. Les zones couvertes par l'armée de Libération du Congo a servi de point d'appui pour recruter les membres du MLC. Jean-Pierre Bemba Gombo affirme que les intellectuels et la jeunesse de Kisangani, des cadres et des personnes de valeur abandonnent leur travail pour s'engager à ses côtés. C'est le cas des personnalités comme Singo, Shabani, Papy Kibonge Yuma, Valentin Senga, Delphin Etula, Poème Kingolo, Jean-Claude Bilola, Alain Munanga, etc. A ce tout premier groupe se joindront d'autres cadres et notables comme Kisombe Kiaku Muisi, Kimasi, Mbose Nkodia, Nzuzi wa Mbombo, Diayikwa, Mukoka, Kama, Nkumu, Bomanza, Eve Bazaïba Masudi, Kilembe, Kakuvudi, Ndombe, Kadima, etc.

Il est à noter qu'en dehors des hommes politiques, le MLC tout comme le PPRD s'étaient tournés vers les acteurs de la société civile (animateurs des organisations non gouvernementales, médecins, opérateurs économiques, enseignants, pasteurs ou artisans) qui s'étaient imposés dans leurs terroirs, grâce aux projets profitables à leur communauté, comme l'aménagement des routes, la construction des bornes fontaines, des écoles, des hôpitaux par leurs actions et interventions, etc.

### 3.2. Le recours à la violence

En signant l'Accord Global et Inclusif, toutes les parties belligérantes s'étaient engagées au respect et à l'observance stricts d'une transition pacifique et non conflictuelle afin d'aboutir à des élections démocratiques. Mais les enjeux autour du pouvoir ont vite prouvé le contraire à cause du climat politique très morose sinon agité pendant le processus électoral.

En recourant à la violence comme stratégie du succès, le PPRD et le MLC ont créé l'insécurité sous ses diverses facettes afin de s'attirer la confiance populaire lors des élections en vue. L'analyse des résultats électoraux a démontré que s'appuyant sur la violence chacune des forces politiques a exercé de l'influence et obtenu les meilleurs résultats dans sa zone d'influence. Le PPRD s'est imposé dans toutes les provinces de l'Est du pays et le MLC dans toutes les provinces de l'Ouest. Pour obtenir ces résultats, les deux forces politiques ont recouru à la violence physique, psychique et structurelle.

Michaud, Y., (1978) estime qu'« il y a violence quand, dans une situation d'interaction un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, portent atteinte à une ou plusieurs autres à des degrés variables soit dans leur intégrité physique, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques ou collectives ». Nous entendons par violence physique tout acte qui vise à causer un dommage au corps physique de l'homme. Cette violence physique est soit de nature politique, soit de nature criminelle. Nous nous attelons à la violence politique puisque le PPRD et le MLC y ont recouru afin d'écarter de la course leurs adversaires dans le dessein de gagner les élections à tous les niveaux. C'est ainsi qu'il a été observé à la veille des élections de 2006 la recrudescence de cas d'insécurité et de toutes sortes de violences. Les assassinats, les arrestations, les intimidations, les campagnes d'intoxication, les vidanges des réserves de pétrole dans les aéroports de l'arrière-pays, la destruction du matériel de campagne électoral ont été savamment utilisés dans le but de garder une ascendance sur les autres challengers. C'est donc en usant de cette stratégie que plusieurs paisibles citoyens (journalistes, défenseurs des droits de l'homme, observateurs locaux des élections, etc.) ont été arrêtés sinon payé le prix de leur vie.

### **3.2.1. Le PPRD et le recours à la violence**

Le PPRD avec son statut de parti au pouvoir avait la facilité de se servir de la force pour s'imposer et dicter sa loi en recourant à la violence. Joël Lisenga Bolila (2006) note quelques cas de violence perpétrés par le PPRD à Kinshasa et à travers le pays:

- > L'arrestation et la torture du pasteur Kutino Fernando, pasteur célèbre dans la ville de Kinshasa depuis le régime du Président Mobutu. Sa célébrité tient à la fois à la gigantesque église Armée de victoire qu'il dirige ainsi qu'à ses prises de position très tranchées à l'égard des différents régimes qui se sont succédés: le régime du Président Mobutu, ceux de Laurent Désiré Kabila et de Joseph Kabila. Jugé proche de l'opposition, le pasteur Kutino Fernando était arrêté par les agents de sécurité dans son église et devant ses fidèles dans le but de l'empêcher de répéter inlassablement son slogan et son leitmotiv électoral « Sauvons le Congo » entre les mains des étrangers (rwandais) qui, selon les membres du PPRD, constituait un véritable pamphlet lancé contre leur candidat Joseph Kabila et les candidats députés tant nationaux que provinciaux du PPRD.
- > L'arrestation du pasteur Théodore Ngoy, membre de l'opposition qui fut molesté par les éléments de la police, son église pillée, ses fidèles violés. Le pasteur Théodore Ngoy avait eu la vie sauve après s'être échappé et trouvé refuge à l'ambassade de la République Sud-Africaine.
- > Les assassinats des Messieurs Muamba Bapuwa, ancien journaliste chez Jeune Afrique Economique et de Franck Ngyke Nkangundu, directeur de rédaction du journal la Référence Plus. Ces deux journalistes étaient assassinés dans leurs résidences respectives pendant la période pré-électorale. Comme l'affirme Fwely Diangitukwa (2007), le jour-

naliste Muamba Bapuwa fut assassiné à cause de son engagement politique et ses articles très critiques contre l'AFDL et le Président Joseph Kabila dans Jeune Afrique Economique, et de son choix de rentrer au pays à la veille de la campagne électorale.

Quant à Monsieur Franck Ngyke Nkangundu, il fut tué ensemble avec son épouse après avoir été accusé de préparer, en faveur du candidat Jean-Pierre Bemba Gombo, une série d'articles sur la fortune scandaleuse que le Président Joseph Kabila aurait investi à Dar-Es-Salam en République Tanzanienne.

Les assassinats n'ont pas épargné les militaires. Le major Laurent Gbonombe Koyambwa, directeur du bureau de l'informatique de la commission d'intégration des structures militarisées des forces armées de la République Démocratique du Congo fut assassiné dans sa résidence. Travaillant à la direction des statistiques militaires et plus précisément à la direction chargée d'organiser le brassage des soldats, il lui était reproché par le PPRD de savoir un peu trop sur les stratégies de cadrage sécuritaire ou mieux la cartographie des élections de 2006, qu'il aurait transmises discrètement à son frère de l'Equateur, Jean-Pierre Bemba Gombo. La mission d'observation électorale de l'Union Européenne note quant à elle que le premier incident grave du premier tour de la campagne électorale s'est produit dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu) le 17 juillet 2006 avec le meurtre de quatre personnes par des assaillants non identifiés lors d'un meeting. Dans les Kasai, le Bandundu et l'Equateur, le rejet par les populations locales des candidats de la mouvance présidentielle a provoqué des heurts répétés et de multiples délits de droit.

La destruction du matériel de plus de 170 bureaux de vote à Mbuji-Mayi le 29 juillet 2006, et l'incendie volontaire de 40 bureaux de vote à Mweka (Kasai occidental) le jour de l'élection, dimanche 30 juillet 2006, ayant entraîné la mort

de deux personnes, ont constitué les violations les plus graves du droit de vote pendant cette période. Aussi, la même mission d'observation électorale de l'Union Européenne note que lors des élections provinciales et du second tour de l'élection présidentielle, les heurts se sont multipliés (Ngoma, B. P. E., 2015).

Ces heurts ont majoritairement eu lieu dans les régions considérées comme des fiefs de la présidence (Majorité présidentielle) où les représentants de Jean-Pierre Bemba (avec son MLC) ont été pris à partie: le 16 octobre 2006, les affrontements de Lodja (Kasaï oriental) entre partisans de l'Union pour la Nation (UN) et de l'AMP, ont constitué le premier incident de ce type. Les heurts les plus sérieux ont eu lieu à Bukavu et à Lubumbashi: à Bukavu, l'encerclement de la résidence du directeur de la campagne de Jean-Pierre Bemba pour le Sud-Kivu, Anselme Enurunga, puis à Lubumbashi, l'attaque du cortège du directeur de campagne de Jean-Pierre Bemba, le pasteur Théodore Ngoy, le 18 octobre et du « siège » de son hôtel par les militants de l'UNAFEC. Les incidents ont repris contre les manifestants de l'UN à Lubumbashi quelques jours plus tard. Ailleurs au Katanga, les représentants (candidats députés de MLC) de Jean-Pierre Bemba ont également été systématiquement harcelés, rendant de fait inexistante la campagne électorale de l'UN. A Kindu (Maniema), deux poseurs d'affiches de l'UN ont été gravement blessés par des partisans de Joseph Kabila le 22 octobre.

Outre la violence physique, le PPRD a également recouru à la violence psychique. En effet, à la différence de la violence physique qui vise à causer un dommage au corps physique de l'homme, la violence psychique quant à elle atteint l'âme humaine. Elle vise à réduire la capacité mentale. Elle se manifeste sous forme de campagnes de désinformation, d'intimidation, de menace, d'endoctrinement, de lavage de cerveau, etc. Utilisée comme stratégie de suc-

cès par le PPRD, la violence psychique s'était concrétisée par la campagne d'intimidation orchestrée principalement dans les provinces de l'Est (sa chasse gardée ou sa zone d'influence) mais aussi par le mythe « Kata kata » ou « coupeurs des têtes » menés dans les grandes villes du pays.

En effet, profitant des traumatismes et de la psychose créés par des guerres récurrentes dans les provinces de l'Est du pays, la campagne d'intimidation a été savamment montée par les services de sécurité au service des candidats de la famille politique du PPRD afin de conditionner psychologiquement la population à voter pour Joseph Kabila ainsi que les candidats députés nationaux et provinciaux de son parti, le PPRD, sinon de sa famille politique. Cette stratégie a consisté à distiller des messages d'intimidation et des terreurs sur une éventuelle reprise des guerres et autres atrocités en cas d'échec du candidat Joseph Kabila et les candidats députés nationaux et provinciaux de l'AMP aux élections. En d'autres termes, la violence psychologique a été utilisée pour apprivoiser les électeurs de l'Est du pays afin de les amener à voter massivement pour le candidat Joseph Kabila (et les candidats députés nationaux et provinciaux de son camp). Cette stratégie a consisté donc à présenter Joseph Kabila comme le seul et le vrai faiseur de paix du pays en général et des provinces de l'Est, l'espace swahiliphone (Nord-Kivu, Sud-Kivu, province Orientale, Maniema et Katanga) en particulier. C'est ainsi que pendant la période de la campagne électorale, des tracts contenant des messages des terreurs furent jetés dans plusieurs villes de l'Est.

A ceci s'ajoutent la diffusion par la chaîne de télévision nationale des images macabres ayant trait à la guerre et d'autres formes d'atrocités survenues à l'Est peu avant les élections afin de susciter la peur, sinon conditionner psychologiquement les électeurs. Une autre forme de violence psychique à laquelle de PPRD a re-

couru est le mythe « Kata kata » ou « coupeurs des têtes ». Une stratégie d'intimidation montée par les services de sécurité dans le but de terroriser et de conditionner la population des grands centres urbains du pays à la veille des élections. Ce mythe a consisté à produire de manière très spectaculaire, dramatique et publique certaines scènes macabres comme des assassinats, des cadavres jetés sur les lieux publics, les enlèvements spectaculaires afin de créer la panique et la peur, et d'étouffer ainsi le dynamisme et l'attachement aux idées de l'opposition qui caractérisaient les populations de la plupart des milieux urbains à la veille du scrutin.

Dans la ville de Kinshasa, par exemple, considérée comme le premier bastion de l'opposition, plusieurs scénarios de teneurs ont été enregistrés : les braquages nocturnes, les enlèvements en plein jour, les tirs sporadiques en armes automatiques, des assassinats, des aspersion nocturnes de sang dans les arrêts de bus, etc. par des bandes non identifiées surnommées au regard de la cruauté de leurs actes : les « Kata kata ». Des actes similaires ont été aussi commis dans les villes de l'Est sous le terme de «Cinja-cinja ».

Le PPRD a enfin recouru à la violence structurelle pour s'imposer à ces élections. La violence structurelle est une violence ancrée dans les structures sociales. Elle est moins visible que les instruments de violence physique et psychique. Un tel type de violence se manifeste par des actes de discrimination sur les plans politique, économique et socio-professionnel.

En effet, prétextant d'assurer la sécurité du processus électoral, Joël Lisenga Bolila (2015) note aussi que « des unités de la garde présidentielle ainsi que d'autres services de sécurité, ont posé des actes qui ont visiblement favorisé la tricherie et auguré de la victoire électorale du candidat Joseph Kabila et des candidats députés de l'AMP. A titre exemplatif, nous citons: le vidange des carburants dans les aéroports et ports

afin d'empêcher les candidats de l'opposition de circuler pour battre campagne, les intimidations de la population, la création de l'insécurité durant le processus électoral. En immobilisant leurs avions, nombre des candidats de l'opposition politique en sont tombés victimes, car ils se sont retrouvés bloqués, en pleine campagne, soit dans la capitale soit dans l'arrière-pays ».

Et comme le fait remarquer le ministre allemand des Affaires Etrangères: « les conditions sécuritaires qui ont entouré les élections de 2006 sont à la base de la fraude massive qui a entaché le processus faisant ainsi douter de la crédibilité des résultats des élections ». Ceci par le fait que les dispositifs sécuritaires mis en place souffraient d'une certaine partialité, et constituaient de manière tacite un avantage pour le candidat Joseph Kabila et sa famille politique, l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), au détriment des candidats de l'opposition, principalement Jean-Pierre Bemba et ses candidats aux législatives. C'est le cas par exemple des éléments de la Garde républicaine qui se sont livrés de manière ponctuelle, à des exactions ciblées sur les militants du MLC, notamment à Kisangani.

Ce privilège sécuritaire a été observé principalement dans le déploiement stratégique des unités de la Garde présidentielle ainsi que d'autres services de sécurité favorables à l'AMP, avant et pendant le scrutin, dans les aéroports, les ports et autres voies de communication du pays en général et dans les provinces de l'Est en particulier. On présentera, dès lors, ces forces comme neutres, et cette neutralité apparente et ambiguë permettra de cacher ou de couvrir la fraude jusqu'au bout. La recrudescence de ces fraudes et irrégularités constatées lors des élections de 2006 constitue une preuve éloquent. Ce flou sécuritaire entretenu sous la bénédiction de la communauté internationale qui a entièrement parrainé le scrutin n'a été qu'à l'avantage des candidats de l'AMP. D'où les allégations du

Commissaire européen Louis Michel peu avant le scrutin (le 18 juin 2006) sur la chaîne belgo-luxembourgeoise RTL TV, selon lesquelles « Monsieur Joseph Kabila représentait un espoir pour son pays. L'Union européenne devrait s'investir pour sa réussite et son succès électoral » (Diangitukwa D. F., 2003) ; corroborent cette thèse du soutien inconditionnel de la Communauté internationale et d'un choix opéré d'avance par l'Union Européenne.

Cette stratégie a bien servi le PPRD à la lumière des résultats que ce parti a obtenus à l'Est. Car comme relevé plus haut, 80 de ses 111 sièges à l'Assemblée nationale et 76 sur les 132 sièges obtenus aux Assemblées provinciales lui viennent des provinces de l'Est du pays.

### **3.2.2. Le MLC et le recours à la violence**

Le MLC, à l'instar du PPRD qui avait fait de l'Est sa chasse gardée, avait fait de même pour les provinces de l'Ouest avec le recours à la violence physique, psychique et structurelle car la garde et les agents de sécurité acquis à sa cause se sont comportés de la même manière que ceux du camp de l'AMP. A Kinshasa par exemple, considéré comme le premier bastion de l'opposition, toutes les grandes sorties publiques du candidat Jean-Pierre Bemba Gombo et du MLC se soldaient par des violences. C'est ainsi qu'après son meeting tenu au stade Tata Raphaël, ses partisans suffisamment harangués et déguisés en « enfants de rues », se sont pris brutalement aux militants du PPRD, molestant à mort tous ceux qui portaient l'effigie du candidat Joseph Kabila. Lors de ces violences que nous avons personnellement vécues, six policiers sont tués en voulant établir l'ordre. Sur ce registre des violences s'ajoute le pillage de l'église du pasteur Sony Kafuta, jugé très proche du camp Kabila, sans oublier la destruction du bâtiment abritant la Haute Autorité des Médias, une des institutions d'appui à la démocratie.

Aussi, les résidents dans les homes des étu-

dants ont vu sur le campus de l'Université de Kinshasa une mare de sang et quelques effets militaires (tenues, bottes, poignards...) jetés derrière le bâtiment abritant la Faculté de Droit. Cette stratégie aurait été montée par la garde de Jean-Pierre Bemba Gombo, créant un climat d'insécurité dans le but de plus ternir l'image du PPRD et son candidat à la présidence, Joseph Kabila.

Il est à noter que des cas de violences se sont multipliés dans les régions perçues comme acquises à l'opposition: la visite de Nzanga Mobutu à Lisala (Equateur) a été marquée par des jets de pierres nécessitant l'intervention de la police. A Boma (Bas-Congo), le directeur provincial de campagne de l'AMP a été empêché de battre campagne ; les militants du MLC avaient lapidé l'épouse de Joseph Kabila, mais aussi les sachets contenant des urines étaient jetés sur sa délégation. Dans le Bandundu, à Kikwit, le 27 octobre, puis à Idiofa, les installations de PALU ont été prises d'assaut par les militants de l'Union pour la Nation'. A Mbuji-Mayi (Kasaï oriental), le même jour, un cortège de l'AMP a été reçu par des jets de pierres. Le dérapage armé le plus grave de la période était un vif accrochage qui s'est produit le 26 octobre à Gbadolite (Equateur) autour des locaux de Radio Liberté (Pro-Bemba) entre Nzanga Mobutu (UDEMO, allié de Joseph Kabila et les forces de Jean-Pierre Bemba). Les échanges de tirs ont fait moins 4 personnes tuées et avait nécessité l'extraction de Nzanga Mobutu sous protection de la MONUC.

Aussi, les discours très haineux des lieutenants du MLC n'ont pas permis aux candidats du PPRD de battre librement campagne dans les provinces de l'Ouest. Le MLC a obtenu ses meilleurs scores électoraux à l'Ouest : 38 sur 64 députés nationaux et 76 des 104 députés provinciaux.

#### **IV. LA FORCE FINANCIERE ET SON APPORT DANS LE SUCCES ELECTORAL DU PPRD ET DU MLC**

La force financière est la troisième stratégie utilisée par le PPRD et le MLC pour obtenir des résultats significatifs. Car l'argent a joué un grand rôle pour la sélection des candidats, la campagne électorale et lors des contentieux électoraux.

##### **4.1. De la sélection des candidats**

La sélection des candidats est le processus par lequel une personne ayant des ambitions de briguer un mandat électif est présentée sur la liste par validation à la Commission Electorale Indépendante. Ce processus diffère selon qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit parti politique.

Cette procédure (de sélection des candidats) est complexe au sein du PPRD et du MLC à cause du manque d'un vade-mecum étatique qui définit clairement la procédure de sélection des candidats. De ses entretiens avec différents cadres du PPRD, Kuna Maba, M. G., 2020) note que pour sélectionner ses candidats, ce parti a vraisemblablement procédé de la manière suivante:

- Création des commissions spéciales d'identification des potentiels candidats. Bien avant l'appel à candidature, des commissions ont été mises sur pied et déployées dans tout le pays et ont procédé par des enquêtes sur la popularité des membres du parti dans leur milieu de vie (leur fief électoral sous-entendu). Aidées par le rapport des services d'intelligence provinciaux et locaux, ces commissions ont fini par élaborer, pour chaque circonscription électorale, une liste des membres du parti susceptibles d'être retenus dans le cadre de la députation tant nationale que provinciale;
- Création et mise en place des commissions de sélection des candidats par une décision du Secrétaire Général, les commissions, dont une par province, avaient comme principale

mission d'élaborer la liste des candidatures du parti à la députation. Chaque commission était composée des délégués du Secrétaire Général et du Secrétaire Exécutif Provincial;

- Constitution des dossiers des candidatures à la commission: le membre du parti qui désire se présenter aux élections devrait formuler sa demande auprès de ladite commission, en y joignant son dossier (différentes attestations, CV, deux photos passe ports, carte d'électeur, etc.) ;
- Examen des dossiers par la commission. Après avoir réceptionné les différentes demandes, la commission s'est attelée à leur minutieuse analyse. Les candidatures fantaisistes et poids plume étaient éliminées, suivant le rapport de la commission spéciale d'identification des potentiels candidats. Des dossiers incomplets sont identifiés et les concernés invités à se mettre en ordre;
- Transmission du rapport au Secrétariat Général. Ledit rapport, avec en annexe la liste des candidats sélectionnés, est destiné au Secrétariat Général du parti. Certaines commissions ont annexé aussi la liste des candidats non sélectionnés mais jugés utiles;
- Elaboration de la liste définitive. Sur la base du rapport de chaque commission, le Secrétariat permanent dressera la liste de candidats avec ou sans toilettage. Ladite liste est renvoyée aux différents secrétariats exécutifs provinciaux pour exécution. Cette procédure était identique avec celle du MLC mais à des degrés d'organisation un peu différents.

##### **4.2. De la campagne électorale**

La campagne électorale constitue comme pour la sélection des candidats une deuxième étape cruciale pour laquelle le PPRD et le MLC ont mobilisé des moyens financiers très importants pour leur succès électoral. La campagne électorale, est la période précédant une élection,

durant laquelle les candidats et leurs partis font leur promotion dans le but de récolter le plus grand nombre de voix possible.

En République Démocratique du Congo, la campagne électorale est encadrée par la constitution, la loi organique portant création et fonctionnement de la CEI, telle que modifiée à ce jour, le Décret-loi 196 du 29 janvier 1999 sur les manifestations et réunions publiques, le code de bonne conduite des partis et regroupements politiques ainsi que les instructions de la Police Nationale Congolaise sur la sécurisation de celle-ci.

Les enjeux autour des élections législatives et provinciales de 2006 étant le contrôle du pouvoir après une période de transition, le PPRD et le MLC, les deux partis politiques ayant plus des représentants aux seins des institutions se voyaient obligés de soutenir leurs candidats pour se maintenir dans le sillage du pouvoir.

Ngoma Binda Elie (2006) fait observer que « la campagne électorale a révélé effectivement que les électeurs étaient de loin plus préoccupés par l'argent apporté, ou censé être apporté par le candidat, que par le discours, l'idéologie ou autres « choses intellectuelles » glosées par ce dernier. Le mot d'ordre tactique parmi la population était celui de flatter, de considérer comme étant leur candidat unique, quiconque se présentait comme un « Apesa atalata te » (il donne sans regarder, sans compter, avec générosité sans bornes). Quiconque se risquait à répartir sans rien laisser, en « sec » ou (pièces sonnantes et trébuchantes) ou en « mouillé » (en nature, principalement de la bière et des boissons sucrées), était farouchement pourchassé et harcelé. Rien pour rien, tel était le slogan, même le service est suscité, ardemment, par la population elle-même regroupée autour de quelques malins activistes, épousant cyniquement la cause de tous les différents candidats, sans considération aucune de couleurs idéologiques, de camps et parrains politiques des quémandeurs de suffrages

».

Et de sa part, Madame Agnès Ailela Zabibu, proche parent de Monsieur Gaston Musemena Bongala, candidat député national du PPRD dans la circonscription électorale d'Ubundu dans la province Orientale, nous rapporte que ce dernier avait consolidé son avance sur les autres candidats au point de se faire élire avec 15.484 voix grâce à sa stratégie de faire préparer des grandes marmites de haricots et de riz pour nourrir gratuitement les électeurs le jour du scrutin. Des cas similaires étaient légion à travers la République. Ceci revient à dire que sans moyens financiers très importants, la victoire électorale reste une illusion tant pour les candidats que par les partis politiques.

Le cas le plus emblématique pour la ville de Kinshasa nous vient de la circonscription électorale de la FUNA (Kinshasa 3) dans laquelle le Professeur Samuel Loka-ne-Kongo était candidat député national à côté de Monsieur Ingele Ifoto, alors ministre des Mines. La victoire de Monsieur Ingele Ifoto lui est venue des moyens financiers mobilisés par ce dernier, le professeur Loka-ne-Kongo devant ses maigres sinon son manque de moyens financiers ne pouvait que constater dans l'amertume son échec très cuisant.

Deux pistes ont été exploitées par ces deux forces politiques pour soutenir la campagne de leurs candidats, à savoir leur soutien en payant leurs cautions et un soutien financier mais aussi et surtout en permettant à leurs cadres gestionnaires des institutions ou des entreprises publiques et régies financières de se présenter comme candidats aux élections. Ces derniers avaient tiré les ressources financières pour leurs campagnes électorales des portefeuilles sous leur gestion.

Ce soutien a permis aux candidats sérieux de ces deux forces politiques ou autres à faire face aux dépenses dépassant les 60.000 \$ US et se

faire élire.

**Tableau N°2: Dépenses de campagne électorale des candidats Députés**

N°	Article	Quantité	Coût unitaire/ USD	Coût total/USD
1.	Impression T-shirt	3000	3	9000
2.	Drapelets	5000	0,5	2500
3.	Cartes	10000	0,15	1500
4.	Panneaux publicitaires	5	2500	10000
5.	Banderoles	100	40	4000
6.	Dépliants	5000	0,5	2500
7.	Mégaphones	50	15	750
8.	Affiches	2000	1	2000
9.	Location quartier général	3	300	900
10.	Achat chaises	500	10	5000
11.	Achat pagnes	200	10	2000
12.	Achat bassines	500	2,5	1250
13.	Organisation de meetings	2	1000	2000
14.	Rencontre dans les bases	Illimités	500	5000
15.	Prime des mobilisateurs	20	150	3000
16.	Autres dépenses : carburant, libéralités, ...	-	-	5000
17.	Médias	-	-	5000
18.	Prise en charge des témoins	50	-	250

**Source : Kuna Maba M. G, op., cit.p. 69.**

L'analyse des trois stratégies dominantes mises sur pieds par le PPRD et le MLC viennent de mettre en lumière les rapports étroits qui existent entre les stratégies et les résultats électoraux. C'est dire en d'autres termes que ces trois stratégies dominantes ont effectivement joué un rôle capital pour que le PPRD et le MLC obtiennent des résultats significatifs face aux machines politiques plus vieilles qu'elles.

Nous schématisons ces rapports de la manière ci-après.

## V. CONCLUSION

La présente étude analyse les stratégies du succès du Parti du Peuple pour la Reconstruction et

la Démocratie et du Mouvement de Libération du Congo aux élections législatives et provinciales de 2006.

Son objet consiste à analyser les stratégies qui ont permis à ces deux partis politiques d'émerger mieux que les autres au point de devenir les deux premières forces politiques du pays en moins des cinq années de leur existence. Cet objet soulève une préoccupation majeure qui est celle de savoir pourquoi le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie et le Mouvement de Libération du Congo obtiennent-ils des résultats significatifs lors des élections législatives et provinciales de 2006 en moins des cinq années de leur existence face aux machines

politiques plus vieilles qu'elles?

Face à cette préoccupation nous partons d'une hypothèse selon laquelle le PPRD et le MLC recourent à un ensemble de stratégies et d'actions politiques soutenues par des moyens financiers pour s'imposer dans l'espace politique congolais.

L'étude s'articule autour des trois points. Il s'agit du recours aux leaders locaux, du recours à la violence et à l'apport des moyens financiers. Le recours aux leaders locaux est cette stratégie qui consiste pour le PPRD et le MLC de recruter des personnalités ayant une notoriété dans leurs terroirs d'origine afin de jouer de leur influence et ainsi recruter des membres au profit du parti. Fwely Diangitikwa (2007) note à ce sujet que le recours aux leaders locaux (identité du terroir) « est un ensemble de stratégies de conquête et de conservation des positions du pouvoir au niveau national mais qui fait du terroir d'origine une carte maîtresse, une rampe de lancement sur l'échiquier national ». La violence quant à elle consiste pour le PPRD et le MLC à créer de l'insécurité sous ses diverses facettes (violence physique, violence psychique, violence structurelle) afin de s'attirer la confiance populaire ou d'éviter la vigilance des adversaires fait politiques. C'est par exemple le fait d'apprivoiser les électeurs de l'Est du pays afin de les amener à voter massivement pour le candidat Joseph Kabila (et les candidats députés nationaux et provinciaux de son camp) en le présentant comme le seul et le vrai faiseur de paix du pays en général et des provinces de l'Est espace swahiliphone). L'apport des moyens financiers permet au PPRD et au MLC de disposer des fonds importants pour faire face aux dépenses liées au processus électoral grâce à leur emprise sur le gouvernement de Transition ainsi qu'aux institutions d'appui à la démocratie.

La méthode géo-qualimétrique facilite cette étude. Elle met à notre disposition quatre ma-

tériaux d'analyse: l'espace politique congolais (espaces géographiques bien conscris et administrés par un pouvoir public) ; le cadre légal (renvoie à la Constitution, aux différents textes législatif et réglementaire ainsi qu'à divers documents permettant aux partis politiques de fonctionner) ; des zones d'influence et les résultats électoraux (chiffres qui attestent le poids politique d'un parti). La méthode géo-qualométrique est appuyée par trois techniques de récolte des données (documentaire, observation non participante et entretien). D nos entretiens avec madame Agnès Ailela Zabibu par exemple nous apprenons que Monsieur Gaston Musemena Bangole, candidat député national pour le compte du PPRD dans la circonscription électorale d'Ubundu dans la province Orientale consolide son avance sur les autres candidats au point de se faire avec 15.484 voix grâce à sa stratégie de faire préparer des grandes marmites de haricots et e riz pour nourrir les électeurs le jour du scrutin.

De la théorie des jeux des acteurs nous saisissons que la position du PPRD et du MLC occupent au sein des institutions de la Transition et d'appui à la démocratie leur a permis de maîtriser et de contrôler le processus électoral. Ils ont en même temps exploiter les atouts et les faiblesses d'autres partis politiques impliqués dans ce jeu electoral.

De ce qui précède, nous affirmons que les trois stratégies dominantes mises sur pieds par le PPRD et le MLC viennent de mettre en lumière les rapports étroits avec les résultats significatifs qu'ils ont obtenu. C'est qui confirme l'hypothèse émise tout au début de la présente étude. Comme le dit si bien Bucyalimwe Mararo S. (2014) que les élections (à l'Est) signifiaient: « le bulletin dans une main, l'arme dans une autre et l'argent dans une gibecière ».

## **VI. BIBLIOGRAPHIE**

1. Bucyalimwe, M.S., et al. (2014). La question de pouvoir et les élections en territoire de Masisi au Nord-Kivu (R.D. Congo) depuis 1959, Série CES et EDS, Panado, Kinshasa.
2. Kourd, E. (2007). La géo-qualimétrie : théorie et pratique, éd. Sciences et savoir, Dakar.
3. Dictionnaire encyclopédique universel, T.7, (1982), éd. Librairie Astrid QUILLET, Paris, (traduit en français par Léon Bruhen).
4. Diangitukwa, F. (2007). Les fraudes électorales. Comment on recolonise la RDC, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 39.
5. Diangitukwa D. (2003). Lettre à tous les Congolais. Savoir gouverner, servir la République, éd. Afrique Nouvelle.
6. Kuna Maba, M. G., et al. (2021). Cartographie des partis politiques et la République Démocratique du Congo, Kas, Kinshasa.
7. Kuna M. M. G. (2020). Sélection des candidats et campagne électorale au sein des partis et regroupements politiques en RDC, Kas, Kinshasa.
8. <https://aceprojet.org>, consulté le 17 février 2022 à 9h46'.
9. Lisenga, B. J. (2015). La sécurisation des élections de 2006, In Ngoma, B. P. E. Les élections en RDC. Un regard transversal et prospectif sur les élections législatives et présidentielles de 2006, Ifep, Kinshasa, pp. 115-118.
10. Mbikayi, M. A., (1997). Le phénomène de violence dans le système politique zaïrois post-colonial. Essai d'explication de ses fondements et mécanismes, Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
11. Michaud, Y. (1997). La violence, Gallimard, Paris.
12. Ngoma B. P. E. (2015). Les élections en

RDC. Un regard transversal et prospectif sur les élections législatives et présidentielles de 2006, IFEP, Kinshasa, pp. 17-19.

Revue trimestrielle publiée par  
l'Institut de Recherches Economiques  
et Sociales (I.R.E.S)

<http://cahierseconomiquesetsociaux.cd/>